



Congrès de l'ANETT

Mardi 11 octobre 2022

Sommaire

Sommaire	1
Accueil	3
Mathilde HUNOU Directrice du Département Next LEBONCOIN	3
« Plan de relance du tourisme, de nouveaux défis à relever »	5
Philippe SUEUR Président de l'ANETT, maire d'Enghien-les-Bains, 1 ^{er} vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise	5
Commission du Tourisme durable	9
Gérald MARTINEZ , maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (05) Martine BERTHET , Sénatrice de Savoie Xavier ROSEREN , Député de Haute-Savoie	
Commission Hébergements Touristiques	21
Erven LEON , maire de Perros-Guirec (22) André PERRILLAT-AMEDE , maire du Grand-Bornand (74)	
Intervention de Dominique FAURE	30
Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité	30
Le Club des partenaires	34

Florent LOIR	41
Chef du bureau de la fiscalité locale, Direction générale des collectivités locales	
Yoann GENESLAY	43
Chef du bureau des budgets locaux et de l'analyse financière, Direction générale des collectivités locales	
Michel-François DELANNOY	52
Directeur du Département Appui aux Territoires de la Banque des Territoires	
Jérôme PAYANY	56
Directeur de Nouveaux Territoires	
Les Stations Classées de Tourisme	61
Géraldine LEDUC	61
Directrice générale de l'ANETT	
Olivia GRÉGOIRE	61
Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme	
Caroline LÉBOUCHER	61
Directrice générale d'Atout-France	
Hélène MACHART	66
Cheffe de projet Tourisme durable, Direction générale des Entreprises	
Stéphanie BARRIERE	67
Chargée relations institutionnelles Tourisme et sports de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière)	
Christophe MARCHAIS	68
Directeur-adjoint d'ADN Tourisme	
Clôture du congrès	70
Philippe SUEUR	70
Président de l'ANETT	

Accueil

Mathilde HUNOU

Directrice du Département Next LEBONCOIN

Bonjour mesdames et messieurs les élus, bonjour à tous. Je suis très heureuse d'être parmi vous aujourd'hui et ravie de vous accueillir au sein de nos locaux parisiens. Je remercie monsieur le président de l'ANETT, Philippe SUEUR, et Géraldine LEDUC. Antoine JOUTEAU, ayant pris cet été de nouvelles fonctions au sein du groupe Adevinta, où il est désormais CEO, n'a pas pu se libérer aujourd'hui, et c'est donc moi qui ai l'honneur de vous accueillir.

Je travaille au sein du Boncoin depuis bientôt dix ans, où j'ai la joie de piloter les stratégies de développement des marchés des biens de consommation et du tourisme.

Leboncoin et l'ANETT, c'est une histoire qui a commencé en 2018 avec des actions communes régulières. Nous sommes membres de la commission Hébergement et nous partageons régulièrement nos actualités business avec les communes adhérentes pour les familiariser avec nos offres et nos engagements sur l'hôtellerie ou la location saisonnière.

Leboncoin est une plateforme d'annonces créée en France en 2006 permettant aux particuliers et aux professionnels d'acheter ou de vendre des biens de consommation, de se loger, de se véhiculer, de partir en vacances ou trouver un emploi. Plus spécifiquement, Leboncoin permet de soutenir et de développer l'activité des professionnels, en mettant en avant leurs articles à vendre sur le site ou en les aidant à recruter.

En 15 ans, Leboncoin est devenu un site de référence et de confiance pour les Français. Nous sommes passés de 3 à 1 500 collaborateurs en France, et le groupe Leboncoin fait aujourd'hui partie d'Adevinta, groupe d'une quinzaine de places de marché cotées à la Bourse d'Oslo. Sixième site le plus visité en France, avec plus de 29 millions de visiteurs uniques par mois, nous mettons à disposition 58 millions d'annonces. Leboncoin est devenu un outil du quotidien, engagé en faveur d'une économie circulaire et responsable. En ce sens, Leboncoin se distingue des autres places de marché, avec une approche résolument locale et une contribution forte au développement de l'économie dans les territoires.

Pour s'adapter aux nouvelles attentes de nos utilisateurs, nous offrons également depuis 2019 une solution de livraison et de paiement partout en France, avec pour objectif de proposer des alternatives pour toujours mieux consommer. Si l'article souhaité ne se trouve pas au coin de chez nous, il est toujours préférable de l'acheter dans le département d'à côté que neuf.

Notre mission, que portent nos équipes : donner à chacun le pouvoir de vivre mieux au quotidien. Leboncoin est un acteur intrinsèquement responsable, qui privilégie les échanges locaux et favorise une économie circulaire vertueuse. Ces besoins et aspirations sont de plus en plus ressentis chez les Français, qu'ils soient des particuliers ou des professionnels. La contribution économique, sociale et environnementale du Boncoin est mesurée chaque année depuis maintenant cinq ans par le cabinet indépendant Archipel&Co, en termes de

contribution au pouvoir d'achat des Français, au lien social, à la fluidification du marché du travail, à la lutte contre le gaspillage ou encore à la préservation des ressources.

Plus largement, Leboncoin s'est imposé au fil des années comme un véritable miroir des tendances françaises, un miroir non pas statique, mais qui permet d'appréhender de manière dynamique les évolutions des usages et les aspirations de notre société. Du fait de sa gratuité et de sa simplicité d'usage, Leboncoin est fréquenté par tout type de profils et reflète la diversité et la richesse de la France. Il joue à la fois un rôle de réceptacle et d'accélérateur des nouveaux modes de consommation.

Pour conclure, Leboncoin et toutes nos équipes travaillent quotidiennement pour rester un partenaire de choix pour vos communes. Dialoguer avec vous et vous rencontrer est vraiment essentiel pour améliorer notre modèle. Nous saurons rester engagés à vos côtés pour valoriser nos territoires et soutenir notamment la reprise du tourisme. Nous vous présenterons un peu plus en détail tout à l'heure nos activités en matière de tourisme.

Je vous souhaite à nouveau la bienvenue dans nos locaux, un bon congrès et une excellente journée.

Merci à tous.

Applaudissements.

Frédéric BERETTA

Merci. Monsieur le Président, je vous propose d'ouvrir officiellement ce Congrès.

« Plan de relance du tourisme, de nouveaux défis à relever »

Philippe SUEUR

Président de l'ANETT, maire d'Enghien-les-Bains, 1^{er} vice-président du Conseil départemental du Val-d'Oise

Mes chers collègues, bienvenue !

Ce Congrès est modeste, puisque nous sommes dans une configuration réduite en raison de cette année électorale, mais qui n'a pas été dans l'insuccès pour le tourisme. Au contraire, la saison d'été a été magnifique ! Peut-être trop belle, parce qu'elle pourrait conduire les opérateurs à ne pas se réinventer. Le tourisme français, activé par vous, les collectivités et les offices de tourisme, en lien étroit ou en dépendance (sans donner à ce mot un sens péjoratif), vous en êtes les acteurs et les porteurs.

Avant le Covid, nous représentions 8 % du PIB, et nous sommes tombés à 5,3 %. En 2021, le tourisme français, ce sont 324 millions de nuitées. Il nous en manque donc 118 millions. Le tourisme étranger n'est pas réamorcé, en dehors, un peu, du tourisme européen sur la saison écoulée, mais sur l'Extrême Orient en particulier, nous n'avons pas retrouvé les clientèles et les valeurs ajoutées qu'elles représentent, avec la capacité de consommation et d'achat des Chinois et des Japonais. Le Japon vient de rouvrir ses frontières et son visa et nous en constaterons sans doute les effets, mais ils restent extrêmement précautionneux.

La rentrée est marquée par une très mauvaise surprise, à savoir cette crise énergétique conjoncturelle, bien entendu. Si nous ne sommes pas dans une préoccupation structurelle, nous sommes certainement confrontés à de très grands bouleversements sur les activités économiques ordinaires et dans notre domaine, où les consommations énergétiques sont considérables. Je pense notamment au secteur de l'aqualudique, du thermalisme et aux stations de montagne, avec la consommation énergétique des remontées.

Dans cette crise, l'ANETT a toujours représenté un lien, en termes de capacité de réponse, notamment sur les questions des financements. Un certain nombre de nos communes ont vu leurs activités totalement suspendues – les communes de montagne, les communes thermales, les communes de casino, avec l'écosystème qui en découle. Nous avons pu bénéficier de filets de sécurité remarquables en 2020, et encore très confortables en 2021. Je remercie à ce sujet Martine BERTHET pour sa réactivité au Sénat, notamment pour le filet de sécurité 2021.

Notre équipe a fourni un travail important avec Géraldine et Victoire VANDEVILLE, ancienne directrice adjointe de cabinet de Jean-Baptiste LEMOYNE, sur le plan « Destination France » pour la reconquête et la transformation du tourisme. La reconquête est devenue une évidence après la crise, mais la transformation, c'est une nécessité, car les consommateurs ont beaucoup évolué, même si parfois pas autant qu'on l'imaginait. Nous reviendrons sur l'Observatoire, les résultats de l'enquête 2021 et l'analyse de Jérôme FOURQUET, mais il est évident que des adaptations sont nécessaires au développement durable et aux pratiques consécutives de la crise. Nous observons une distanciation, un

recentrage des familles sur leur foyer, sur la France et sur des consommations différentes, avec à la fois la recherche de la découverte, de l'originalité, mais aussi du calme des stations vertes. Nous devons prendre en compte tous ces éléments, sans penser à des consommateurs absolument compulsifs, comme on pourrait l'être de certains jeux numériques.

Nous avons donc salué ce travail et Jean-Baptiste LEMOYNE a été pour nous un vrai et grand ministre du Tourisme, un ministre à part entière qui s'est investi totalement. Nous avons été grâce à lui intégrés au Comité Interministériel du tourisme, nous avons bénéficié de toute son assistance et de son équipe et le plan de relance a impliqué les stations classées, dont nous parlerons aujourd'hui. Il est important qu'elles soient reconnues car, au-delà du simple label, elles représentent un devoir de qualité, de service et d'attractivité pour le touriste. Olivia GREGOIRE, qui le remplace, a également la charge, très lourde, des PMI-PME, le commerce et le tourisme. Pardonnez-moi de le dire, mais c'est déplorable ! C'est déplorable que ce gouvernement n'ait pas donné la reconnaissance méritée à ses acteurs, à ces 2 300 000 salariés que vous représentez. Nous représentons le deuxième produit du PIB de la France, après l'automobile. Cette distanciation est historique. « Le tourisme, ça marche tout seul », vous vous rappelez ces propos. « Le tourisme, c'est une économie de cueillette », eh bien non ! Ce n'est pas une économie de cueillette. Dites-le à un arboriculteur, qui plante l'arbre, l'entretient, le taille, le transforme, l'hybride : il invente. En tourisme, c'est la même chose.

Olivia GREGOIRE ne pouvait pas être parmi nous aujourd'hui, mais elle nous présentera sa vision à travers une vidéo. La DGCL sera quant à elle présente cet après-midi pour répondre aux questions, d'ordre financier et administratif.

Saluons le passage de Stanislas BOURRON, Directeur Général des Collectivités Locales, que je ne pourrai pas accueillir cet après-midi, car je devrai me rendre au grand séminaire organisé hier et aujourd'hui par le service des Courses et Jeux, qui fête ses 130 ans. Il s'agit toutefois d'un prétexte. Ce séminaire, organisé par le chef de service, Stéphane PIALLAT, porte sur toutes les formes de jeux, et cet après-midi aura lieu la table ronde sur la cartographie des casinos. L'ANETT y a été invitée et j'avais indiqué que, ne pouvant pas moi-même être présent, Daniel FASQUELLE me remplacerait. Or, il est impérativement à Bruxelles aujourd'hui et Christophe BLANCHET, votre collègue à l'Assemblée nationale, ne peut pas non plus s'y rendre car il défend un amendement. Je devrai donc m'absenter pendant au moins une heure. Je voudrais simplement souligner que Stanislas BOURRON a toujours une réponse immédiate : vous lui posez une question à 14 heures et il vous répond à 23 heures. Il n'en a pas toujours été ainsi de nos DGCL.

Dans le cadre du plan Destination France, nous avons signé une convention avec Atout France pour assurer la promotion par l'Etat de nos stations classées. Nous demandons depuis longtemps de pouvoir soutenir la formation au tourisme, l'engagement dans le tourisme, les professions du tourisme et bien sûr les communes touristiques, la France touristique et les stations classées.

Notre véritable ADN reste celui de nos premiers jours, car nous sommes, et vous êtes, les membres d'une association de maires, d'élus au tourisme, de présidents d'agglomération ou de vice-présidents dans ces charges. La synthèse d'Emmanuel MAQUET vous a permis d'apprécier combien nous sommes invités, auditionnés, presque toutes les semaines, deux ou trois fois par mois, à l'Assemblée nationale, au Sénat et dans les ministères. Nous étions encore avec Dominique FAURE, secrétaire d'Etat chargée de la Ruralité, la semaine dernière. Elle nous rappelait que Joël GIRAUD l'avait précédée. C'était la première fois qu'un secrétariat, un ministère de la Ruralité, était créé, et c'est une évidence qui s'applique aussi à nous. La moyenne démographique de nos stations s'élève à 2 600 habitants. Certains de

nos villages ont 300, 500, 700 habitants, et ce sont des merveilleux lieux touristiques, aux côtés des grosses stations, comme Marseille, par exemple. À la montagne, à la campagne ou sur le littoral, la ruralité est enfin prise en compte. Dominique FAURE nous rejoindra vers midi car elle souhaite notamment écouter la fin de la dernière table-ronde, déjeuner et échanger avec nous.

Nous devons être constamment en écho de nos territoires, de ce que vous ressentez, et ces remontées sont l'intérêt de nos rencontres avec les conseillers techniques de Matignon ou de l'Elysée. Mais nous disposons également, comme présenté l'an passé, de l'Observatoire, dont l'enquête se révèle extrêmement importante sur à la fois les consommateurs, les touristes et les élus que vous êtes. Nous avons été très surpris par le décalage entre les véritables visions prospectives futuristes de certains élus et celle des consommateurs, qui malgré l'évolution des comportements, restent traditionnelles. Une réponse est donc nécessaire.

Une deuxième édition est prévue avec une nouvelle grande enquête, grâce à la coopération de la Banque des Territoires, qui a largement financé la première saison. Dans cette deuxième édition, nous allons interroger, scruter, les professionnels, car on ne peut avoir une vision et un Observatoire de statistique et d'enquête sans les acteurs majeurs que vous êtes indirectement, mais que sont surtout les professionnels de l'hôtellerie, des services, des parcs de loisirs et autres.

Nous nous recentrons donc sur la nécessité d'anticiper. Nous présenterons cet après-midi le Club des stations classées, qui sont 477 aujourd'hui et nous avons encore de nouveaux dossiers. La motivation de devenir une station classée, au-delà des avantages premiers du surclassement démographique, avec notamment l'indemnité des élus, c'est de répondre à des critères, qui vont encore évoluer, pour que l'excellence soit reconnue. L'enquête, qui vous sera présentée cet après-midi, montre que les stations classées ne sont pas connues par les administrés qui organisent leur voyage. Ce travail doit donc être réalisé. Le label d'Etat, c'est une garantie d'Etat, et nous devons nous organiser pour que nos collègues puissent supporter, et renforcer, cet enjeu permanent de la qualité.

Pendant la campagne présidentielle, comme conséquence de vos travaux et du conseil d'administration, l'ANETT a présenté aux candidats à la présidence un manifeste qui contenait dix propositions pour relancer durablement le tourisme.

Je voudrais saluer en particulier, avec joie, les représentants des territoires d'outre-mer qui sont venus de très loin. Merci de cette coopération permanente. C'est une préoccupation constante, et c'est la raison pour laquelle Géraldine et Simon ont rencontré, il y a 15 jours, Jean-François CARENCO, nouveau ministre des Territoires d'outre-mer. J'ai travaillé souvent avec lui lorsqu'il était le préfet de la région Ile-de-France, pour le moins combatif et très anticipateur. Actuellement le tourisme est compliqué aux Caraïbes. Or ce sont des territoires exceptionnels qui représentent 80 % de la biodiversité française. C'est cette belle diversité que vous incarnez et que vous êtes amenés à promouvoir, mais les préoccupations demeurent.

En dehors de l'inquiétude énergétique évidente aujourd'hui, issue de la guerre d'Ukraine et des invraisemblables positionnements de la France et de l'Europe sur cette question, notamment du gaz nous avons d'autres préoccupations, dont l'emploi. En juin, encore 380 000 emplois du tourisme n'étaient pas pourvus. Environ 90 000 ont pu l'être, mais combien d'établissements n'ont pas ouvert tous leurs étages, combien de restaurateurs ne font qu'un service, ou ferment le dimanche. Dans nos secteurs touristiques, en Ile-de-France, il n'y a pas de restaurant ouvert le dimanche, ni le lundi. Nous avons un vrai problème de formation. Vous évoquerez tout à l'heure la question des hébergements, non

classés, de l'équipement hôtelier, upgradé très fortement 4 ou 5 étoiles, mais l'inquiétude porte aujourd'hui sur les 2 et le 3 étoiles, ainsi que sur ce qu'on appelait autrefois, même si le terme est un peu péjoratif, le tourisme social. Combien aujourd'hui de Français, de familles, ne peuvent plus partir en vacances ? La question nous concerne et nous devons y travailler.

Nous avons aussi la question de la loi climat. Si elle a de nombreuses vertus, le ZAN, ou Zéro Artificialisation Net, représente un budget économique majeur pour l'industrie, ainsi que pour nous. Comment, en dix ans, renaturer, ou dénaturer ? La question reste entière et je ne fais qu'effleurer un des éléments de la loi.

Voilà ce que je voulais vous soumettre pour animer cette journée. Je vous souhaite d'excellents travaux.

Je finis avec une dernière nouvelle. Notre prochain Congrès se tiendra à Pornic, qui nous accueillera à bras ouverts les 8 et 9 juin 2023. Nous pourrons ensuite reprendre le train ou rester sur place pour le week-end. Bons travaux à vous tous !

Applaudissements.

Frédéric BERETTA

Merci, Président. Je vous laisse quelques instants pour noter sur vos agendas respectifs les dates du prochain Congrès.

Nous sommes donc sur un format réduit au niveau des thématiques aujourd'hui. Ce matin, nous allons présenter les travaux de deux commissions. Je vous demande d'être vraiment participatifs, dans l'échange, et de poser des questions. N'hésitez pas éventuellement à faire part de témoignages. Nous n'avons pas la prétention que les sujets seront aboutis ce matin et que nous pourrons apporter des réponses à toutes les interrogations qui seront posées, l'objectif étant que nos échanges alimentent les groupes de travail, pour une restitution beaucoup plus large au prochain Congrès.

J'appelle Gérald MARTINEZ, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes, dans les Hautes-Alpes. Edith GUEUGNEAU, maire de Bourbon-Lancy, s'excuse de ne pouvoir être présente ce matin. C'est donc Gérald MARTINEZ qui présentera la restitution de la commission du Tourisme durable. J'aimerais que Madame la Sénatrice de Savoie, Martine BERTHET, et Xavier ROSEREN, député de Haute-Savoie, me rejoignent également sur scène.

Commission du Tourisme durable

Gérald MARTINEZ, maire de Saint-Léger-les-Mélèzes (05)

Témoins :

Martine BERTHET, Sénatrice de Savoie

Xavier ROSEREN, député de Haute-Savoie

Frédéric BERETTA

Monsieur le Maire, en tant que rapporteur de cette commission, c'est à vous que je vais m'adresser en premier. Beaucoup d'efforts ont été fournis par les territoires depuis longtemps. Pouvez-vous faire un point d'étape sur les travaux menés au sein de votre commission ? Au vu du nombre de participants, celle-ci suscite beaucoup d'intérêt.

Gérald MARTINEZ

En effet. Bonjour à toutes et à tous. J'excuse Edith, qui n'est malheureusement pas présente, et avec qui nous travaillons en binôme régulièrement. Je ne dispose pas de la partie de la restitution qu'elle avait prévue, et j'en suis désolé.

Nous avons eu quelques réunions relativement importantes. La table ronde organisée lors du dernier Congrès s'est très bien passée, en présence de nombreux participants. Nous avons tenu dernièrement une réunion avec l'ADEME, qui nous a présenté quelques scénarios, depuis la récession, que nous vivons un peu aujourd'hui, où le tourisme et les résidences secondaires étaient quasiment éliminés, jusqu'au scénario sans aucun changement. Nous ignorons vers quelle tendance nous nous orientons. Vous connaissez les STRADDET, qui seront mis en place dans les territoires, et je vous incite fortement à lire leur contenu. Le premier STRADDET, qui a été validé en région PACA, sera pris comme référence nationale. Je vous conseille donc de regarder de près son contenu, en particulier sur le ZAN, l'eau, les stations et la mobilité, tous sujets importants pour le tourisme.

Le deuxième sujet important est celui de l'eau. L'année a été particulière, avec très peu de précipitations au mois de juin, alors que c'est au printemps que nous avons habituellement de l'eau, et un été très ensoleillé, et très agréable, pour certains très chaud, pour d'autres, en montagne, des températures supportables, et une fréquentation intéressante. La question de l'eau potable a été parfois compliquée, en particulier pour nos agriculteurs, avec des conflits d'usage sur de nombreux territoires. Les médias ont surenchéri sur le sujet. Nous arrivons en général à être réactifs au niveau de nos communes, mais malheureusement, les agglomérations qui ont réfléchi moins tôt que nous, qui nous trouvons à la source, ont rencontré des difficultés. Ma commune étant située au sommet de la montagne, il n'y a personne au-dessus pour consommer de l'eau, mais il y en a beaucoup en dessous. Je crois que ces communes n'ont pas beaucoup manqué d'eau directement, et nous avons été plus concernés par les arrêtés préfectoraux de restrictions en montagne que les personnes situées en dessous de nos barrages ou des réserves collinaires. Ce sujet doit

être abordé, car ces réserves permettent d'avoir de l'eau potable et de l'agriculture. En ce qui nous concerne, elles sont mutualisées et peuvent produire de la neige de culture, apporter de l'eau à nos animaux, de l'irrigation et servir à l'eau potable si besoin.

Il faudra faire de la pédagogie sur l'usage de l'eau, car la ressource varie en fonction de la saison, et nous ne pouvons pas agir sur elle, alors que nous pouvons agir sur l'usage. Nous devons donc réfléchir sur l'usage et être force de propositions pour ne pas nous voir imposer des mesures qui ne seraient pas tenables.

Sur le tourisme durable, nous nous rendons compte aujourd'hui que nous sommes davantage des pédagogues, puisque nous devons appliquer des règles et informer les personnes qui viennent sur nos territoires sur les règles comportementales, ce qui s'avère parfois difficile. Nous avons plutôt l'habitude d'accueillir nos touristes et de leur apporter une certaine dynamique, avec des activités, mais nous sommes souvent contraints à faire de la pédagogie. Dans l'exemple des chiens de protection, la pédagogie permet d'éviter des conflits importants auxquels nous sommes toujours confrontés avec ces animaux, qui ne font que leur travail. J'évoque la montagne, car j'y vis régulièrement.

Nous attendons de voir les évolutions sur le thermalisme, qui dépend également de l'eau. Des investissements devront peut-être être réalisés pour l'utilisation des eaux thermales afin de récupérer de l'énergie, par exemple, et en économiser. Des financements pourraient accompagner les communes pour qu'elles facilitent les capacités énergétiques des eaux thermales.

Nous serons confrontés de plus en plus, comme vous le savez, aux problèmes énergétiques. Nous devons regarder de près nos consommations, savoir quelles transitions mettre en place et comment nous serons accompagnés pour faire prospérer les installations dans nos communes, nos gymnases, nos piscines, et bien entendu nos stations. Je vous rappelle que l'ANMSM a demandé une décorrélation du prix de l'énergie du gaz et de l'électricité, ce qui nous servira à tous si nous y parvenons. J'espère que sur ces sujets, nous pourrons parler tous d'une seule voix et convaincre nos députés et sénateurs de défendre nos territoires. Nous nous battons et nous pourrons avancer, comme nous l'avons toujours fait dans nos communes, nos collectivités, nos agglomérations et communautés de communes, mais nous avons pour cela d'un accompagnement de l'Etat. Les conseils, c'est une bonne chose, mais nous avons toujours été vertueux dans ce domaine.

En montagne, sans la préservation de nos territoires, nous n'aurions pas de tourisme aujourd'hui. Les premiers concernés par la préservation de la biodiversité de nos territoires, ce sont nos stations de ski et nos communes, et il en est de même sur le littoral et à l'intérieur du pays. Je ne connais aucun agriculteur et aucune commune qui n'ait jamais détruit directement son territoire de manière conséquente. Certes, l'industrialisation a eu lieu, mais nous avons passé ce cap et nos territoires sont désormais attractifs, sympathiques, et comptent avec des personnes très attentives sur tous ces sujets. J'espère que nos associations d'élus pourront travailler ensemble pour continuer dans ce sens. Merci.

Applaudissements.

Frédéric BERETTA

Merci pour cette synthèse sur les travaux de la commission. Je reviens sur la problématique liée aux éléments exogènes, avec le réchauffement climatique et l'impact sur nos territoires, en reprenant une phrase du président de la République sous forme de question, que je vous pose à tous les trois : peut-on dire aujourd'hui que c'est la fin de l'abondance et qu'à ce titre, il faut apprendre à être plus sérieux, plus sobre, appuyer davantage sur la solidarité, le partage ?

Gérald MARTINEZ

On ne peut pas nier le réchauffement climatique, les augmentations de température, mais il faut arrêter avec les scénarios catastrophiques. On est aujourd'hui dans la réaction, alors qu'on devrait s'adapter, comme l'humanité l'a toujours fait. On s'est toujours adapté aux situations rencontrées, mais je suis incapable d'imaginer quelque chose qui arrivera demain. Je ne sais pas si mes collègues en sont capables, mais je ne connais personne qui puisse lire dans une boule de cristal. Il faut arrêter de faire peur aux gens.

Frédéric BERETTA

Madame la Sénatrice.

Martine BERTHET

Gérald MARTINEZ a bien dressé le tableau. Quoi qu'il en soit, le tourisme sera durable à présent, puisque la pénurie d'eau et d'énergie est évidente, et le ZAN sera mis en œuvre rapidement.

Nous devons être confiants dans les progrès technologiques qui nous apporteront plus d'efficacité. Il y a le coût de l'énergie, mais aussi la disponibilité sur l'énergie et sur l'eau. La question est plutôt celle de comment réguler au mieux les consommations, où chacun doit prendre sa part, avec peut-être des aides supplémentaires données aux communes, plus particulièrement aux communes touristiques, pour qu'elles puissent occuper l'ensemble de leurs structures. Chauffer l'eau et les espaces dans l'aquatique coûte très cher, comme le thermalisme, mais des progrès peuvent encore être réalisés sur la façon d'utiliser au mieux, de façon plus efficace, l'énergie et l'eau disponibles.

La situation n'est pas encore complètement désespérée et le gouvernement peut encore réagir très vite, en demandant au niveau de l'Europe la décorrélation du prix de l'électricité par rapport au prix du gaz. Nous n'aurions jamais dû aller vers cette tarification de notre électricité, alors que nous produisons de l'énergie hydroélectrique et nucléaire, à des coûts bas. Ce sont, en plus, des énergies décarbonées. Un projet de loi est prévu pour accélérer la mise en œuvre des énergies renouvelables, mais comment avons-nous pu penser que nous pourrions fonctionner avec elle uniquement et arrêter les programmes nucléaires ? Cela nous pose des problèmes, puisque les maintenances de nos centrales n'ont pas été réalisées en temps et en heure. C'est le problème de la France, de passer toujours d'un extrême à un autre, sans savoir qu'il existe un milieu, avec des mix possibles. C'est vers cela que nous devons aller. Nous ne pouvons pas compter uniquement sur l'énergie renouvelable, très peu stockable, ou vis-à-vis de laquelle tout n'est pas mis en œuvre pour pouvoir la stocker. Il faut donc réagir et valider l'ensemble de ces politiques, comme le fait le gouvernement, petit à petit. Il faudrait aller beaucoup plus vite.

Chacun doit également prendre sa part. Je suis toujours choquée, quand j'arrive à Paris, de voir que dans ma chambre d'hôtel, tout tourne à fond, la climatisation ou le chauffage, et les lumières. Nous ne pouvons plus continuer de cette façon et chacun doit réagir.

Dans le cadre du groupe interparlementaire d'amitié France-Afrique du Sud, que je préside, nous avons organisé un déplacement dans ce pays avec quelques collègues, entre autres sur le sujet du tourisme, au mois de mai. Tous les jours, l'électricité y est coupée pendant deux heures, à des horaires différents selon le secteur, ce qui pose un problème pour le tourisme car les cartes bancaires ne fonctionnent plus et les ascenseurs s'arrêtent dans les hôtels. Je précise que les générateurs fonctionnent au gasoil, ce qui n'est pas très durable par ailleurs. Il existe également des restrictions sur l'eau et tous les robinets des hôtels sont accompagnés d'affiches indiquant qu'il faut moduler sa consommation d'eau. Au

mois de mai, ces problèmes n'étaient pas encore présents, mais nous alertons depuis plusieurs années sur le sujet au Sénat. L'hiver dernier, nous savions que ce serait difficile, et nous savions que cette année serait compliquée au niveau énergétique. J'espérais alors que nous n'arriverions pas à une situation semblable en France, mais nous y sommes presque. C'est inquiétant, mais nous pouvons encore réagir. Il faut le faire très vite et, surtout, il faut éduquer tout le monde.

Frédéric BERETTA

Cela veut dire que nous devons nous orienter vers un tourisme plus éthique, plus responsable, ou plus pédagogique, y compris pour les clients qui fréquentent nos territoires. La responsabilité doit être partagée par les élus que vous êtes, les acteurs économiques et les clients.

Martine BERTHET

Il n'est pas nécessaire de convaincre les élus, car chacun dans sa commune touristique, mais aussi dans celles qui ne le sont pas, a conscience de cette responsabilité depuis quelques années. Nous avons senti cette situation arriver. Il faut en revanche convaincre les acteurs du secteur tourisme et la clientèle, à travers des actions pédagogiques au niveau de l'hôtellerie et de toutes les structures qui peuvent être utilisées.

Pour la montagne, Domaine skiable de France a présenté des propositions en faveur d'un ski plus durable il y a un ou deux ans je crois. Au niveau du littoral, ou de la campagne, chacun est dans cet esprit, mais il faut aller plus fort et éduquer la clientèle.

Frédéric BERETTA

Je m'adresse à Monsieur le Député. Monsieur le maire a fait part de complexités ou de freins dans la mise en œuvre de certaines applications proposées dans le groupe, en indiquant que l'Etat devait aider. Comment et dans quelle mesure peut-il le faire ?

Xavier ROSEREN

L'Etat doit aider et l'Etat aide. Je voudrais remercier Gérald pour s'être occupé durant toute cette année de cette commission Tourisme durable, qu'il a bien animée. Il n'y a plus aujourd'hui un seul territoire touristique qui ne tienne pas compte de l'environnement pour son développement. C'est une évidence, et nous n'avons pas attendu les difficultés du réchauffement climatique. L'ensemble des territoires touristiques le font très bien.

Avant de répondre à votre question sur les aides, je voudrais alerter sur quelque chose qui me semble terriblement dangereux, à savoir ce que j'appelle les extrémistes de l'environnement. Aujourd'hui, on ne peut plus rien faire, même quelque chose de modéré, dans nos stations touristiques à la montagne ou sur le littoral, parce que certaines personnes présentent la situation de façon extrême. À la montagne, par exemple, les retenues collinaires sont nécessaires pour fabriquer la neige de culture et faire du ski un peu plus longtemps. On fabrique désormais beaucoup mieux la neige de culture, avec les quantités nécessaires et en tenant compte des contraintes énergétiques, aucune station n'ayant envie de dépenser sans compter. Ces retenues collinaires servent aussi aux agriculteurs, à la défense incendie des communes et des intercommunalités et, dans le futur, à l'alimentation en eau potable. Mais une minorité de gens, de façon démesurée, présente des recours, sans plus aucun sens commun. J'alerte les élus sur la nécessité de continuer à faire de la pédagogie et à agir sans tenir compte de cette petite minorité d'extrémistes. Sinon, le

développement de nos stations sera bloqué. N'opposons pas environnement et développement, comme nous savons le faire sur nos territoires touristiques.

Pour répondre à votre question, oui l'Etat doit aider parce que nous connaissons une crise énergétique inédite. Pour le particulier et la petite entreprise, le bouclier tarifaire en 2022 limite à 4 % l'augmentation, au lieu des 30 ou 40 % prévus. En 2023, l'augmentation importante, de 15 %, restera bloquée.

La question se pose pour ceux qui se situent au-dessus des 36 kVA et qui représentent la plus grande partie des grosses entreprises et de nos collectivités territoriales. La première aide de près de 2 milliards d'euros était mal adaptée, avec des conditions telles que personne ne pouvait en bénéficier, mais une correction a été apportée.

L'urgence, consiste à aider ceux qui doivent renouveler avant décembre leur contrat d'électricité, soit près d'un tiers des clients, car les tarifs actuels ne sont pas économiquement viables. Des entreprises fermeront en quelques mois en l'absence d'une intervention rapide. Le guichet ouvert par le gouvernement permet d'aider les entreprises très consommatrices d'électricité. Un document a été publié récemment pour les aides aux collectivités, très rapides également, afin de leur éviter une situation de défaillance.

Comme indiqué par la Sénatrice, le système de référence et d'indexation avec le gaz, qui a fonctionné pendant une vingtaine d'années, doit être modifié. Il ne peut plus être appliqué, surtout en France, où le coût de fabrication de l'électricité est globalement faible. L'absence de lien entre le prix de fabrication et le prix de vente apparaît comme totalement irrationnelle, mais c'est pourtant ce que nous vivons.

D'une part, nous aidons donc dans l'urgence les collectivités et les entreprises, et d'autre part, nous supprimons la corrélation avec le prix du gaz.

Martine BERTHET

Il y a bien un « filet de sécurité » pour les communes, basé sur la baisse d'EBE à la fin 2022.

En ce qui concerne le ZAN, le Sénat a mis en place une mission d'information. Jean-Baptiste BLANC, sénateur du Vaucluse, est rapporteur sur ce dossier. Nous sommes preneurs de tous vos retours sur les difficultés que vous rencontrez, qui pourront nourrir les propositions qui seront présentées à la suite de ce rapport au gouvernement.

Questions de la salle

Frédéric BERETTA

Profitions des possibles retours de vive voix dans la salle. Quelqu'un voudrait-il s'exprimer ou témoigner sur une problématique rencontrée dans son territoire sur la thématique liée à l'énergie ?

Emmanuel MAQUET, député de la Somme, Secrétaire Général de l'ANETT

Sur la ressource en eau, nous avons effectivement beaucoup de difficultés, et l'été l'a démontré, mais nous avons aussi encore des marges de progression. Avec mes deux autres collègues députés-sénateurs, nous pouvons faire encore évoluer la situation.

J'inaugurais il y a quelques jours une station d'épuration, dont l'eau qui sort est quasiment pure, mais ne peut pas être employée en France, alors qu'elle l'est à 95 % en

Israël, par exemple. Nous renvoyons pour notre part moins de 1 % de cette ressource dans le milieu naturel. Cela fait partie des sujets que nous devons travailler.

Concernant l'énergie et la compatibilité avec le développement touristique, nous avons un problème avec l'éolien. Je suis député du littoral et un parc d'éoliennes doit s'installer au large de la baie de Somme, au cœur d'un parc naturel marin. La quasi-unanimité des collectivités concernées s'y oppose, car il va impacter durablement la visibilité, les fonds marins et la ressource pour les marins-pêcheurs de la baie de Somme et du littoral normand. Nous avons un problème de compatibilité entre les grands enjeux énergétiques devant nous et la sauvegarde de la carte d'identité de la France et de l'attractivité de notre pays. Le sujet est ouvert et je n'ai pas la réponse. Le département de la Somme dont je suis élu représente 15 % des éoliennes installées dans notre pays. Vous imaginez donc la dégradation de nos paysages à cause de ces éoliennes, qui sont peut-être utiles, mais c'est une autre question.

Ces deux sujets sont au cœur des préoccupations de l'atelier.

Un intervenant

Je voudrais réagir aux propos sur la réutilisation des eaux des stations d'épuration. Vous avez tout à fait raison. Dans la vallée de Chamonix, la station d'épuration renvoie une eau plus propre que celle de la rivière de l'Arve, qui est forcément polluée. Nous avons des difficultés à remplir nos retenues collinaires à cause de la réglementation, alors que d'autres pays le peuvent.

Sur les projets d'éoliennes, il est certain qu'il n'y aura plus de développement d'éolien terrestre sans l'accord des élus locaux, et c'est une véritable amélioration, mais qui ne concerne pas les projets en mer.

Jean-Pierre CHAPALAIN, Vice-Président de l'Intercommunalité des Sables-d'Olonne

Un projet pilote est réalisé aux Sables-d'Olonne qui concerne la revalorisation des eaux usées, dont une grande partie est rejetée en mer, alors qu'elles pourraient être retraitées et réinjectées dans le circuit d'eau potable, en participant ainsi à la préservation de la ressource en eau.

Avec Yannick MOREAU, maire des Sables-d'Olonne, je vous invite à visiter dans quelques mois l'unité d'affinage que nous allons réaliser en concertation avec Vendée Eau. La Vendée est l'un des départements qui souffre le plus de stress hydrique, et avec la forte croissance de population, notamment aux Sables-d'Olonne, qui a connu des pics de 220 000 ou 230 000 personnes par jour, nous avons le souci de préserver la ressource en eau. L'utilisation des eaux usées, recyclées à deux reprises et désinfectées pour être utilisées en complément de la ressource en eau potable, est une solution. C'est un projet pilote en Europe. Emmanuel évoquait Israël et certaines de ces dispositions sont parfois également mises en place en Afrique. Nous avons un rôle majeur à jouer et nous attendons une aide du gouvernement.

Concernant la production solaire, nous avons mis en place un collectif qui permet aux particuliers de se regrouper pour acquérir des panneaux solaires. Quinze mètres carrés de panneaux solaires installés sur la toiture par une entreprise agréée, représentent un coût de l'ordre de 10 000 à 12 000 euros. Avec ce collectif, les tarifs sont réduits de moitié, avec un retour sur investissement de l'ordre de 4 ans pour des panneaux d'une durée de vie supérieure à 20 ans. Nous préférons évidemment la production solaire que l'énergie éolienne et c'est une bonne chose pour l'autoconsommation, mais nous souhaiterions également que le tarif de la vente de production d'énergie à EDF, qui représente 70 % de la

production sans batterie, soit nettement revalorisé, car il est actuellement dérisoire. Nous vivons aujourd'hui une crise majeure, qui n'est pas essentiellement due à la crise énergétique, en reprenant les propos de Yannick, mais à une absence d'anticipation et de gestion en amont de nos gouvernements successifs quant au maintien de cette énergie qui faisait la gloire de notre pays à travers l'Europe, à savoir l'énergie nucléaire. Nous devons trouver les solutions alternatives en termes de mix énergétique, mais nous devons acheter la production des particuliers à un prix plus raisonnable si nous voulons l'encourager.

Frédéric BERETTA

Anticiper plutôt que subir, donc. Comment faire évoluer cette réglementation sur la gestion de l'eau ? Faut-il être dans l'urgence ? Quel est le blocage en France à ce niveau ?

Gérald MARTINEZ

En bout de chaîne, dans les zones côtières, la nécessité de récupérer l'eau pour conserver les ressources a été évoquée. Le problème est que la réutilisation ne relève pas des communes. Je suis pour ma part en haut de la chaîne. Mon eau doit être réutilisée, bue et consommée, mille ou dix mille fois avant d'arriver à la mer. J'ai reçu une personne de l'Agence de l'eau il y a une semaine, qui venait de Lyon. Je lui ai dit que l'eau qu'elle buvait provenait de chez nous, du Drac, de l'Isère, de la Somme ou du Rhône. Les personnes doivent se rendre compte que l'eau bue dans les villes a déjà été consommée, bue et traitée des centaines, ou des milliers de fois, en fonction du lieu où l'on se trouve. En bordure de mer, récupérer les ressources en eau, une fois traitée, c'est le même schéma que pour la ville au-dessus. J'ai parfois du mal à comprendre le manque de réalisme et l'action de l'ARS ou des Agences de l'eau sur le sujet.

Je rappelle que le coût de l'énergie est de 42 euros hors taxes le mégawatt en sortie de centrale, mais qu'elle est rachetée 440 euros. Il y a quelques semaines, le mégawatt était vendu 1 300 euros. Une décorrélation rapide s'impose, car le sujet est prégnant.

Je voudrais également évoquer une réunion nationale avec l'AMF sur l'énergie, en présence de nos nouvelles ministres, ainsi que des représentants d'EDF. Les 850 km² d'éoliennes de Dunkerque jusqu'à Bordeaux produisent 7 MW, contre 700 MW pour le barrage de Serre-Ponçon. Nous devons donc nous poser les bonnes questions pour savoir que ce nous voulons dans notre pays. Nous ne manquons ni de rivières ni de fleuves. Nous avons la possibilité de produire une énergie propre avec nos barrages. L'Isère en est un exemple flagrant. Les 22 barrages de la Durance correspondent à trois tranches de centrale nucléaire et le seul barrage de Serre-Ponçon correspond à une tranche. Il faut donc peut-être réfléchir différemment.

Je ne suis pas opposé à l'éolien, mais observez combien d'éoliennes terrestres fonctionnent et posez-vous la question de celles qui ne fonctionnent pas. Ce n'est pas le vent qui est en question, mais la maintenance, comme pour les centrales nucléaires. Si nous faisons de même dans nos stations, sans prévoir une maintenance de nos appareils, nous serions fermés. Il est de notre responsabilité en tant que maires de prévoir la maintenance, avec le budget correspondant. Sur l'éolien et sur les centrales, comme sur d'autres sujets, on oublie de prévoir du monde sur le terrain pour la maintenance.

Applaudissements.

Frédéric BERETTA

Merci pour cette réaction. J'en profite pour interroger les élus d'outre-mer présents sur les problématiques liées à l'énergie et à l'eau.

Hugues TOUSSAY, maire du Diamant, Martinique, président de l'Office de tourisme intercommunal de l'Espace Sud

L'Espace Sud regroupe environ 120 000 habitants. Nous avons effectivement une problématique liée à l'eau, comme la Guadeloupe, et je souscris à vos propos. Nos stations d'épuration sont modernes et rejettent dans la nature de l'eau claire, que nous ne réutilisons pas, ce qui est effectivement aberrant.

Nous ne disposons pas de centrale nucléaire, mais nous essayons de mener une politique sur le solaire, comme à La Réunion, plus indépendante que nous grâce à des politiques publiques et à la sensibilisation de la population. Dans le cadre de l'élaboration actuelle de notre PLU, nous essayons dans notre commune de prendre des mesures visant à « imposer » l'énergie solaire dans les constructions, sachant que nous avons le soleil 365 jours par an.

Frédéric BERETTA

Y a-t-il d'autres interventions sur ces deux problématiques ?

Il est beaucoup question de restrictions et d'obligations. La commission a-t-elle évalué les mesures incitatives dans ses aspects positifs et restrictifs ? Nous avons en effet l'impression que notre société ne produit plus que des interdictions et des taxes.

Gérald MARTINEZ

Une commune ne dispose que de deux moyens pour augmenter ses recettes : soit elle augmente les impôts, soit la DGF ne diminue plus, ce qui n'arrive que rarement. Nous bénéficions d'aides à l'investissement, du plan montagne pour ce qui nous concerne, du plan de relance de l'ANCT, mais dans le même temps, la réglementation et les normes interviennent régulièrement. En tant que vice-président à l'Environnement de la communauté de communes de Champsaur-Valgaudemar, je m'occupe des poubelles et de la GEMAPI. Vous devez être confrontés au même problème au sein de vos collectivités : d'un côté, la nécessité de diminuer rapidement de 50 % les poubelles pour éviter une augmentation de 50 % de la TGAP, avec un coût multiplié par deux pour la collectivité, ce qui ne serait pas supportable, et de l'autre côté, la GEMAPI, qui représente 40 euros par personne maximum, pour 11 000 habitants. Nous avons pu payer l'étude en lien avec la CLECT et le coût pour les risques naturels et la réfection des digues représentera entre 25 et 30 millions d'euros. Nous devons donc trouver un moyen de nous en sortir, en l'absence de décorrélation entre l'amont et l'aval, pour conserver la ressource en eau. Une certaine solidarité amont-aval doit exister avec les millions de personnes en dessous, dont les risques identifiés sont différents. Au regard de la réglementation, les contacts réguliers avec des députés m'ont permis de comprendre que la circulaire d'application ne correspond pas du tout à l'esprit de la loi. Je vous invite à échanger avec vos parlementaires sur le sujet, car j'ai été surpris de la déconnexion entre l'application sur le terrain et la loi votée.

Frédéric BERETTA

Les parlementaires présents pourront répondre à cette remarque.

Un intervenant

La question de la GEMAPI est fonction des territoires. Nous avons réussi à créer une solidarité en Haute-Savoie et sur la vallée de Chamonix, jusqu'à Genève, avec une cotisation identique pour tous. Nous sommes effectivement plus consommateurs et nous devons assurer les travaux et les sécurités. Si vous n'agrandissez pas l'amont-aval, vous n'arriverez

pas à financer, l'esprit de la loi étant bien de faire participer tout le monde aux travaux. L'intelligence des élus du territoire doit être mobilisée pour la GEMAPI.

Un intervenant

La notion de solidarité est-elle bien comprise dans tous les territoires ?

Un intervenant

Il semble évident que les travaux doivent être réalisés sur la partie haute pour que tout se passe bien plus bas, mais il existe des réticences.

Un intervenant

Sur le Plateau de Sceaux, un maire a été contraint cet été de faire appel à ses voisins. Le maire de l'une des communes voisines lui a proposé de se servir autant que nécessaire, alors qu'un autre lui faisait payer cher le mètre cube. La solidarité n'est donc pas toujours au rendez-vous.

Martine BERTHET

De nombreuses interconnexions de réseaux ont été réalisées au cours des dix dernières années. La solidarité au niveau de l'eau évolue donc dans le bon sens et c'est indispensable. Les maires présents pourraient témoigner de leur expérience sur le sujet.

Frédéric BERETTA

J'aimerais aussi un témoignage des stations thermales sur la géothermie.

Lydie BARBAUX, maire de Plombières-les-Bains

Notre station thermale est fermée depuis trois ans, mais nous y croyons toujours. Nous ne sommes pas concernés par la géothermie, mais nous essayons de travailler à un nouveau projet pour imaginer une station thermale d'avenir, en tirant profit des sources d'eau existantes. Nous possédons l'une des sources d'eau les plus chaudes de France, à 85 degrés, or nous utilisons une grande quantité d'eau pour la refroidir, ce qui est une aberration à notre époque. J'espère que nous pourrions motiver les collectivités autour d'un projet thermaliste, pour trouver un équilibre sur la gestion de l'eau chaude, en essayant de dépenser moins d'eau froide pour la refroidir.

Gérald MARTINEZ

Edith serait d'accord avec vous sur cette question, qui révèle un manque de connexion avec le reste de l'agglomération. L'Etat et nos législateurs doivent intervenir pour utiliser cette eau et aider les communes à intégrer le système, qui représente des milliers, voire des millions, de kilowatts.

La Guadeloupe et la Martinique possèdent des centrales nucléaires naturelles, que sont les volcans. L'utilisation de cette géothermie, en vous donnant les moyens financiers, comme en Islande, rendrait votre situation moins périlleuse vis-à-vis des augmentations d'énergie.

Christophe CABRI, maire de Jonzac, Charente-Maritime, vice-président du Conseil départemental

Le forage réalisé il y a 40 ans nous a permis de trouver de l'eau chaude, avec laquelle nous avons créé un chauffage urbain. Après l'analyse de l'eau, nous avons ensuite créé la station thermale de Jonzac. Le chauffage urbain est ainsi produit au bois, avec 30 km de tuyaux, et près de 83 % des thermies consommées sont au bois. Nous ne sommes donc pas concernés par l'impact énergétique, grâce à la stabilité du tarif du bois. Nous avons également créé un centre aquatique, « Les Antilles de Jonzac », qui comptabilise 400 000 entrées, chauffé avec la géothermie du premier forage. Nous ne nous posons donc pas la question de la diminution de un ou deux degrés, le coût énergétique étant stable.

J'ai réalisé le calcul pour répondre à une interrogation de *La Charente Libre* : le budget énergétique global de la ville, incluant le chauffage urbain, la partie électrique et les carburants, s'élève à 560 000 euros cette année et il sera d'environ 620 000 euros l'année prochaine. Nous sommes très légèrement impactés par l'augmentation du tarif électrique. Nous avons construit un centre des congrès et un nouvel EHPAD où nous faisons intervenir des boucles d'eau géothermique, en allant chercher de l'eau entre 30 à 60 mètres, réchauffée avec une pompe à chaleur et utilisée pour climatiser l'été.

Ces réalisations, assez simples, engendrent une stabilité du coût énergétique dans nos collectivités. L'agglomération utilise beaucoup la chaufferie bois, s'agissant d'une agglomération rurale avec 129 communes et 70 000 habitants, où les maires s'inscrivent dans cette logique. Je suis également président d'une SEM Midi-Atlantique liée aux énergies renouvelables, qui installe des ombrières. Nous avons également prévu des bouledromes, des courts de tennis couverts, très faciles d'installation, et les maires deviennent acteurs de leurs territoires. À l'échelle de la communauté de communes, nous disposons de près de 100 hectares de panneaux photovoltaïques et de l'énergie renouvelable installée, qui représente 20 % de l'énergie consommée. Avec 500 ha, nous en serons à 100 %, or la communauté de communes a une surface de 180 000 ha.

Nous sommes malgré tout souvent confrontés à la contradiction entre un président de la République qui préconise d'investir dans les énergies renouvelables et les services de l'Etat, qui refusent votre projet car il y a un papillon ici ou une tortue plus loin. Le combat est donc quotidien avec le préfet et nous pourrions avancer plus vite si la tâche nous était facilitée.

Applaudissements.

Frédéric BERETTA

Merci pour ce témoignage.

Martine BERTHET

Effectivement, l'eau pour le chauffage ou pour rafraîchir est de plus en plus utilisée. Je peux citer deux exemples en Savoie. L'agglomération Grands Lacs prévoit une boucle à partir de l'eau du lac, de rafraîchissement, mais qui peut servir aussi de chauffage pour tout le secteur d'entreprises Savoie Technolac. L'autre exemple est celui du sidérurgiste Ugitech, qui injecte sa chaleur fatale sous forme de vapeur d'eau dans le réseau de chauffage urbain de la ville d'Ugine. Il existe de nombreuses possibilités intéressantes sur le plan énergétique.

Frédéric BERETTA

Le besoin de retour d'expériences et d'échanges entre vous, que vous avez souligné au congrès de l'année dernière, est effectivement important. Tous vos propos nourriront la

commission Tourisme durable pour travailler et présenter éventuellement de nouvelles orientations au Congrès du mois de juin.

Une intervenante

Au regard des normes, si nous utilisons des calories avant le thermalisme, nous serons confrontés à l'ARS. Nous ne pouvons plus raisonner de cette façon. J'aimerais être territoire d'expérimentation dans le cadre d'un projet pour inventer le thermalisme de demain.

Gérald MARTINEZ

Nous devons nous pencher sur cette question, car la réutilisation des calories, ce sont des kilowatts en moins. On nous dit que le meilleur kilowatt est celui qu'on n'utilise pas, mais nous sommes bien contraints d'en utiliser.

Je voudrais interpeller nos législateurs présents. Au-dessus de 700 mètres d'altitude, aucun assureur n'assure l'installation d'ombrières. Si nous passons par des intervenants privés, nous devons mettre à disposition le terrain, mais nous ne pouvons pas travailler avec les syndicats d'énergie départementaux en l'absence d'assureur. Je vous demande donc d'être vigilants sur le sujet et de trouver une solution pour que nous puissions travailler avec des régies intercommunales plutôt qu'avec Total Energie ou un autre opérateur privé, dont nous ignorons ensuite l'utilisation de l'énergie ainsi produite.

Un intervenant

Je vous invite à partager les informations, afin que nous puissions les porter. Les administrations se cachent aujourd'hui derrière la réglementation. Nous devons passer entre la réglementation et l'esprit, qui doit gagner, ce qui nécessite un peu de courage. Se cacher derrière une réglementation, c'est la fin de nos systèmes. Il faut mettre en avant le bon sens pour avancer, mais les ARS sont malheureusement un bon exemple de ce qui ne va pas dans le bon sens.

Vincent BARRAUD, président de la Communauté d'agglomération Royan Atlantique

Je ne reviens pas sur les propos relatifs à l'eau et au recyclage, sujet que nous suivons avec intérêt en Vendée. Nous arrosons les golfs avec l'eau des stations d'épuration depuis 1987 et, plus récemment, le Club Med, mais l'administration nous a interdit d'utiliser cette eau pour arroser nos massifs de fleurs.

Concernant la GEMAPI, je voudrais mettre l'accent sur le trait de côte. Le territoire que je préside comprend 120 km de côte. Je profite de la présence de Madame la Sénatrice et de Monsieur le Député pour rappeler qu'une députée de Gironde présente actuellement une proposition de loi sur la prise en compte par l'Etat de la gestion du trait de côte. Le sujet est particulièrement important pour nous, notamment au regard du tourisme rural. Certaines de nos petites communes, qui possèdent du patrimoine au bord de la mer, s'inquiètent car aucun financement ne permet de pallier l'attaque de la mer. Je pense en particulier à Talmont-sur-Gironde, l'un des plus beaux villages de France, dont l'église Sainte-Radegonde est construite sur la falaise. Sans intervention, cette église du 12^e siècle, qui ravit environ 500 000 visiteurs tous les ans, disparaîtra.

J'attire votre attention sur cette difficulté pour soutenir la proposition de loi et trouver des moyens de financement permettant d'accompagner les territoires à lutter contre l'attaque de la mer et protéger le patrimoine.

Un intervenant

Nous rencontrons cette même problématique en montagne. Le réchauffement climatique entraînera des changements importants, qui nécessiteront des budgets complémentaires pour dédommager ou protéger. Je ne suis pas spécialiste, mais il me semble inutile de protéger des éléments pour repousser la problématique à dix ou quinze ans. Un budget est nécessaire pour indemniser, et protéger le cas échéant, dans tous les territoires.

Frédéric BERETTA

Merci pour les nombreuses informations. La commission Tourisme durable a encore beaucoup de travail. Madame la Sénatrice, Monsieur le Député, Monsieur le Président de la Commission, merci.

Commission Hébergements Touristiques

Erven LEON, maire de Perros-Guirec (22)

André PERRILLAT-AMEDE, maire du Grand-Bornand (74)

Frédéric BERETTA

J'aimerais que vous présentiez les travaux réalisés par la commission pour échanger sur les trois problématiques qui en sont ressorties. La première est un leitmotiv depuis des années, à savoir le réchauffement des lits froids, la deuxième concerne l'hébergement des saisonniers et la troisième porte sur le logement des habitants de nos territoires.

André PERRILLAT-AMEDE

La commission Hébergements touristiques s'est réunie à plusieurs occasions dans le courant de l'année écoulée en visioconférence. Merci à tous ceux qui y ont pris part et à ceux qui voudront continuer. Avec Erven, nous sommes sur le littoral et en montagne, mais nos propos concernent aussi les hébergements touristiques en zone rurale, les villes et les territoires ultramarins.

Avant d'entrer dans le sujet qui nous tiendra à cœur, la commission a abordé plusieurs questions, dont celle des hôtels, à l'époque de la loi 3DS sur les problèmes de transmission, qui n'a pas eu le succès espéré. Les meublés de tourisme ont également été un sujet important de nos réunions, avec le guide qui est désormais publié, document très intéressant, le nouveau classement entré en vigueur le 1^{er} juillet 2021 et l'enquête réalisée avec l'Union nationale des locations de vacances. Nous avons beaucoup discuté des hébergements de demain, des initiatives et nouveaux concepts qui fleurissent, avec des évolutions pertinentes, et des problématiques qui se posent, notamment en termes d'urbanisme. En montagne en particulier, les contraintes urbanistiques sont très claires. Nous avons consacré une réunion à l'accueil des camping-cars et des vans, dont Erven pourra mieux parler que moi, s'agissant d'un phénomène qui évolue de façon exponentielle.

Le sujet qui nous occupera ici concerne l'accès au logement de nos résidents dans le contexte de la hausse du nombre de résidences secondaires dans nos communes, sur laquelle je reviendrai ultérieurement. Beaucoup de nos villages et stations de tourisme se sont développés avec la résidence secondaire. Nous en connaissons les limites, avec le phénomène du prix de l'immobilier qui rend de plus en plus difficile l'accès au logement pour les populations locales et l'hébergement des saisonniers. Nous aboutissons ainsi à un déséquilibre, qui engendre des effets repoussoir vis-à-vis des touristes, dont nous devons nous occuper. Erven développera également un côté positif, qui concerne surtout le littoral, où les résidences secondaires sont occupées davantage que pendant les seules vacances.

Erven LEON

André a déjà largement décrit les thèmes abordés. Nous avons organisé une réunion de la commission autour notamment du développement des vans. Des structures ont été organisées pour les camping-cars et nous arrivons globalement à régler les flux, mais face à l'afflux de ces véhicules, la presqu'île de Crozon, en Bretagne, a renoncé à aménager des aires réservées. Nous connaissons des situations extrêmes par rapport à cette clientèle importante, qui existe également en dehors des périodes estivales et qui n'est pas négligeable. La clientèle des vans est différente, puisque ces véhicules peuvent s'installer

partout, ils passent sous nos portiques, mais posent des problèmes en termes de salubrité, s'agissant de véhicules plus petits. Nous retrouvons également le phénomène de mue, que nous avons un peu réussi à juguler sur les camping-cars. Les analyses des personnes qui circulent en van montrent des populations différentes de celles des camping-cars, avec un pouvoir d'achat plus important et qui sont dans l'itinérance totale, qui peuvent dormir dans leur van mais aussi à l'hôtel. Nous pourrions dans les années à venir mieux affiner les attentes de ces personnes, qui peuvent intéresser nos communes touristiques.

La problématique des résidences secondaires a été largement évoquée dans les médias ces derniers mois. Certaines personnes stigmatisent les propriétaires de résidences secondaires, mais la connaissance de ces populations n'est pas assez fine. Dans le cas de la Bretagne, qui compte environ 244 000 résidences secondaires, plus de la moitié appartiennent à des Bretons, et ce pourcentage s'élève à 60-70 % pour les périodes plus récentes. Avant d'envisager de surtaxer ou de créer des statuts de résidents, il convient de mieux connaître leur typologie, sachant que de nombreuses résidences secondaires correspondent à des héritages et n'appartiennent donc pas forcément à des personnes avec des moyens importants. Soyons donc très vigilants sur l'approche, sans toutefois négliger le problème des lits froids et des volets fermés.

La question sur le logement des saisonniers rejoint la problématique des logements vacants. Nous ne disposons pas de moyens coercitifs et pratiquement pas de moyens incitatifs pour les remettre sur le marché. La Bretagne compte 1 585 000 résidences principales, 244 000 résidences secondaires et 145 000 logements vacants. Que fait-on de ces logements ?

André PERRILLAT-AMEDE

Je voudrais développer la question des lits froids. Beaucoup de stations, notamment en montagne, se sont développées à partir des résidences secondaires, qui engendrent certes des effets bénéfiques, mais aussi des limites. Ma commune, au Grand-Bornand, accueille 25 000 lits touristiques, répartis en trois catégories de commercialisation. Les lits professionnels représentent 29 % du total, ceux de particulier à particulier, loués par Airbnb, Leboncoin ou Booking, représentent 15 % et les non-commercialisés, 56 %. Par ailleurs, une station en montagne implique des investissements et des charges pour les collectivités, qui nécessitent un certain niveau d'occupation et de taux de rendement des lits, sachant que sur une année pleine, un lot professionnel est loué à peu près à 50 %, contre environ 35 % pour les PAP et 15 % pour les non-commercialisés. Un euro dépensé dans les remontées mécaniques correspond à 7 euros dépensés globalement sur le territoire. Nous comprenons ainsi l'intérêt à réchauffer les lits et à prendre des mesures en ce sens.

S'il ne restait plus que trois lits à construire dans nos territoires, la proportion serait sûrement celle d'un lit pour des résidents permanents, compte tenu des difficultés de logement, un lit pour les saisonniers, en cohérence avec le modèle économique et les difficultés d'accueil, et un troisième lit dans le tourisme, avec un réel intérêt en termes de remplissage. La première mesure consiste à flécher des lits touristiques dans les documents d'urbanisme. Nous avons également intérêt à mieux connaître notre parc immobilier et à trouver les outils réglementaires permettant de réchauffer les lits, aussi bien en termes de rénovation, de financement que de commercialisation. Nous devons travailler sur l'ensemble de ces critères.

Dans le cadre du plan Avenir montagne, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé sur l'immobilier de loisir. Un suivi devra être réalisé avec les stations pilotes retenues, notamment La Clusaz et Saint-Gervais-les-Bains. Des actions très lourdes seront sans doute nécessaires, notamment au niveau du foncier, à travers des établissements publics fonciers

ou des foncières, pour éviter la vente à la découpe des résidences et la perte de lits chauds. Des portages seront nécessaires, ainsi que la recherche d'exploitants. Nous devons également examiner plus en détail les outils d'opérations de réhabilitation d'immobilier de loisirs en termes d'aides directes ou indirectes, voire des financements particuliers, et nous devons travailler sur des programmes à destination des propriétaires. Saint-Gervais-les-Bains a ainsi mis en place un club des propriétaires loueurs pour créer des avantages à ceux qui loueraient directement, de manière incitative.

Le grand débat qui se profile porte sur la taxation des résidences secondaires. Nos parlementaires pourraient s'exprimer sur le sujet, notamment Xavier ROSEREN, qui a déposé un amendement dans le cadre du projet de loi de finances. Seules les résidences secondaires vont payer la taxe d'habitation, avec des effets pervers pour nos collectivités, car le lien citoyen créé par l'impôt a été quelque peu brisé. Actuellement, nos résidents secondaires, qui ont souvent acheté avec le cœur, mettent en avant leur paiement de cette taxe. Une taxe supplémentaire pourrait avoir des conséquences. Cependant, nous avons besoin de ressources pour le logement social, l'aide à l'acquisition de parcours résidentiels et les meublés de tourisme.

Frédéric BERETTA

Je salue la présence de Dominique FAURE, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires en charge de la Ruralité. Madame la Ministre, soyez la bienvenue.

Applaudissements.

Une enquête a été menée avec le CRT et Sensation Bretagne. Vous évoquiez la nécessité de bien connaître les clients, les visiteurs et les résidents, y compris alternatifs, dans l'idée également de mesurer le niveau de consommation de chacun sur le territoire.

Erven LEON

Nous avons effectivement mené cette enquête en 2019 avec le CRT et Sensation Bretagne, réseau qui regroupe 28 stations littorales bretonnes, dont quelques membres sont présents dans la salle. L'enquête nous a permis de mieux connaître les résidents secondaires, puisque nous connaissons nos habitants et nos touristes, dont nous nous occupons. Nous avons mené une douzaine d'enquêtes sur le nombre de jours passés dans la résidence et les achats. À notre surprise, il est ressorti que les résidences étaient occupées pendant trois mois de l'année en moyenne et que les résidents dépensaient environ 12 000 euros en consommation courante. De plus, 80 % d'entre eux avaient fait des travaux dans leurs résidences durant les trois ans. L'impact économique doit donc être bien mesuré.

Dans le cadre de l'étude Reflet, sur le tourisme en Bretagne, une nouvelle vague d'enquêtes est en cours sur les résidences secondaires, post-Covid et télétravail, ayant induit des changements ou des aspirations à une autre vie. Nous pourrions observer l'évolution des attentes en trois ans, afin d'y répondre correctement, notre objectif étant que nos résidences secondaires soient occupées le plus longtemps possible. Il nous appartient donc de mieux connaître cette population et de l'inciter à venir, avec leur famille et amis. Cela passe par une politique d'animation qui intègre mieux les besoins et les attentes, sachant que les résidents secondaires ont choisi leur lieu d'installation et que souvent ils les achètent en vue de s'y installer à leur retraite.

Ces éléments nous permettront donc de mieux affiner la connaissance des propriétaires de résidences secondaires et d'adapter nos politiques locales à leurs attentes.

Frédéric BERETTA

Je change volontairement de terminologie, pour évoquer les résidents alternatifs. Dans l'atelier précédent, il était question de mieux responsabiliser les acteurs du territoire, y compris les clients. On pourrait envisager une approche de responsabilisation des résidents pour les inciter à une occupation plus importante et à une présence plus régulière. Comment contrôler la preuve de cette présence ou de mise en location ? Quelles garanties peuvent être apportées, hormis à travers le contrôle de la taxe de séjour ?

Erven LEON

La taxe de séjour est normalement versée. Nous supposons que les résidences secondaires sont davantage occupées, car nous croisons plus souvent les propriétaires et les commerçants le confirment. Nous avons évoqué les déchets ménagers, par exemple, mais l'apport volontaire peut fausser cette donnée.

Un bon critère qui permettrait d'évaluer la présence dans une maison correspond à la consommation d'eau potable, sauf en cas de fuite, puisque certains appareils peuvent rester branchés, pour l'électricité. Nous avons commencé à mettre en place avec le fermier de la commune un programme, qui implique de mettre en place la télérelève, avec la consommation en temps réel, qui est une bonne source pour connaître la réalité de l'occupation des résidences secondaires.

Concernant la surtaxation des résidences secondaires, nous pourrions suggérer aux propriétaires de louer leur logement lorsqu'ils sont absents, en les orientant vers des professionnels. La disparition de l'offre de locatifs à l'année est en effet alarmante sur certains territoires.

Frédéric BERETTA

Je note un certain paradoxe de cette approche, car nous cherchons à rendre nos territoires plus attractifs sur le plan touristique, nous avons le potentiel des résidents secondaires et alternatifs à portée de main, nous essayons de développer de l'événementiel pour les attirer à d'autres périodes, en dehors des fortes fréquentations touristiques, et nous allons peut-être enclencher, via la surtaxation des résidences secondaires, un effet boomerang, qui risque d'avoir un effet inverse.

Xavier ROSEREN

Je connais bien le sujet, car je me bats sur la surtaxe d'habitation depuis environ quatre ans. Le logement s'est largement invité dans nos campagnes électorales et le problème de la résidence principale est énorme dans nos territoires touristiques. Sur le littoral et à la montagne, nous ne pouvons plus garder nos habitants à l'année et nous rencontrons une réelle difficulté liée à la pression foncière, due en partie au nombre important de résidences secondaires. Il s'ensuit que nous ne pouvons plus loger et les communes n'ont plus les moyens de garder leurs résidents à l'année.

Il n'existe pas de solution unique, mais une succession d'actions possibles. Le gouvernement en a pris conscience, puisqu'il déposera un amendement, que j'ai repris, visant à étendre les zones tendues. Celles-ci étaient définies à partir des agglomérations de plus de 50 000 habitants, dans lesquelles vous pouvez taxer les logements vacants, donnant droit à une surtaxe sur la résidence secondaire. Il est de la responsabilité des collectivités locales, des maires et des présidents de communautés de communes, d'appliquer cette surtaxe, pouvant ainsi engendrer des recettes supplémentaires.

Dans la vallée de Chamonix, les résidences secondaires représentent 70 % du bâti. Si cette taxe est limitée à 20 ou 30 %, ce sont près de 3 millions d'euros par an de plus pour la collectivité, qui devront bénéficier au locatif ou au logement permanent. L'amendement proposé, qui j'espère sera retenu dans l'éventualité d'un 49.3, élargit les zones tendues à tous les lieux touristiques dans lesquels une tension est constatée. Si le prix de l'immobilier est cher et si vous êtes en zone touristique, le nouveau zonage permettra de mettre en place la taxe sur les logements vacants, rares dans les zones touristiques denses, et il donnera la possibilité d'augmenter de 20 à 60 % la surtaxe d'habitation.

Il doit être plus intéressant de louer à l'année qu'à la semaine. La fiscalité du meublé doit donc être moins incitative. Cette incitation a commencé avec l'avantage lancé par l'ancienne ministre Emmanuelle WARGON, qui consiste à bénéficier d'une réduction d'impôt équivalente si vous louez à l'année à un prix plus bas que le marché.

Michel PERRAULT, maire-adjoint, Saint-Tropez

Les résidences secondaires posent plusieurs problèmes. À Saint-Tropez, la surtaxation aurait des conséquences déplorables, car beaucoup de nos électeurs sont des résidents secondaires. Beaucoup d'anciens résidents secondaires, sur le littoral varois notamment, sont devenus des résidents permanents, ce qui explique l'accroissement démographique important, en particulier de Cavalaire-sur-Mer. La surtaxation doit donc rester une possibilité et non une obligation.

Par ailleurs, les résidences secondaires représentent une part économique considérable dans une commune, à travers les entreprises qui travaillent autour, pour l'entretien des jardins et le BTP notamment. Nous ne pouvons pas nous permettre dans certains territoires de recourir à cet impôt supplémentaire pour des personnes qui peuvent devenir des résidents permanents. C'est par ailleurs aussi la conséquence de la fiscalisation des droits de succession. L'impôt sur la fortune immobilière concerne des personnes certes privilégiées, mais qui sont aussi victimes de ce privilège, car la valeur des biens immobiliers en résidence principale est soumise à cet impôt. Au moment de la succession, les personnes sont contraintes de vendre, et les propriétés sont notamment achetées par des résidents étrangers. Des questions fiscales se posent donc également, dont il ne faut pas faire abstraction.

Frédéric BERETTA

Saint-Tropez est une zone extrêmement tendue.

Jean-Pierre CHAPALAIN, Vice-Président de l'Intercommunalité des Sables-d'Olonne

Pour une grande partie d'entre elles, les résidences secondaires sont des biens familiaux, et aux Sables-d'Olonne, nous ne souhaitons pas les surtaxer. Nous mettons en place des manifestations pour élargir les ailes de saison, améliorer l'attractivité de notre territoire et permettre à nos acteurs du tourisme de travailler avant et après la haute saison. Ces manifestations ouvrent de toute évidence les volets des résidences secondaires et avec Leboncoin, Abritel et d'autres plateformes, les propriétaires qui ne sont pas présents peuvent louer leur bien et générer des revenus supplémentaires, avec la fiscalité actuelle, par rapport à ce qu'ils pourraient en retirer en les louant vides à l'année.

L'attention doit être portée sur les logements vacants, qui doivent être taxés. Mais cette taxation ne permettra pas forcément aux propriétaires de les louer en vide à l'année, car ils ont peur de locataires indelicats. La fiscalité, ou le droit, est aujourd'hui plus favorable au

locataire qu'au propriétaire bailleur. Il faut donc améliorer le droit de ces derniers et appliquer la garantie des loyers impayés, à travers notamment Action logement et Visale, qui a élargi l'éligibilité des bénéficiaires. Les propriétaires bailleurs doivent en être informés, car la garantie s'applique pendant la durée du bail de trois ans, avec deux mois de garantie en cas de détérioration immobilière. Les propriétaires pourraient ainsi être plus enclins à louer leur logement vide à l'année.

Pierre-Alexis BLEVIN, maire de Pléneuf-Val-André

Je distingue pour ma part trois types de résidences : les résidences principales, les résidences secondaires et les locations saisonnières, pour lesquelles les usages et les habitudes de consommation sont différents. Dans ma ville, la difficulté concerne surtout les locations saisonnières, qui ont permis d'augmenter notre capacité d'hébergement. Nous en sommes heureux car nous pourrions récolter le produit de la taxe de séjour, mais il s'agit surtout de locaux particuliers. Lorsque j'ai voulu y loger des médecins, dont nous avons tous besoin, j'ai réalisé que ces locaux appartiennent aux commerçants locaux (boucher, boulanger, ostéopathe...), qui louent à un loyer normal jusqu'en juillet, et le montant du loyer mensuel devient ensuite celui à la semaine.

Au sujet des stations classées de tourisme, le code général des collectivités territoriales devrait marquer une distinction, en adaptant le droit, selon leurs spécificités, qui induisent des contraintes différentes si elles sont thermales, balnéaires ou de montagne.

J'ai mis en place la taxe sur le logement vacant, car mon agglomération l'ayant mise en place, j'ai appris que son produit lui reviendrait entièrement. La mesure a été votée y compris par l'opposition.

Martine BERTHET

La taxe sur les logements vacants peut effectivement être intéressante, mais la surtaxe me semble à double tranchant, à moins de distinguer si l'on souhaite conserver les lits chauds ou les résidences de tourisme, notamment, avec un risque sur les premiers.

Je suis curieuse de connaître le résultat de l'enquête sur le taux d'occupation des résidences secondaires dans votre commune après-Covid, car les habitudes ont complètement changé et beaucoup utilisent leur résidence secondaire pratiquement comme résidence principale désormais.

Enfin, sur les animations tendant à augmenter le taux d'occupation des résidences secondaires, l'ouverture des commerces doit faire l'objet d'incitations, en leur donnant des avantages lorsqu'ils prolongent leur activité sur la période d'automne et de printemps, par exemple.

Un intervenant

En fonction des territoires, en littoral, en montagne, en milieu rural ou dans une station touristique de ville, les locations meublées peuvent constituer une réelle contrainte par rapport au logement permanent. Ce n'est pas forcément le cas des stations de montagne, où les collectivités encouragent au contraire fortement les hébergements touristiques meublés. Il existe des incitations à la location meublée, voire au classement de ces logements, qui offre de nombreux avantages en termes qualitatifs, de référentiel et sur la taxe de séjour. Nos collectivités sont investies sur le sujet. La problématique du logement est certes globale, mais elle doit être analysée finement selon les territoires.

Un intervenant

La discussion serait d'un autre ordre si la taxe d'habitation avait été préservée, car elle permettrait de toucher les habitants de nos communes. La décorrélation entre les habitants à l'année et les résidents secondaires n'est pas bienvenue.

Au regard du développement durable, il faudrait pouvoir bénéficier des mêmes aides pour une résidence secondaire ou principale, notamment pour l'isolation et le photovoltaïque sur les toits. Les copropriétés connaissent un problème majeur à cet égard, car les habitants permanents souhaitent faire des économies d'énergie, dans des bâtiments des années 1970 avec des chauffages électriques très consommateurs. Or ces personnes ne peuvent pas dresser un plan d'isolation extérieure, de toiture avec du photovoltaïque, car la copropriété comprend des résidents secondaires. Il convient de mener rapidement une réflexion sur le sujet, pour permettre d'établir des programmes de rénovation pour une consommation énergétique réduite. Dans nos bâtiments communaux rénovés, l'économie atteint jusqu'à 40 %. De plus, l'absence de rénovation n'incite pas les personnes à occuper leur logement en hiver, compte tenu du prix de l'énergie.

Frédéric BERETTA

À propos des logements insolites, il faudrait peut-être envisager de construire des igloos dans les stations de ski... Vous avez évoqué l'enquête menée avec le CRT Bretagne sur les habitudes de consommation des résidences secondaires. Ne serait-il pas pertinent de réaliser une enquête nationale sur cette cible de clientèle, pour connaître ses habitudes de fréquentation, de consommation et ses attentes ? L'enquête pourrait par exemple être menée à l'initiative d'ADN Tourisme ou d'autres organismes, incluant une micro enquête par territoire régional et par localité.

Qu'en est-il par ailleurs de la problématique avec les saisonniers au regard de l'hébergement ?

Un intervenant

Cette problématique est accentuée avec le retour au plein emploi, ou presque, et les conditions plus restrictives du chômage, qui rendent moins attractif le travail saisonnier. Le nombre de locaux qui travaillaient à la saison a diminué, car ils choisissent un emploi plus permanent. Nous avons donc une double peine, avec d'une part davantage de logements pour les saisonniers extérieurs, dont nous avons besoin, et moins de locaux saisonniers.

Les difficultés ne peuvent pas uniquement être traitées par une seule voie, en actionnant des opérateurs publics tels que les communes et les collectivités. Depuis la loi « Montagne 2 », les communes touristiques ont l'obligation de contractualiser avec l'Etat pour la construction de logements en fonction du déficit. Cette obligation n'est pas neutre dans nos finances publiques et il faudra probablement aller plus loin dans le parapublic, avec les opérateurs de logement social, qui doivent pouvoir se tourner davantage vers le locatif saisonnier et trouver des alternatives par rapport au faible taux d'occupation. Dans le privé également, chaque opérateur, commerçant ou hôtelier, doit considérer ce capital humain comme essentiel et investir à titre personnel.

Les documents d'urbanisme des maires doivent être plus précis en ce qui concerne les programmes touristiques, en intégrant systématiquement leurs besoins propres de logements saisonniers. D'autres problématiques se posent en termes de logement saisonnier, de transport et de déplacement au sein même de la station. Nous devons sans doute mettre en place des intermédiations locatives à destination des saisonniers, car les

propriétaires craignent encore plus des dégradations et des défauts de paiement dans ce cas.

Frédéric BERETTA

Je reviens sur la remarque de Monsieur le Maire, concernant les travaux de la commission Tourisme durable. Le manque d'offres pour les saisonniers génère également des mouvements pendulaires importants, qui ne contribuent pas à un tourisme plus écologique.

Erven LEON

En effet, il n'existe pas une seule solution à la problématique de l'hébergement saisonnier. Elle nécessite de multiples initiatives. Sur mon territoire, à Perros-Guirec, et dans les communes avoisinantes, nous avons mis en place une initiative transmise par Pornic, appelée « Un toit, un emploi », visant à inciter les propriétaires à mettre à disposition une chambre ou un studio pour des saisonniers. Le logement est qualifié par l'office de tourisme et notre communauté d'agglomération apporte une aide financière à l'adaptation du logement pour l'accueil de saisonniers, plafonnée à 4 000 euros, pour y installer une douche ou une entrée indépendante, par exemple. Le propriétaire s'engage à louer pendant trois ans, six mois de l'année et les mois de juillet-août. La mesure commence à fonctionner, avec à Pornic plus de 100 hébergements générés de cette façon.

Une autre initiative de la région Bretagne consiste à mettre à disposition les internats des lycées. Les CROUS et d'autres ressources peuvent également être mobilisés, en s'assurant de la mobilité des saisonniers sur leurs lieux de travail.

À Perros-Guirec, je joue le rôle de facilitateur pour que des professionnels créent une SCI en vue de créer des logements de systèmes modulaires, dans le cadre d'une action rapide. Dès lors qu'un terrain est disponible, le projet peut être finalisé en un an. De nombreux professionnels sont très intéressés par la démarche.

L'ANETT pourrait également jouer un rôle important dans la remontée d'expériences sur tout le territoire français vis-à-vis d'initiatives prises qui peuvent être transposées.

Frédéric BERETTA

Y a-t-il d'autres retours d'expériences vis-à-vis du logement des saisonniers ?

Didier THEVENET, maire de La Clusaz

Nous rencontrons un réel problème de saisonniers. Nous avons dû acheter un hôtel de 30 places environ, où nous installerons des logements modulaires provisoires, avec un programme de logement des saisonniers sur deux bâtiments entiers. Nous demanderons que tous les professionnels, en particulier les hôtels et restaurants, prévoient de loger leurs propres saisonniers lors de leur construction.

Frédéric BERETTA

Merci pour ce témoignage. S'il n'y a plus de témoignages, nous passons au troisième point, qui concerne le logement des permanents, par rapport au coût du foncier et ses conséquences.

André PERRILLAT-AMEDEE

Ce sujet n'a pas été complètement abordé en commission, mais il mérite de l'être, car il s'agit d'une préoccupation exponentielle des élus des territoires touristiques. L'accès à l'habitat permanent, en particulier pour les jeunes, est une préoccupation majeure, compte tenu de la rareté des offres locatives et du prix de l'immobilier.

Les problèmes fiscaux, les coûts de la transmission, principalement dans les sites touristiques où le prix de l'immobilier est très élevé, n'offrent pas d'autre solution. Les enfants qui souhaitent résider dans l'habitation des parents au moment de la transmission ne le peuvent plus. Le sujet de la fiscalité est donc un réel combat, en vue de réduire les frais lorsque la propriété devient une résidence permanente, au moment de la transmission, tout en les activant en cas de vente pour une autre destination. Ce problème doit être résolu, car les personnes ne peuvent plus rester et ceux qui souhaitent s'installer ne peuvent pas se loger.

L'obligation de construire des logements sociaux incombe aux collectivités, mais les dispositions ne sont plus suffisantes pour répondre aux besoins, car il existe une catégorie de population active intermédiaire pour laquelle les seuils de revenus en accession sociale s'avèrent trop restrictifs. L'évolution du zonage Pinel devrait se poursuivre, dans le même sens qu'il l'a fait récemment. Ainsi, en Haute-Savoie et en Savoie, 46 communes ont été reclassées dans l'objectif de permettre de construire davantage de logements à loyer intermédiaire en passant de zones C en A, jouant à la fois sur le plafond des loyers incitatifs et sur le barème des ressources, afin de faciliter l'accès aux logements.

Par ailleurs, des solutions doivent être proposées pour la catégorie de population intermédiaire qui n'arrivera pas malgré tout à accéder au logement social. Il n'y a pas de réponse unique. Au Grand-Bornand, dans le cadre de notre document d'urbanisme, nous avons mis en place un système qui incite à la production de logements maîtrisés. Toute opération de plus de 1 000 m² prévoit une obligation de 20 ou 30 % de logement social, qui s'impose à l'opérateur, et pour les opérations immobilières de logements entre 500 et 1 000 m², nous avons prévu l'obligation pour l'opérateur de produire 30 % de logements permanents, vendus à un prix maîtrisé à hauteur d'un pourcentage du prix de vente de l'opération. Nous avons fixé pour l'instant 30 % mais nous monterons peut-être à 50 %, compte tenu de la forte évolution du prix du mètre carré. Grâce à cette obligation de produire du logement à prix maîtrisé, chaque mètre carré construit, au-delà d'un chalet individuel, devra inclure du logement social ou du logement à prix maîtrisé. C'est une solution, tant que le ZAN nous permet encore de construire, et nous pourrions également fléchir des zones dédiées à l'habitat permanent.

Frédéric BERETTA

Nous avons compris que le chantier est vaste. Des pistes de développement pourraient être présentées au Congrès du mois de juin prochain.

Un intervenant

Oui, car des initiatives sont mises en place, comme le bail réel solidaire (BRS), qui permet de décorrélérer le prix du foncier de celui de la maison. Une autre interrogation, qui concerne le domaine de Madame la Ministre, porte sur la problématique du bâti agricole dans le cadre du ZAN, qui correspond aujourd'hui à du bâti artificialisé, qui ne peut pas toujours changer de destination en zone A. Ce bâti pourrait être orienté vers du logement pour des primo-accédants, en le renaturant, notamment dans les communes du littoral qui

possèdent encore des zones rurales. Les sièges d'exploitation qui ne sont plus en activité sont repérés et le changement de destination est possible.

Pour les primo-accédants, dans le cadre du schéma classique des lotissements communaux, nous pouvons vendre en dessous du prix du marché, la difficulté actuelle étant qu'il n'y a plus de terrains à acheter. Une réflexion doit être menée sur les mètres carrés disponibles. Les aides de l'ANAH portant sur les loyers conventionnés sont bienvenues, mais des moyens incitatifs pour la rénovation permettraient de louer en résidence principale, avec une garantie sur ce point. Ce type de solutions peuvent être encouragées en incitant les propriétaires à mettre leur logement sur le marché.

Frédéric BERETTA

Le sujet est vaste et intéressant et nous pourrions continuer le débat, mais nous devons conclure. Je cède la parole à Madame la Ministre.

Tous ceux qui souhaitent participer à la Commission sont les bienvenus pour apporter leur éclairage.

Merci, Messieurs, pour la présentation des travaux de votre commission, forts intéressants.

Applaudissements.

Intervention de Dominique FAURE

Secrétaire d'Etat auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, chargée de la Ruralité

Monsieur le Président, cher Philippe SUEUR, Mesdames et Messieurs les Parlementaires, Mesdames et Messieurs les Députés et les Sénateurs, Mesdames et Messieurs les Maires, je veux d'abord dire un grand bravo à vous deux, Maires du Grand-Bornand et de Perros-Guirec pour cette table ronde. J'ai pris beaucoup de plaisir à y participer. Un gros travail est réalisé dans votre commission. Mesdames et Messieurs les élus, Mesdames et Messieurs, je voudrais d'abord vous remercier, Monsieur le Président, pour votre invitation à intervenir aujourd'hui devant votre assemblée.

Si l'ANETT est une association ancienne, née en 1930, elle marque une constance de sérieux aux yeux des ministères et du gouvernement, qui la considèrent comme un interlocuteur incontournable des politiques publiques en matière de tourisme, et cette table ronde n'a fait que le confirmer. Vous êtes près de 1 000 communes adhérentes, d'environ 1 600 habitants en moyenne. Vous êtes un pôle d'action collective apprécié de vos membres, utile pour consolider les bonnes pratiques et valoriser l'excellence de nos territoires touristiques français. En cela, elle joue aussi un rôle de ressource pour ce secteur.

La question de la transition est au cœur de vos projets de territoires touristiques et notre ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires est donc votre interlocuteur privilégié dans cette réflexion sur votre transformation. Le tourisme français a en effet été l'objet d'un plan de reconquête voulant le redynamiser en sortie de crise et accompagner la relance et la transformation du secteur. Ainsi, si la crise a constitué un choc majeur pour le secteur touristique, elle a également accentué et mis en évidence des défis

structurels auxquels nous devons collectivement faire face, tout en accélérant certaines tendances. C'est le moment de changer, nous savons que vous y êtes prêts et nous vous accompagnerons dans cette transformation.

Avec le plan Destination France, doté d'un budget de 1,9 milliard d'euros, présenté par le Premier ministre fin novembre 2021, le précédent gouvernement a fixé à dix ans une véritable trajectoire de développement et de transformation du secteur touristique. On a la preuve ce matin que vous avez débuté cette transition.

Cette stratégie concerne particulièrement la Secrétaire d'Etat en charge de la Ruralité que je suis. En effet, le tourisme, même s'il s'est beaucoup développé dans nos métropoles, concerne aussi de nombreuses communes petites et moyennes, qu'elles soient en montagne, sur le littoral ou dans la campagne. Nos territoires ruraux ont ainsi démontré leur place dans l'économie touristique française.

Trois points structurent mon intervention ce matin :

- L'enjeu de l'économie touristique dans le développement des territoires ruraux

Qu'elle valorise le paysage, le patrimoine, la nature ou la culture, l'activité touristique reste aujourd'hui un atout pour le développement de nos territoires. Notre territoire national de métropole et d'outre-mer dispose d'ores et déjà d'énormes atouts touristiques. L'économie de ces territoires se porte globalement bien et s'avère attractive en termes d'emploi autant que de cadre de vie. Mais cette richesse des territoires touristiques est parfois tout autant un facteur de déséquilibre en termes de coût de la vie, d'accès au foncier et au logement, de précarité, de cohésion, voire même d'environnement. Il reste encore, donc, du travail pour améliorer l'impact local du tourisme, souvent au-delà de la simple commune touristique ou de la station, à l'ensemble du territoire qui est concerné par l'activité touristique, même si c'est dans une commune plus petite que la commune centre.

L'analyse de ces éléments montre que l'aménagement du territoire perçoit moins bien les enjeux touristiques que les enjeux industriels et/ou commerciaux. L'analyse des flux économiques d'un territoire touristique est souvent emblématique d'une suractivité marquée par l'intensité, la densité et la saisonnalité, vous le savez bien. L'étude de ces territoires démontre qu'une ingénierie sur mesure doit vous être apportée, et cela dans une stratégie proche de celle fournie aux territoires d'industrie. C'était 146 territoires, plus de 500 intercommunalités et 2 milliards d'euros engagés vis-à-vis de la relocalisation de l'économie productive nationale dans nos territoires. Il doit être question de filières de services, de produits, qui doivent se consolider localement.

Il nous semble aujourd'hui nécessaire que l'Etat favorise le travail commun entre l'Agence nationale de cohésion des territoires (ANCT), Atout France et la Banque des Territoires, en appui des territoires touristiques, dans un contexte de transition numérique, démographique et climatique. Je le redis, nous serons à vos côtés dans cette étape importante de votre histoire, de notre histoire touristique.

- L'identification et de la labellisation de nos nouveaux territoires touristiques

Depuis plusieurs dizaines d'années, les attentes des touristes français et internationaux évoluent vers davantage de qualité, de proximité et de durabilité. Ces aspirations ont été exacerbées par la récente pandémie, qui a conduit à ce bouleversement des habitudes et des usages susceptibles de perdurer.

Afin de se doter d'une base de connaissances sur les dynamiques territoriales du tourisme et d'identifier les pistes d'actions en complémentarité avec les autres parties prenantes sur ces questions, l'ANCT s'est rapprochée de la SET, filiale de la Banque des

Territoires, pour lancer une étude des dynamiques territoriales du tourisme. Les territoires ont révélé un potentiel en termes touristiques et les atouts paysagers, patrimoniaux, culturels, architecturaux, sportifs, ludiques ou œno-gastronomiques ont été largement identifiés, mais des efforts restent encore à faire, en matière notamment de mise en tourisme, d'hébergement et d'accessibilité.

Cette étude parue en 2021 dresse un état des lieux des régions, et plus particulièrement des continuums territoriaux qui présentent un potentiel touristique en termes d'offre, mais rencontrent des difficultés structurelles de mise en tourisme, avec l'accessibilité, l'hébergement et les équipements en commerces et restaurants. Ce rapport propose une méthode d'identification de nouveaux pôles touristiques et recommande la mise en œuvre d'une feuille de route pour renforcer l'attractivité de nouveaux territoires, que ce soit dans l'espace ou dans le temps.

Si nous souhaitons définir une politique publique nationale en lien avec les régions compétentes sur le sujet, pour accompagner de nouveaux territoires et consolider ceux déjà grandement touristiques, il nous faut améliorer leur équilibre et permettre de maintenir durablement leur offre touristique et leur population permanente, ce qui nécessite de les identifier mieux mais aussi de les accompagner plus. Nous sommes au cœur du sujet que vous venez de traiter.

- L'implication de l'ANETT dans le processus de participation et de concertation que nous ouvrons

Plusieurs opportunités se présentent pour impliquer l'ANETT dans les travaux qui vont s'ouvrir et dans la définition des actions que nous entendons mener. Nous lançons dans quelques jours un travail de participation en préparation de l'acte 2 de l'agenda rural. Je voudrais vous proposer que l'ANETT participe activement au groupe de travail sur l'attractivité de nos territoires, sujet important pour nos territoires ruraux. Les communes touristiques ont une longueur d'avance dans ce domaine, qu'il sera intéressant de partager.

La Première ministre m'a laissée jusqu'à la fin de l'année pour évaluer l'efficacité de nos politiques publiques en matière d'agenda rural, avec les 181 mesures, avant de lui proposer, au premier trimestre 2023, un second souffle pour cet agenda. J'aimerais donc vous associer à ces travaux.

J'ai parallèlement annoncé lors des journées d'étude de l'ANEL, et Monsieur le Maire ou son représentant des Sables-d'Olonne était présent, la création d'un groupe de travail sur l'attrition des logements permanents. Ce problème que vous venez de traiter montre que nous devons nous mettre en ordre de bataille, tous ensemble, pour arriver à faire cohabiter logements permanents, résidences secondaires, offre touristique et, surtout, nos saisonniers, dont nous avons bien besoin. Des amendements ont effectivement été déposés.

Je vous propose de participer à ce groupe de travail, que je vais réunir avec mes collègues Olivier KLEIN, ministre du Logement, Olivia GREGOIRE, ministre déléguée au Tourisme, sous le haut patronage de mon ministre de tutelle Christophe BECHU, ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires. Pour traiter de ces sujets, il nous faudra bien trois mois de travail assidu, car certaines mesures, qui peuvent apparaître comme évidentes, montrent ensuite des biais.

Ce sujet a été trop longtemps négligé, ou sous-estimé, et il est devenu une urgence dans de nombreux territoires touristiques. Nous, Etat et collectivités locales, devons engager une action coordonnée pour éviter que les habitants des zones touristiques ne puissent se loger, au regard de la pression foncière que subissent ces communes. Nous devons considérer

l'attractivité structurelle des territoires touristiques, à la fois permanente et temporaire, marquée par des contraintes spécifiques dues à l'application de mesures réglementaires de conservation de l'environnement et de prévention des risques naturels (loi Montagne et loi Littoral).

Nous avons tous les ingrédients d'un phénomène explosif : réglementation environnementale, risques naturels, surattractivité des territoires, développement des meublés de tourisme, disparition progressive de l'hôtellerie familiale. Ce phénomène explosif est difficile à contrôler, tant il concerne tous les échelons des pouvoirs publics, autant qu'une multitude d'acteurs privés. Ceci interroge notre cadre juridique, notre cadre constitutionnel, législatif et réglementaire.

Ce travail ne doit pas partir de zéro. Il pourra notamment s'appuyer sur des propositions formulées par l'IGF, l'IGA et le CGDD, dans le cadre de la mission confiée par Bruno LE MAIRE à Jacqueline GOURAULT, Emmanuel WARGON et Olivier DUSSOPT. Leurs 17 propositions, que j'ai largement commentées au Congrès de l'ANETL, méritent d'être rapidement étudiées, notamment dans la perspective du projet de loi de finances actuellement débattu.

Je me dois enfin également de mentionner le travail que lancera ma collègue Olivia GREGOIRE dans le cadre du comité de filières tourisme, autour notamment du tourisme durable et de la montée en gamme du tourisme social, auquel je suis certaine que l'ANETL sera associée. Sur les problématiques que vous avez traitées ce matin, notre gouvernement est attaché à travailler entre acteurs privés et publics. Olivia GREGOIRE est ministre, entre autres, du Tourisme, des PME et de l'artisanat, et elle fait partie du ministère de Bruno LE MAIRE sur la filière touristique. Avec Christophe BECHU, nous nous occupons des collectivités locales qui accueillent des activités touristiques. C'est ensemble que nous trouverons les solutions.

En conclusion, je voudrais vous redire combien nous comptons sur vous, membres de l'ANETL, pour participer à ce grand chantier de la transition des territoires que nous lançons avec Christophe BECHU, pour nous aider à définir une feuille de route ambitieuse, qui prépare l'avenir et continue de faire de notre France l'un des plus beaux lieux de villégiature au monde.

Je vous remercie.

Applaudissements.

Frédéric BERETTA

Merci, Madame la Ministre.

Le Club des partenaires

Frédéric BERETTA

Laurent PABIOT, qui devait initialement en être l'animateur de ce Club des partenaires, a été retenu par ailleurs.

Le Club des Partenaires a créé une boîte à outils, que vous pouvez facilement trouver sur le site Web de l'ANETT, et qui traite notamment de 7 thèmes : la transition écologique, le patrimoine, l'innovation et le numérique, l'hébergement et la mobilité, les services de proximité, le bien-être et la santé et les outils transversaux. N'hésitez pas à la consulter pour y trouver des solutions.

Le Club des Partenaires s'est réuni à trois reprises, la dernière réunion ayant eu lieu le mardi 17 mai et une nouvelle réunion est programmée dans un mois.

Je vous propose une présentation synthétique des partenaires encore présents parmi nous.

Rémi MANCHERON du Groupe ADP

Le groupe ADP est un groupe international implanté dans une cinquantaine de pays, auprès de 125 aéroports. Notre fleuron se situe à Paris, avec nos trois grands aéroports, CDG, Orly et Le Bourget.

Nous sommes fortement engagés pour relever les défis climatiques et écologiques, puisque nous devons opérer une mutation de toute la filière du transport aérien. Nous avons un club avec Safran, Airbus, Air France, pour la décarbonation de l'aérien, qui est vitale car il s'agit de notre survie et de celle du tourisme international. Vous pouvez compter sur notre détermination pour travailler étroitement au tourisme durable de demain, qui passe par une décarbonation de l'aérien.

Marie-Noëlle DUVAL d'Alcome

Merci beaucoup de nous accueillir et merci, Géraldine, de ce partenariat avec Alcome, éco-organisme en charge de la lutte contre les mégots au sol. Nous souhaitons vous convaincre de contractualiser le plus rapidement possible avec Alcome.

Notre mission, comme tous les éco-organismes, consiste à verser des soutiens financiers aux collectivités, notamment des villes touristiques, pour assurer une meilleure propreté des trottoirs. L'équipe d'Alcome est présente et reste pour le déjeuner, espérant que nous pourrions vous aider à intervenir dans vos villes.

Myriam MAHE-LORENT de la Banque des Territoires

La Banque des Territoires est une direction de la Caisse des dépôts. Le groupe comporte au moins trois entités qui participent activement au développement touristique, avec les opérateurs la Compagnie des Alpes, BPI France et la Banque des Territoires. Madame la Ministre en a rappelé d'autres, comme la SET, en tant que structure d'ingénierie.

Le plan de relance tourisme a été conçu au cœur de la crise sanitaire par BPI France et la Banque des Territoires pour accompagner les acteurs du tourisme. 3,6 milliards d'euros mobilisés, mais tous les crédits ne sont pas consommés. Continuez donc à adresser vos

projets aux directeurs et directrices régionaux de la Banque des Territoires, qui feront tout leur possible pour vous aider.

En 2023, la Banque des Territoires continuera à accompagner, en ingénierie et en financement, à travers des prêts et des financements en fonds propres, des acteurs publics et privés du tourisme. Elle accompagne également les associations d'élus, et notamment l'ANETT. Nous avons soutenu en 2021 son projet de créer un baromètre du tourisme pour se projeter jusqu'en 2030. Nous proposons une nouvelle version pour l'année prochaine, en soutenant le projet financièrement et à travers une participation intellectuelle. Nous avons également prévu de réaliser un livret, à l'instar de celui que nous avons publié avec l'AMRF, la PVF, les départements et les intercommunalités, pour mieux vous présenter l'offre de la Banque des Territoires, et qui sera intitulé : « Accompagner les territoires touristiques ». Il inclura des exemples de réalisations pour faciliter la compréhension de nos actions.

Thibaud ROBLIN de Bouygues Télécom

Je vous remercie de votre accueil. Bouygues Télécom est présent parmi vous pour la dixième année consécutive. Nous sommes particulièrement heureux d'être le seul représentant des opérateurs télécoms et du secteur numérique, qui fait partie intégrante de l'aménagement du territoire. Pour beaucoup de communes, le numérique est aujourd'hui le fer de lance de l'attractivité. J'étais récemment à Florac-Trois-Rivières, sous-préfecture en Lozère, avec 2 500 habitants et 100 % de fibre, ce qui favorise l'installation de personnes, lesquelles repeuplent une école et dynamisent le territoire.

Certains touristes veulent se déconnecter de leur vie urbaine, ou « parisienne ». En cette période post-estivale, je vous propose d'organiser des réunions de bilan sur la couverture numérique, à l'aune de la période estivale ou le reste de l'année. Je reste à votre disposition pour l'organiser. Le bilan numérique réalisé avec Monsieur le Maire de La Grande-Motte, les services et l'office de tourisme, a été très intéressant.

Laurent RENAULT de Bilendi & Rispondi

Nous accompagnons l'ANETT pour interroger des panels de citoyens, notamment sur la question du tourisme dans dix ans. Nous avons ainsi rejoint le beau projet de l'Observatoire du tourisme dans dix ans avec la Banque des Territoires et nous essayons de contribuer à compléter le regard des élus par celui du grand public à travers nos 14 panels dans 14 pays, dont la France. Nous déployons en outre de nouvelles technologies, innovantes, pour donner envie aux administrés et aux touristes de s'exprimer. Nous essayons d'être à vos côtés au niveau de l'organisation et des communes.

Laurent MORICE de Camping-Car Park

J'ai la chance d'intervenir une nouvelle fois aux journées de l'ANETT. Camping-Car Park, spécialisée à l'origine dans la gestion d'aires de camping-cars, a évolué vers la gestion de campings municipaux, en grande déshérence dans les milieux ruraux et que nous rouvrons. Nous gérons également Vélo Park, pour accueillir les touristes à vélo, Rando Park, pour ceux qui sont à pied, et Fluvia Park, dans l'Est de la France, pour ceux qui se baladent en bateaux sur nos rivières. Nous gérons donc toute l'itinérance.

Vous avez évoqué l'évolution du marché des vans, qui représentait en Europe 60 % des ventes, chiffre qui passera à plus de 80 %. Les installations créées il y a douze ans pour accueillir et gérer le stationnement des camping-cars devront être réalisées pour accueillir les vans et éviter le débordement de vos parkings touristiques. Vous pouvez compter sur nous.

Cédric LELOUP d'Edenred

Edenred est une PME française de 1 200 salariés. Nous intervenons sur le pouvoir d'achat des agents et l'accompagnement des collectivités dans la maîtrise et le pilotage des politiques publiques. Notre métier consiste à flécher l'argent public en nous assurant de son utilisation à bon escient.

Nous avons des solutions telles que le Ticket Restaurant, très bénéfique pour le pouvoir d'achat et la dynamisation du commerce de proximité en France, pour lequel il représente un peu plus de 8 milliards d'euros. C'est surtout un apporteur d'affaires pour ce type de commerce, car pour 1 euro dépensé en Ticket Restaurant, 2,5 euros sont redistribués dans le commerce de proximité. De plus, pour 23 utilisateurs d'un titre, c'est un emploi non délocalisable qui est créé. Ce sont donc des solutions vertueuses qui apportent du pouvoir d'achat à vos agents et dynamisent vos commerces de proximité.

Nous organisons dans quelques semaines un Webinaire avec l'ANETT autour de l'attractivité et le développement des territoires par le biais de ces solutions.

Jérémy GALLET d'EDF

En tant que producteurs d'électricité, nous sommes engagés dans des parcs éoliens en mer et les centrales nucléaires, sur lesquelles il n'y a pas de problème de maintenance, mais d'oxydation de matériel inoxydable.

Nous exploitons des barrages en montagne et nous sommes particulièrement mobilisés actuellement, et nous le resterons en 2023 et 2024, sur tous nos métiers de production d'électricité et de fourniture.

Je représente en outre la filiale Dalkia qui produit des services pour les collectivités.

Jacques ALFRED d'Enedis

Enedis est une filiale du groupe EDF, indépendante des fournisseurs, étant un service public, qui emploie 38 000 salariés. Nous sommes gestionnaires de l'infrastructure d'un réseau qui fait 35 fois le tour de la Terre. Nous comptons 31 % de femmes dans notre effectif et nous recyclons 90 % de nos déchets.

Nous sommes le produit d'une longue histoire de la distribution d'électricité en France et nous sommes fiers de nos résultats, avec 0,010 % de défaillances sur notre produit. Nous sommes le symbole de la péréquation tarifaire en France, car nous avons un interlocuteur privilégié qui gère la relation de chacune des communes françaises, quel que soit son nombre d'habitants.

Notre force d'intervention se mobilise en cas d'aléas climatiques, avec des centaines de personnes dans toute la France. Il n'existe pas pour nous de diagonale du vide dans notre pays, car nous traitons toutes les communes.

Dans le cadre de la transition écologique, la consommation finale d'électricité doit diminuer. Nous nous mobilisons sur cet objectif et nous sommes engagés sur les opérations de sobriété et l'AMDE. À travers les compteurs Linky dont sont équipés 9 foyers sur 10 en France, nous développons les services pour aider à l'autoconsommation collective et au raccordement des ENR. Avant 2040, nous investirons 96 milliards d'euros.

Thierry LOUCHIN de la Française des Jeux

Vous connaissez tous la FDJ. Un Français sur deux en âge de jouer, soit 25 millions de personnes, jouent à nos jeux. C'est le premier réseau de proximité en France, avec

30 000 points de vente. Nous travaillons exclusivement avec des commerçants indépendants, dont beaucoup de buralistes, de tabacs, de presses et de bars.

La Mission Patrimoine, que nous menons depuis quatre ans, a permis de récolter plus de 100 millions d'euros, redistribués à 745 monuments, dont 192 ont déjà été restaurés et 228 sont en cours. Le lien entre patrimoine et tourisme est évident et nous avons encore cette année de nombreux projets de villes adhérentes de l'ANETT. Nous avons sept sites de maillage, à Cannes, Marseille, Sancerre, Salins-les-Bains, Avignon, le Clos du Grand Phare de l'île d'Yeu, Fos, et deux sites emblématiques, le parc des sources à Vichy et l'ancienne colonie pénitentiaire à Belle-Ile-en-Mer, qui concerne quatre villes (Bangor, Locmaria, Le Palais et Sauzon).

Un député a déposé un amendement autour d'une extension de la Mission Patrimoine à une « Mission Nature », pour étendre le patrimoine à la biodiversité. Je reste à disposition de ceux qui seraient intéressés.

Augustin BOUET d'Hellio

Il a été beaucoup question d'énergie ce matin, sujet à fort enjeu actuellement. Hellio travaille depuis 15 ans sur la consommation d'énergie, pour accompagner nos clients, nos partenaires, dans la mise en place de solutions pour réduire leur consommation d'énergie, consommer moins, mieux et autrement. Nous intervenons également sur des missions d'audit énergétique, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, d'accompagnement dans le suivi des consommations et surtout, car c'est souvent un enjeu majeur, nous intervenons sur du financement, étant une structure délégataire du dispositif des certificats d'économies d'énergie.

Nous sommes avec mon collègue à votre disposition pour répondre à vos questions. Nous accompagnons un peu plus de 2 500 communes sur tout le territoire français, métropole, Corse et outre-mer.

Raphaëlle REYMOND d'Illiwap

Je résumerai en quelques lignes notre solution :

Il était une fois en l'an 2020, 35 000 communes et leurs citoyens. Ils communiquaient paisiblement et quotidiennement quand tout à coup, une épidémie venue d'Asie les enferma jour et nuit. Il fallait alors trouver une solution qui leur permettrait de renouer ce lien de proximité qui les unissait auparavant. Agents, élus, habitants et maires se mirent alors à chercher. Sans gros budget et dans un temps limité, il fallait trouver cette solution. Petit à petit, certains villages et certaines intercommunalités se mirent à nouveau à briller, ils avaient enfin trouvé la clé pour informer, alerter et impliquer leurs habitants, ils avaient adopté Illiwap.

Toutes les collectivités ne sont pas encore référencées, mais aujourd'hui elles sont plus de 1 500 à nous dire merci, dont la belle commune du Diamant, ici présente. Merci à vous, Monsieur TOUSSAY, de votre confiance. Si vous aussi, vous souhaitez faire partie de notre belle histoire, je vous invite aujourd'hui à venir nous voir.

Applaudissements.

Christian LE ROUX de M2i

Si je vous dis : chenille processionnaire du pin, charançon du palmier, pyrale du buis... tous ces insectes qui viennent polluer vos espaces verts, nous avons une solution par la confusion sexuelle. Nous fabriquons les phéromones pour empêcher les insectes de se

reproduire et donc, nous ne les tuons pas. Nous permettons à vos communes d'avoir des produits propres non toxiques, non écotoxiques, sans résidus, et nous fabriquons ces produits en pleine ruralité, à Parnac, dans le Lot, mais aussi à Salins-de-Giraud, dans les Bouches-du-Rhône, et à Lacq, près de Pau. Ces produits sont disponibles et la boîte à outils est à votre disposition. Nous avons la solution pour différents insectes qui gênent la vie quotidienne de votre commune. Nous sommes dans la loi Labbé zéro pesticide et nous sommes à votre disposition.

Jérôme PAYANY de Nouveaux Territoires

Nous accompagnons les territoires dans la perception et l'optimisation de leur taxe séjour et la gestion des numéros d'enregistrement. Nous accompagnons aujourd'hui plus de 15 000 communes en France, dont 700 communes touristiques et stations classées. Avec l'Agglomération d'Annecy, nous mettons en place Mobibail, qui accompagne les personnes qui cherchent un bail mobilité, des saisonniers, des étudiants ou des personnes à mobilité, à les rapprocher des propriétaires de meublés. Plus de 4 000 logements sont référencés à Annecy sur la plateforme Taxe Séjour.

Simon ROZES d'Onlywood

Nous sommes partenaires de l'ANETT depuis trois ans. Nous sommes situés à La Teste-de-Buch, tristement célèbre depuis les incendies de cet été, spécialisés dans le mobilier urbain écoresponsable.

Onlywood est né il y a cinq ans après avoir constaté l'absence d'équipements pour se changer à la plage ou dans toute zone de baignade. Nous avons revisité la cabine de plage traditionnelle en proposant un lieu entre le public et l'intime, avec le vestiaire de plage. Le produit, labellisé Handiplage ou Tourisme et handicap, permet à 300-500 personnes par jour de s'y changer. Il est géré intégralement en interne par les services techniques, installé et retiré en une heure, en fin de saison. Vous pourrez les voir à Ouistreham, à La Grande-Motte ou à Saint-Raphaël. Nous équipons aussi bien les plages, sur le littoral, que les lacs, les bassins de baignade ou les fleuves.

Nous souhaitons développer notre gamme pour proposer un aménagement cohérent. Nous avons par exemple développé la bagagerie avec des consignes connectées intelligentes à destination du visiteur à la journée qui arrive à moto ou à vélo. Elles peuvent être installées sur la plage l'été et l'hiver en centre-ville, apportant un revenu supplémentaire à la collectivité. Nous présentons toute notre gamme de mobilier et de solutions au prochain salon des maires, où je vous invite à venir nous rencontrer.

Emmanuel PUVIS DE CHAVAGNES de Primagaz

Primagaz, c'est le gaz des territoires, le GPL, le « gaz des champs ». Il a été beaucoup question d'énergie ce matin et des problématiques immédiates de s'approvisionner, de chauffer les piscines et les gymnases. La transition énergétique des territoires est également importante, car l'urgence énergétique n'attend pas : comment décarboner mon énergie et changer ma chaudière au fioul ?

Chez Primagaz, nous vous connaissons, car nous nous adressons aux 27 000 communes qui ne sont pas raccordées au réseau de gaz naturel. Nous connaissons les territoires ruraux, nous approvisionnons en GPL les entreprises, les ménages, et nous connaissons les territoires touristiques. Nous sommes partenaires de la fondation du Patrimoine. J'étais il y a quelques jours au Mont Aigoual, station météo qui sera transformée en centre sur le changement climatique grâce à la mission Bern.

Nous pouvons apporter des solutions dans les territoires touristiques, car nous avons commandé l'énergie et nous disposons de volumes de gaz en sécurisant et en diversifiant les approvisionnements. Le gaz est stockable, disponible et accessible sur la totalité du territoire. Nous sommes donc capables de vous aider aujourd'hui et demain car nous disposons d'une gamme d'énergie renouvelable (du biopropane et du biométhane, qui équipe notamment les bus), et demain du rDME, fabriqué à partir du végétal et de déchets ménagers. Primagaz, c'est l'énergie indispensable à la vitalité des territoires. Notre objectif, c'est de parvenir à 100 % d'énergie renouvelable en 2040. Je suis à votre disposition pour en parler avec vous.

Nessim LE PICARD pour Refundit

Refundit est une start-up qui rend la détaxe touristique accessible à tous les petits commerces. La détaxe permet aux touristes de se faire rembourser la TVA sur leurs achats. C'est un mécanisme touristique incitatif à la dépense, mais principalement accessible aujourd'hui dans les grands magasins des grandes villes. Le touriste peut donc se faire rembourser aux Galeries Lafayette, mais il ne le peut pas dans un petit commerce de Bretagne, par exemple. Ce sont donc pour ces derniers des ventes en moins et des opportunités qui se perdent.

Nous proposons une solution simple, complètement digitale, pour que tous les petits commerces dans toute la France puissent proposer aux touristes la détaxe et booster leurs ventes. Les recettes du tourisme peuvent ainsi être mieux réparties en incitant les touristes à dépenser sur vos territoires. Nous restons à votre disposition.

Hugues D'ANTIN du Suez

Je suis très heureux d'être avec vous. Je suis à votre disposition pour des questions sur l'eau, l'assainissement et le traitement des déchets.

Je voudrais vous présenter une application que nous avons déjà présentée à la commission Tourisme durable au printemps. Il s'agit de l'application gratuite « Mon eau », qui référence toutes les données sur les points d'accès à l'eau potable, les lieux de baignade et la qualité des derniers contrôles de qualité de l'eau du robinet dans tous les territoires, y compris si vous n'êtes pas en contrat avec Suez. C'est une application d'intérêt public en cette période, compte tenu des difficultés de communication avec les populations qui transitent sur vos territoires, à une période où les risques d'arrêtés sécheresse et restrictions d'usages sont accrus.

Sylvain BOUCHER de Veolia

Je remercie l'ANETT pour notre collaboration depuis 2010 sur la thématique de la transformation écologique, ainsi que toute l'équipe à nos côtés qui aide vos territoires face aux défis du changement climatique, pour mettre en place des solutions. Vous avez largement exposé ces solutions, telles que les boucles d'économie circulaire, pour préserver, réutiliser et valoriser vos ressources. Nous sommes à votre disposition. Merci encore pour tous vos beaux travaux et recherches.

Paul-Antoine MAURASIN de Vinci Immobilier

Je voudrais évoquer le sujet du développement touristique. Nous sommes le seul promoteur à avoir un pôle dédié à l'hôtellerie. Nous avons développé sur toute la France une centaine de projets ces dernières années, dont 80 % sont situés en région. Nous sommes dans l'hôtellerie de 2 à 5 étoiles, les villages nature, nous travaillons beaucoup dans le cadre

de la ZAN, avec les élus et dans les stations balnéaires concernées par la surabondance d'Airbnb, qui déstructure les villes. Des élus m'ont indiqué qu'ils devaient fermer des classes dans les écoles et nous travaillons avec eux dans le cadre de l'arrivée de nouveaux hôtels. Notre équipe est composée de 20 personnes. Je travaille depuis 23 ans dans l'univers de l'hôtellerie-restauration et je serais ravi de parler avec vous de développement de projets hôteliers sur vos territoires.

Frédéric BERETTA

Nous terminons avec Tip Touch, l'organisateur du Weekend Wellness.

Jean-Guy DE GABRIAC, Tip Touch

Madame la Ministre, Mesdames et Messieurs les Sénateurs et Députés, et vous tous, élus des communes de France, de Corse et d'outre-mer, j'ai eu l'occasion de prendre la parole il y a quelques années pour vous présenter une initiative française, un projet un peu fou qui consistait, le troisième week-end de septembre, à célébrer le bien-être pour prolonger la saison estivale et encourager les touristes à continuer à venir découvrir nos belles régions de France. Nous avons démarré en 2017 avec 160 établissements en France et en Belgique, et voici trois semaines, plus de 5 000 établissements dans 139 pays ont participé, plus de 2 200 articles en ont parlé, à la télévision, à la radio, dans les médias et plus de 6 000 posts sur les réseaux sociaux ont informé 19 millions de personnes que du « bien-être » était disponible près de chez eux, à vivre en famille ou entre amis.

J'invite à me rejoindre deux personnes qui ont encouragé les équipes de leur mairie et les offices de tourisme à se mobiliser, avec des résultats formidables puisque les visiteurs ont afflué ce troisième week-end de septembre. J'appelle Cécile VAÏSSE, adjointe au maire de Niederbronn-les-Bains, et Erven LEON, maire de Perros-Guirec. Pour la troisième année consécutive, Niederbronn-les-Bains est la ville la plus active de ce week-end mondial du bien-être en France. Elle est rejointe aujourd'hui par Perros-Guirec, qui nous fait voir la vie en rose. Un grand merci d'être des exemples, des champions, qui prouvent que le bien-être est une énergie renouvelable.

Applaudissements.

Philippe SUEUR

Je voudrais féliciter nos collègues. J'exprime ma gratitude à tous nos partenaires, qui reflètent l'éclectisme et le meilleur des services pour nos communes touristiques. Merci à vous et merci de votre fidélité. Avec grand cœur, parce que vous avez été extrêmement chaleureuse, Madame la Ministre, votre présence nous rassure. Vous êtes une invitation à participer, à amplifier le rôle de l'ANETT, vous êtes également accompagnée de l'un de nos collègues, conseiller technique chargé de la montagne, notre cher Nicolas EVRARD, maire de Servoz. Nous avons la chance d'être ainsi appuyés par vous.

J'ai eu le sentiment que vous avez pris la ruralité à bras le corps, avec un regard très ample, en souhaitant vous associer dans un vrai partenariat et un esprit de gouvernement. Vous serez, à côté d'Olivia GREGOIRE, une co-actrice du tourisme français. Merci beaucoup.

Applaudissements.

Quels financements pour relever les nouveaux défis du tourisme ?

Florent LOIR

Chef du bureau de la fiscalité locale, Direction générale des collectivités locales

Yoann GENESLAY

Chef du bureau des budgets locaux et de l'analyse financière, Direction générale des collectivités locales

Michel-François DELANNOY

Directeur du Département Appui aux Territoires de la Banque des Territoires

Jérôme PAYANY

Directeur de Nouveaux Territoires

Frédéric BERETTA

Cet après-midi, nous aborderons la question suivante : quels financements pour relever les nouveaux défis du tourisme dont nous avons parlé depuis ce matin ? Vous allez intervenir sur le filet de sécurité pour soutenir les collectivités locales à la suite de la crise sanitaire, sur les dotations annuelles et sur le levier pour augmenter le produit de la taxe de séjour afin d'accompagner cette relance du tourisme que tous les territoires appellent de leurs vœux.

La parole est à la DGCL.

Florent LOIR

Bonjour à tous et à toutes. Je vais commencer, avec mon collègue Yoann GENESLAY, par une petite présentation du projet de loi de finances 2023, qui sera cette semaine en débat en séance publique à l'Assemblée Nationale. Ce projet de loi de finances comprend de nombreuses dispositions relatives aux collectivités territoriales, dispositions parfois inédites compte tenu de la période particulière que nous vivons et des problématiques auxquelles sont exposées les collectivités locales. Ces mesures doivent permettre de répondre à la problématique posée aujourd'hui.

L'une des premières mesures dont il me semble nécessaire de parler – et que je connais bien en tant que chef du bureau de la fiscalité locale – concerne la suppression de la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), qui est aujourd'hui encore un impôt important pour le bloc communal, avec de l'ordre de 5 milliards d'euros en recettes en 2021, principalement pour les intercommunalités à fiscalité propre, mais également pour quelques communes qui sont membres d'intercommunalités à fiscalité additionnelle. La CVAE est également une fiscalité importante pour les départements, pour environ 4 milliards d'euros. Ces collectivités seront donc concernées par la suppression de la CVAE, ce qui correspond

à un engagement pris par la Gouvernement, mais également par sa compensation. Il faut bien comprendre en effet que, s'il a été annoncé à plusieurs reprises que la suppression de la CVAE se ferait en deux temps sur les années 2023 et 2024, la compensation sera effective dès 2023 pour les collectivités locales, et ce de façon intégrale. L'objectif de verser cette compensation dès 2023 est de donner de la visibilité aux collectivités locales qui perdent une recette importante, afin de leur donner le maximum de garanties quant à la recette qui va venir s'y substituer, et ce le plus rapidement possible. C'est là l'un des enseignements de la réforme de la taxe d'habitation. L'impôt continuera à exister en 2023, mais il sera perçu par l'État, et la compensation sera versée dès cette année aux collectivités locales.

Quand on mène ce type de réforme, la première question qu'il est possible de se poser en matière de compensation conduit à se demander quelle est la recette qui viendra en substitution. Le Gouvernement aurait pu choisir de compenser par une dotation, système qui a pu être envisagé pour d'autres réformes. Il a néanmoins choisi une autre option, qui se trouvait plébiscitée par nombre de représentants des collectivités locales, en décidant d'affecter une fraction d'impôt, une recette fiscale, qui est la TVA. Cela présente plusieurs avantages : tout d'abord, cette solution a déjà été utilisée pour d'autres réformes fiscales, notamment pour compenser la suppression de la CVAE des régions. Une fraction TVA a également été transférée aux départements dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, en substitution de leur taxe foncière. Une fraction TVA a également été transférée aux intercommunalités pour compenser la suppression de la taxe d'habitation. Les régions ont également de la TVA en substitution de leur DGF. La TVA constitue donc aujourd'hui une recette qui est bien connue des collectivités locales, qui en maîtrisent les avantages. Le premier de ces avantages est une dynamique régulière et garantie, de l'ordre d'environ 3 % sur les vingt années qui ont précédé l'année 2020. Il y a d'ailleurs eu des effets de rebond cette année, pour ceux qui en sont bénéficiaires : la TVA a une dynamique importante par rapport à l'année précédente, de l'ordre de 9,6 %. Cette recette présente donc des avantages pour les collectivités locales. L'avantage de la TVA est également de garantir une dynamique régulière, ce qui n'était pas forcément le cas de la CVAE, qui est une recette très fluctuante en fonction des périodes et des années pour les collectivités qui en sont bénéficiaires.

La deuxième question qui s'est posée s'agissant de la compensation de cette recette de CVAE est l'identification de la recette de référence qui sera compensée : s'agit-il de prendre la dernière CVAE perçue par les collectivités en 2022 ou une moyenne sur plusieurs années ? Lors des récentes réformes fiscales, la décision a généralement consisté à figer une recette sur un seul exercice. Nombre d'associations de représentants des collectivités ont attiré notre attention sur ce point : il a été décidé d'asseoir la recette de compensation sur une moyenne sur plusieurs années. En effet, la CVAE est une recette très fluctuante, et retenir un seul exercice pouvait donc présenter le risque que certaines collectivités soient perdantes – sans oublier que la période a été mouvementée, avec l'impact de la crise sanitaire sur les recettes fiscales et les sujets d'inflation. Il a donc été décidé de retenir une période de trois ans entre 2020 et 2022. Dans le projet de loi de finances initial tel qu'il a été communiqué au Parlement, une collectivité bénéficiera d'une recette de compensation équivalente à la moyenne de sa CVAE entre 2020 et 2022. Cela a tout de même généré des questions chez les parlementaires et les élus, car les recettes de cette période ont été réduites par la crise sanitaire. Par ailleurs, les perspectives sont intéressantes pour la CVAE 2023, même si on n'en connaît pas encore le montant exact. Un amendement du Gouvernement en loi de finances prévoira donc une moyenne qui reposera sur la période 2020-2023, ce qui permettra de lisser les effets liés à la crise.

La troisième question porte sur la dynamique : la recette sera-t-elle figée, correspondant à la moyenne entre 2020 et 2023, ou les collectivités bénéficieront-elles de la dynamique de la TVA ? Je rappelle que la CVAE avait une dynamique fiscale, et la dynamique de la TVA peut s'avérer intéressante. Il a donc été décidé d'affecter cette dynamique aux collectivités,

et ce dès l'année 2023. Dès cette année, les collectivités bénéficieront donc de la dynamique de TVA entre 2022 et 2023, sans année blanche qui aurait consisté à attribuer uniquement la recette de compensation. Cette dynamique sera attribuée à travers un fonds qui prendra en compte un certain nombre de critères liés à l'attractivité économique des territoires. Il s'agit là d'un élément de réponse du Gouvernement face à une demande récurrente des élus locaux, qui aimeraient que la recette de compensation, dans ses modalités d'affectation, prenne en compte la réalité économique des territoires. La CVAE était un impôt sur lequel les élus avaient peu de marges de manœuvre, mais elle prenait en compte l'évolution de leur valeur locative, de leurs effectifs de salariés, et donc de la réalité économique de leur territoire. Il sera difficile, demain, de demander à un élu d'accueillir une entreprise, avec éventuellement un certain nombre d'externalités négatives, si on n'y associe pas un retour d'investissement en termes de recettes fiscales. Ceci explique la décision d'affecter la dynamique de la TVA en fonction de critères qui tiendront compte du développement économique du territoire – ces critères devant être établis par décret. De leur côté, les départements demandent une affectation de la dynamique de façon égalitaire. À ce titre, le Gouvernement présentera un amendement qui permettra de distinguer la répartition de la dynamique au bloc communal en fonction de critères de territorialisation liés à l'activité économique et la répartition aux départements, qui sera quant à elle homothétique.

Yoann GENESLAY

Pour poursuivre sur le paysage des soutiens qui sont envisagés et soumis au vote du Parlement dans le cadre des discussions sur le projet de loi de finances 2023, il existe trois autres catégories de dispositifs. Le plus important et le plus connu est la dotation globale de fonctionnement. S'y ajoutent les dotations de soutien à l'investissement et quelques mesures spécifiques favorables aux collectivités.

S'agissant de la dotation globale de fonctionnement, il a été décidé une hausse exceptionnelle de 320 millions d'euros, ce qui n'était pas arrivé depuis 13 ans. Cette hausse permettra de renforcer la hausse de la péréquation verticale, avec pour résultat d'augmenter ou de stabiliser la DGF pour la très grande majorité des collectivités.

En ce qui concerne les mesures de soutien à l'investissement local, vous avez constaté les efforts menés ces derniers temps sur les dotations à l'investissement (DSIL, DETR). Ces dotations seront maintenues à un niveau historique de 2 milliards d'euros, ce qui permettra de poursuivre les efforts déjà engagés par les territoires en faveur des projets menés localement. En complément, la Première Ministre a annoncé un Fonds Vert doté de 1,5 milliard d'euros, dont les modalités exactes d'attribution restent à définir, mais dont l'objet est de vous accompagner dans les nombreux projets que vous avez en faveur de la transition énergétique et écologique. Ces crédits s'ajoutent aux 2 milliards d'euros de dotations aux investissements, ce qui permettra de mobiliser un levier à plus forte portée sur l'ensemble de vos projets, en particulier les projets de rénovation thermique des bâtiments ou les dispositifs visant à renaturer les villes ou à requalifier un certain nombre de friches.

D'autres mesures ont également été décidées en faveur des collectivités, notamment la hausse de la dotation biodiversité de 5,7 millions d'euros. Cette dotation a permis de soutenir un certain nombre de projets importants au niveau local. La DPEL (dotation particulière relative aux conditions d'exercice des mandats locaux) sera bonifiée de plus d'un million d'euros dans le cadre de la fusion en son sein des frais de garde et de la protection fonctionnelle. Enfin, il est prévu de faire passer de 2 à 10 millions d'euros une dotation utilisée par l'État pour venir en aide aux collectivités en très grandes difficultés financières. Dans ce contexte d'inflation et de crise énergétique, qui pourrait générer des difficultés financières chez certaines collectivités, il a été décidé à la suite d'une initiative parlementaire de mettre en place un nouveau filet de sécurité face à l'incertitude quant à l'ampleur de l'impact que pourrait avoir cette augmentation des prix, tant de l'énergie que de

l'alimentation. Il convient également de tenir compte de l'effet, parfois important, de la revalorisation du point d'indice, qui peut fragiliser certaines communes déjà atteintes sur le plan financier. Telle est la raison pour laquelle il a été décidé de mettre en place un nouveau filet de sécurité ciblant ces trois catégories d'augmentation : face à la difficulté d'anticiper l'impact exact, décision a été prise de cibler les collectivités les plus affectées, qui seraient dans l'incapacité de faire face à cette augmentation des charges, avec un niveau inédit d'incertitude sur le point d'inflation qui rend l'exercice de prévision budgétaire encore plus inconfortable que les années précédentes. L'objectif était tout d'abord d'éviter de fragiliser l'ensemble des projets d'investissement sur lesquels les territoires sont engagés. En effet, une augmentation des charges de fonctionnement rend mécaniquement plus prudent face à des investissements majeurs. Mais un autre enjeu est apparu très vite, en l'occurrence le risque de fermeture de certains services publics qui nous étaient pourtant familiers ou évidents, mais qui, dans un contexte d'augmentation des charges, risquent des fermetures. Dans un tel contexte, le filet de sécurité instauré à l'été 2022 au titre de l'année 2022 consiste à aider les communes dont le potentiel financier (ou fiscal pour les EPCI) est inférieur à deux fois la moyenne de leur strate et qui connaissent une part structurelle d'épargne brute plutôt faible, de l'ordre de moins de 22 % de leurs recettes de fonctionnement, et qui seront significativement touchées en 2022 par ces augmentations de prix et l'effet de la revalorisation du point d'indice, au point de constater une dégradation de leur épargne brute de plus de 25 %. Bien qu'importants, ces chiffres peuvent concerner un nombre élevé de collectivités à l'échelle nationale. L'expérience du filet de sécurité dans le cadre de la crise sanitaire a démontré que ces chiffres peuvent très vite être atteints, notamment compte tenu de la flexibilité du niveau d'épargne brute. Pour les collectivités qui répondent à ces critères, une dotation exceptionnelle sera attribuée, qui visera à compenser partiellement les effets de ces augmentations, à hauteur de 50 % pour les effets de la revalorisation du point d'indice et de 70 % pour les effets des hausses de dépenses d'énergie et d'alimentation. La difficulté tient au fait que nous ne savons pas calibrer cette aide a priori, car elle dépendra du niveau de difficulté des collectivités. Il reste que les difficultés sont déjà là aujourd'hui : pour les communes qui répondraient ou prévoient de répondre à ces critères, il est possible de solliciter d'ici fin 2022 une avance sur cette dotation de 30 %, voire de 50 % dans des cas particuliers. La dotation sera calculée définitivement au cours du premier semestre 2023 au titre de 2022, et versée sur la base de vos résultats, sachant que l'un des critères est la perte d'épargne brute.

Un intervenant

Je rappelle que vous êtes aujourd'hui face à des communes touristiques : en matière de potentiel fiscal, nous sommes largement au-dessus des autres. Or, nous nous retrouverons tout de même en difficulté, car nos CAF vont diminuer, et je ne sais pas si nous serons éligibles à ce mécanisme.

Yoann GENESLAY

Le critère est assez peu excluant à l'échelle nationale. Les simulations font apparaître, sur la base des communes, une exclusion qui est de l'ordre du trait de plume.

Un intervenant

Si on inclut le potentiel fiscal à l'intérieur de ce processus, même si nous sommes des communes qui investissent régulièrement, notre potentiel fiscal est relativement élevé. De plus, nous avons des bases locatives qui sont très élevées.

Yoann GENESLAY

C'est vrai. Toutefois, certaines communes touristiques sont pleinement concernées par ce dispositif.

Un intervenant

Notre objectif est de bien comprendre ce dispositif et la façon dont nous pourrions le demander. Avez-vous des services qui peuvent nous accompagner ?

Frédéric BERETTA

Je vous propose de terminer votre présentation : nous prendrons les questions par la suite.

Yoann GENESLAY

En tout état de cause, et même en tenant compte de ce critère, il reste de nombreuses communes éligibles parmi les communes touristiques. Ce dispositif est un filet de sécurité, et non une dotation, son objectif étant de répondre à la dégradation de la situation financière de la collectivité, en partant du postulat que ce critère du potentiel fiscal est excluant, car il suppose que la nécessité de venir aider directement la commune est moins forte. Toutefois, les discussions en cours au Parlement pourraient faire varier cette approche : j'aborderai ce point dans ma conclusion, ce qui pourrait apporter un peu d'espoir à ceux qui ont été exclus en 2022.

S'agissant des modalités pratiques, le dispositif est en deux temps : d'une part, une possibilité d'avance au libre choix de la collectivité, qui sera à demander d'ici fin novembre. Le décret qui précise ces modalités pratiques a déjà été étudié en comité des finances locales juste après la présentation des mesures en loi de finances 2023. Il est en cours de publication et devrait donc paraître prochainement. Au-delà de ces modalités pratiques, avec une avance suivie d'un calcul définitif avec un jeu d'ajustement si l'avance est supérieure et un complément si elle est inférieure, l'avance sera à demander suivant une formalité assez simple auprès de la DGFIP, et sera accordée par le préfet. Une forte coordination locale sera de mise, car nous avons appris des dispositifs d'aide mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire, qui nous ont permis de fluidifier les circuits de l'échelle nationale au niveau local. Vos interlocuteurs de proximité seront le DDFIP ou les services de la préfecture. L'attribution des avances sera réalisée au niveau local par arrêté du préfet. La dotation finale, en 2023, sera effectuée par un arrêté national, comme cela était le cas pour les autres filets de sécurité.

Ce dispositif est donc un filet de sécurité en réponse à des difficultés potentielles à venir. En dépit des difficultés d'estimation, il a été calibré au Parlement à hauteur de 430 millions d'euros, soit un niveau significatif : la première vague du filet de sécurité destinée à compenser les pertes de recettes tarifaires était de l'ordre de 200 millions d'euros. S'agissant des mesures envisagées pour 2023, une forme de consensus se dégage assez nettement au Parlement quant à la nécessité absolue de prévoir un dispositif de soutien : les incertitudes reposent plutôt sur la nature de ce dispositif et sur sa portée exacte. S'agit-il de cibler plus particulièrement les dépenses d'énergie ou faut-il inclure les dépenses d'alimentation ? Ces questions se posent dans la mesure où, si l'incertitude existe sur les dépenses, elle existe également sur les recettes. Vous savez en effet que la dynamique des recettes reste incertaine. Le principe d'un soutien fait donc consensus, mais sa portée et sa nature font l'objet de discussions, de même que son envergure. Ce sera le cas cette semaine pour la première vague de discussions, dans la mesure où le projet de loi de finances sera examiné en commission à partir de demain soir.

Après ce paysage des différentes mesures prévues en loi de finances et cet éventuel soutien en faveur des collectivités pour les protéger des effets de l'inflation, je vous propose de faire un point sur la taxe de séjour.

Florent LOIR

Cette taxe a le mérite de ne pas être supprimée, contrairement à la CVAE. Le produit de cette taxe est moins important, de l'ordre de plus de 500 millions d'euros, sachant que son montant s'était réduit pendant la crise sanitaire. Cette taxe est bien évidemment importante pour les communes touristiques. Elle donne encore beaucoup de marge de manœuvre aux élus dans la détermination des tarifs. Elle a un lien direct avec le territoire. Cette taxe est très dynamique, et se développe beaucoup, notamment au niveau intercommunal, ces dernières années. La DGCL suit particulièrement cette taxe, qui est dans le code général des collectivités territoriales, et qui a la particularité de ne pas être recouvrée par la DGFIP. La DGCL publie annuellement un guide pratique sur la taxe de séjour : le dernier date de juin 2021, et le prochain sortira en fin d'année ou en début d'année prochaine en fonction d'éventuelles évolutions notables dans le cadre de la loi de finances. Il n'y a pas eu de réforme d'ampleur depuis 2015, avec des dispositions importantes sur la taxation d'office et les hébergements non classés et en attente de classement. Chaque année, cependant, la loi de finances présente des réformes à la marge de ce dispositif afin de répondre à un ensemble de problématiques exposées par les élus. Deux points sont importants : le premier concerne la réforme du calendrier de délibération qui institue la taxe de séjour et ses principales composantes. Ce calendrier a été réformé par la loi de finances 2021. Auparavant, il existait deux échéances pour délibérer, pour instituer la taxe et pour modifier ses principales composantes, en l'occurrence le 1^{er} octobre pour produire ses effets l'année suivante, ou, dans le cas très spécifique des intercommunalités à fiscalité propre issues de fusions, avant le 1^{er} février de l'année en cours pour produire ses effets. Ce dispositif avec deux échéances posait un certain nombre de difficultés pratiques, notamment pour la diffusion du catalogue des tarifs par la DGFIP. Il a donc été décidé, en loi de finances 2021 par un amendement soutenu par le Gouvernement et déposé par Jean-René CAZENEUVE, de ne fixer qu'une échéance pour cette délibération, fixée au 1^{er} juillet.

La novation suivante est issue d'une disposition réglementaire : à partir du moment où la collectivité a délibéré pour fixer ses tarifs et instituer la taxe, ces informations doivent être saisies dans une application de la DGFIP, Ocsitan, ce qui lui permet de diffuser le catalogue des tarifs aux différents organismes en charge de la collecte, et notamment les plateformes. Dans l'ancien calendrier, cela posait un certain nombre de difficultés, dans la mesure où les collectivités délibéraient au mois d'octobre : le processus s'enclenchait à compter de cette date, et le catalogue n'était diffusé qu'au mois de décembre, dans un contexte de vacances scolaires, ce qui explique que les organismes en charge de la collecte rencontrent des difficultés à intégrer les tarifs. Il a donc été décidé, par un décret de cette année, d'avancer la date limite de saisie dans Ocsitan au 15 septembre, ce qui permettra à la DGFIP de distribuer le catalogue des tarifs à la mi-octobre, facilitant ainsi le processus de communication des nouveaux tarifs.

Il convient également de revenir sur la prise en compte du phénomène d'inflation par les tarifs de la taxe de séjour. Le système actuel s'inscrit dans le code général des collectivités territoriales : les collectivités votent les tarifs en fonction de barèmes qui sont fixés par nature et par catégorie d'hébergements en euros. Ces barèmes apparaissent dans une grille qui peut être consultée dans le code général des collectivités territoriales et dans notre guide pratique. Ces tarifs, qui sont des tarifs planchers et des tarifs plafonds, n'évoluent que très peu en fonction de l'inflation. Ils prennent néanmoins en compte l'indice des prix à la consommation de l'année n-2. Si l'application de ce critère d'inflation au tarif plafond et au tarif plancher amène à une augmentation supérieure à 0,05 euro, le tarif plafond ou plancher augmente immédiatement de 0,1 euro. En 2023, les tarifs plafonds vont augmenter pour les

palaces et hôtels de tourisme 4 et 5 étoiles, car l'indice des prix à la consommation de 2021 était de +2,8 % : si on applique cette hausse à leurs tarifs plafonds, qui sont de 4,20 euros, 3 euros ou 2,30 euros, l'augmentation est supérieure à 0,5 euro. Il s'agira donc d'une augmentation assez modeste du tarif plafond, qui s'établira à 4,30 euros pour les palaces, à 3,10 euros pour les hôtels 5 étoiles et à 2,40 euros pour les hôtels 4 étoiles. En tenant compte de cet indice des prix à la consommation et du décalage de deux ans, la répercussion du phénomène actuel d'inflation sera plus importante dans les années à venir. Ce mécanisme, bien qu'imparfait, permet de prendre en compte les phénomènes d'augmentation des prix dans les tarifs appliqués à la taxe de séjour. Un grand nombre d'amendements ont été présentés par des parlementaires en loi de finances sur cette problématique de l'augmentation du tarif applicable à ces hôtels, mais sachez que ce mécanisme existe et permettra de revaloriser les tarifs dans les prochaines années – ce qui pourrait concerner d'autres catégories d'hébergements en fonction de l'inflation.

Frédéric BERETTA

Avez-vous des questions ?

Christine LESUEUR, Maire de Forges-les-Eaux

Nous n'avons à ce stade aucun retour s'agissant du filet de sécurité à l'égard des pertes survenues en 2021. J'ai entendu dire que des choses étaient en train de bouger fin septembre, et que ce sujet serait parti à l'arbitrage. Est-ce le cas ? Aurons-nous enfin un montant, et saurons-nous si nous allons obtenir une compensation de recettes ?

Florent LOIR

Le filet de sécurité pour 2021, qui était initialement celui de la loi de finances rectificative pour 2020, reconduit par l'article 74 de la LFI pour 2021, avait déjà fait l'objet du versement d'un acompte. Le solde devait être versé au mois de mai de cette année, ce qui était d'ailleurs prévu par décret. Nous avons reçu un grand nombre de questions à ce sujet. La DGFIP, qui a calculé l'éligibilité à ce filet de sécurité, a rencontré un certain nombre de difficultés d'ordre comptable : ils ont été contraints de réaliser un nombre important de retraitements au niveau local, car les recettes n'étaient pas toujours bien imputées. Nous avons échangé avec eux de façon régulière, car les questions venaient des préfetures, afin de communiquer sur un calendrier dégradé. Cet été, les préfetures ont dû vous transmettre au niveau local ce calendrier, celui-ci prévoyant une notification au mois d'octobre. J'ai relancé la DGFIP hier : celle-ci m'a indiqué qu'elle arrivait à l'atterrissage, et que le calendrier du mois d'octobre devrait être respecté. 883 bénéficiaires ont été identifiés, pour un montant d'environ 86 millions d'euros. Ce solde sera bien notifié et versé avant la fin de l'année. Nous ferons en sorte de tenir cette date du mois d'octobre.

Christine LESUEUR

Cela impliquerait logiquement un versement avant le mois de décembre.

Florent LOIR

Tout du moins, avant la fin de l'année. Quant à la notification, elle aura lieu au mois d'octobre.

Christine LESUEUR

Une deuxième question, si je peux me permettre, qui concerne la taxe de séjour et les plateformes. On constate que les plateformes ne regardent pas les délibérations des collectivités : elles utilisent un tarif dont on ne sait d'où il est issu, et elles n'utilisent pas les

délibérations que nous passons. Elles font par exemple payer la taxe de séjour aux enfants, alors que nos prestataires sur place ne le font pas. Dans le reversement des plateformes, j'ai sur mon territoire une partie office de tourisme communal et une partie office de tourisme de la communauté de communes. Nous avons des prestataires qui sont sur les deux territoires, et on ne sait pas comment la plateforme envoie : de fait, il est impossible de savoir si la taxe de séjour va à la collectivité ou à la communauté de communes. Force est de constater des difficultés importantes avec les plateformes, car nous ne comprenons pas leur façon de calculer, et cela ne correspond absolument pas aux délibérations que les communes votent en conseil municipal.

Florent LOIR

J'admets qu'il s'agit d'une question qui nous est souvent posée. La réponse sera forcément imparfaite. Il convient tout d'abord de rappeler que, avec cet avancement du calendrier des délibérations, les plateformes se sont engagées à mieux respecter le contenu des délibérations. Elles nous ont fait valoir que c'est le calendrier tardif de communication, au mois de décembre notamment, qui expliquait leurs difficultés d'application des tarifs. La nouvelle procédure va se déployer dès cette année, avec la communication dès le mois d'octobre du calendrier des tarifs par la DGFIP. Cela peut être un premier élément de réponse.

Il existe par ailleurs des procédures de taxation d'office, qui sont reprises dans le guide de la taxe de séjour. Il convient également de noter un projet informatique mené par la DGFIP pour faciliter la communication des informations entre les plateformes et les collectivités. Ce projet, qui porte le nom de FARITAS, est encore aujourd'hui en phase expérimentale : il devrait pouvoir être déployé en 2023, ce qui apportera un élément de réponse à cette critique récurrente des plateformes. Dans les congrès, en effet, j'entends souvent des participants proposer d'interdire la collecte par les plateformes pour revenir à des systèmes différents. Or, ce système présente un certain nombre d'avantages pour de nombreux territoires.

Christine LESUEUR

Vous avez eu une note optimiste avec la DSIL en expliquant quel budget est prévu pour 2023. Mais croyez-vous que les collectivités seront en mesure de l'utiliser ? Hier, nous avons tenu une réunion portant sur le coût de l'énergie de notre éclairage public et de notre piscine municipale : c'est l'enfer. J'ai interrogé les gens d'EDF et d'ENEDIS, qui m'ont assuré que, dans les trois ou quatre mois, le tarif n'évoluera pas. Les collectivités devront donc payer le maximum. La DSIL prévue l'année prochaine peut déjà être reportée à 2024 ou 2025, car personne ne va investir.

Florent LOIR

C'est exactement l'objet des discussions parlementaires actuelles. C'est peut-être un *mea culpa* du modeste technicien que je suis et, plus largement, d'un certain nombre de services de l'État : nous n'avons pas forcément pris conscience d'un phénomène qui concerne plutôt les petites collectivités, que nous pensions protégées par le bouclier tarifaire. Nous n'avons pas forcément mesuré l'ampleur des relations intercommunales qui pouvaient être développées spécifiquement sur la fourniture d'électricité, sans parler d'autres sujets. Cela nous a amenés à reconsidérer un certain nombre d'éléments, et à favoriser ces discussions parlementaires. Telle est la raison pour laquelle je me suis permis, ce qui est assez rare pour des fonctionnaires de l'État à trois jours du vote du PLF, de considérer que le principe d'une intervention était consensuel. Certes, il est difficile de préjuger de ce qu'il en sera en définitive, mais ce principe est discuté avec de nombreuses idées parlementaires qui visent à prendre en compte ces considérations. Je ne sais si cela permet de vous

rassurer à titre individuel : en effet, à l'échelle nationale, nous avons du mal à embrasser tout le champ des possibles, avec des communes qui ont une proposition contractuelle à +600 % de tarif. Cela n'est pas soutenable : à ce stade, il ne s'agit pas de savoir si la commune pourra encore investir, mais de savoir si elle sera en mesure d'assurer son fonctionnement courant. Notre difficulté consiste, aujourd'hui, à avoir une approche globale qui soit suffisamment fine pour emporter toutes ces situations individuelles : tel sera l'objet des discussions qui auront lieu dans le mois à venir. Indépendamment de la façon dont se dérouleront les débats parlementaires sur la loi de finances, notre souci sera de pouvoir couvrir au mieux ces situations. Nous nous sommes fixés un double objectif : tout d'abord, il s'agit d'éviter les fermetures de services publics, comme nous avons pu en entendre parler récemment. Il a en effet été évoqué des fermetures d'un certain nombre de piscines, mais il ne s'agit pas que de cela, car certains musées ou autres services publics revoient aujourd'hui leurs horaires d'ouverture et leurs modalités de fonctionnement. Certaines villes revoient même leur façon de fonctionner, et ce de façon très significative, compte tenu de cette contrainte. Le deuxième objectif consiste à faire en sorte que ces dotations d'investissements restent utiles, ce qui suppose qu'elles puissent être utilisées, en rassurant les collectivités pour qu'elles continuent ces projets de rénovation thermique ou de transition énergétique dont nous avons besoin sur les territoires. Dans le débat parlementaire, nous sommes mobilisés pour essayer de couvrir un maximum de situations individuelles, avec un effort de compréhension de la diversité des relations contractuelles dans lesquelles les collectivités sont engagées, quelle que soit leur source d'énergie.

Vincent BARRAUD, Président de la communauté d'agglomération Royan Atlantique

J'ai deux questions. La première concerne la taxe de séjour, et la seconde la fiscalité plus globale. S'agissant de ma première question, nous sommes mis au tribunal administratif par la Fédération de l'hôtellerie de plein air à la suite d'une divergence d'interprétations entre eux et nous s'agissant de votre guide de la perception de la taxe de séjour sur les mobile homes de propriétaires sur les terrains de camping et d'hôtellerie de plein air. Pourrions-nous avoir avec le ministère des Finances – car je suppose que ce sujet relève de ce ministère – une clarification du texte de loi, ce qui permettra de savoir une fois pour toutes de quelle façon doit être comprise la taxation de ces mobile homes de propriétaires dans les hôtelleries de plein air ? Avez-vous des éléments de réponse ?

Florent LOIR

Le guide pratique ne donne qu'une interprétation de la législation. Il a en effet donné cette interprétation consistant à dire qu'une personne qui loge dans un mobile home sur une longue période doit payer la taxe de séjour sur l'ensemble des nuitées correspondant à cette période. Je suppose qu'il s'agit du sujet qui fait l'objet de ce contentieux : cette interprétation se fait par assimilation à la nuitée que vous payez dans un hôtel. En effet, si vous payez un mois d'hôtel, on ne va pas vérifier que vous y dormez chaque jour, et vous allez payer la taxe de séjour pour l'ensemble de cette période. L'interprétation du guide pratique n'est donc qu'une interprétation donnée par une administration par rapport à une législation qui n'a pas évolué depuis longtemps et qui, peut-être, n'est pas encore adaptée à l'évolution des modes de séjour et à un certain nombre de problématiques qui se développent. Nous savons que ce contentieux est en cours. Au niveau du ministère des Finances, la Direction générale des entreprises travaille sur ce sujet, et nous en discutons chaque année au moment de la parution du guide pratique. Faut-il changer l'interprétation qui apparaît dans le guide pratique ? J'ai tendance à considérer que ce n'est pas forcément cela qui permettra de changer la situation : il faudrait que la législation apporte des précisions sur ce point, sachant que ce sujet est soulevé depuis assez longtemps, et que la DGCL et la Direction générale

des entreprises sont ouvertes à des échanges. Nous pourrions éventuellement échanger nos coordonnées, même si je suppose que vous avez déjà échangé avec nos services.

Vincent BARRAUD

Le sujet vient du fait que la taxe de séjour est fixée sur la facture, et que la facture dit bien « location d'un mobile home pour six mois pour quatre personnes », ce qui explique que la taxe de séjour porte sur six mois et quatre personnes. Il n'y a donc pas de débat : cela vient du mode de liquidation, qui est lié à la facture, qui est la seule pièce disponible. Il ne sera jamais demandé au gestionnaire de camping d'aller vérifier tous les soirs qui couche où : c'est impossible à imaginer, et ce n'est pas l'esprit de la loi. Le réel problème est ailleurs : ce n'est pas la taxe de séjour, mais plutôt le fait qu'on n'a normalement pas le droit d'élire domicile dans un camping, sauf lorsque la résidence secondaire se situe dans un camping. Il existe cet effet de bord, avec une taxe de séjour qui est prise sur l'année, ce qui scandalise les personnes concernées. Mais, lorsque vous avez la même résidence secondaire sur un terrain privé deux mètres à côté, vous paierez une taxe d'habitation ou une taxe foncière pour ce terrain sur l'année entière, et cela ne posera pas de débat. Si les gens divisaient leur présence dans leur résidence secondaire par leur nombre de nuitées, ils seraient effrayés – d'autant plus avec la discussion de ce matin s'agissant de la surtaxe sur la résidence secondaire. Le problème dépasse donc très largement la taxe de séjour et concerne davantage l'urbanisme, d'où la difficulté qui, à mon avis, est presque insoluble.

Florent LOIR

Nous avons déjà réfléchi à la façon dont nous pourrions changer la loi sur ce point, mais, dès que vous faites un cas particulier, vous ouvrez un ensemble de cas problématiques. Cela correspond à un certain nombre d'habitudes : étant originaire du Nord de la France, je sais que des personnes peuvent passer de longues périodes dans des mobile homes, sachant que ce ne sont pas toujours des personnes aisées, et que cet usage peut s'apparenter à une résidence secondaire. Du point de vue des collectivités, il n'est pas toujours certain qu'elles aient le souhait de faire évoluer la législation sur ce point : elles se satisfont parfois de pouvoir s'appuyer sur notre guide pratique. Nous avons eu le tort de nous avancer sur ce sujet, mais je pense tout de même qu'il était nécessaire de donner une interprétation. Il n'est pas simple de modifier la loi.

Vincent BARRAUD

La difficulté consiste à faire appliquer ce que vous avez dit. Je n'ai pas un seul élu qui demande que ce ne soit pas appliqué, au contraire : ils souhaitent qu'une clarification soit apportée. Vous parlez du Nord : c'est en effet un endroit où j'ai participé à de nombreuses réunions publiques avec des hébergeurs qui étaient en difficulté. La seule solution pour les élus est de passer au forfait. Or, ce n'est pas ce qu'ils souhaitent : leur souhait est de prendre la taxe de séjour sur les personnes hébergées, et non sur les prestataires – et ils ont d'ailleurs vu en 2020 qu'il était très difficile de la reprendre sur les prestataires. La difficulté tient donc à l'application correcte. Il sera nécessaire de venir en appui lors du procès avec la Fédération de l'hôtellerie de plein air : en effet, même si c'est à Royan que le sujet s'est cristallisé, le sujet est partout.

Merci pour cette réponse.

En fin de matinée, Madame la Ministre nous a indiqué réfléchir avec le Gouvernement sur l'accompagnement des territoires touristiques, à l'instar de ce que les pouvoirs publics ont pu faire avec les territoires d'industrie, avec un accompagnement financier à la clé. À travers tout cela, je me pose une question : sur mon territoire, en effet, nous avons une partie de notre fiscalité, importante compte tenu de l'activité touristique et des caractéristiques du territoire, répartie au travers du Fonds national des garanties individuelles des ressources

(FNGIR), qui n'a pas évolué depuis sa création. Je me demandais si, au lieu de nous accompagner par ailleurs, il ne serait pas envisageable de remettre le FNGIR, qui nous prend aujourd'hui 80 % de notre recette fiscale. Je veux bien partager, mais cette proportion me semble importante compte tenu des spécificités et des déséquilibres structurels du territoire touristique dont je m'occupe.

Florent LOIR

Comme pour la taxe de séjour, nous avons ouvert des réflexions, mais les difficultés arrivent dès lors que nous envisageons des solutions. Le FNGIR était initialement prévu pour être dégressif. Or, il est fixe. Pour un certain nombre de collectivités, il s'agit en effet d'un fardeau. Un début de réponse a été apporté en loi de finances pour 2021, avec une dotation versée aux collectivités prélevées au titre du FNGIR à hauteur d'au moins 2 % de leurs recettes réelles de fonctionnement, et qui enregistrent dans le même temps depuis 2012 une perte de base de cotisations foncières des entreprises de 70 %. Ce dispositif est un dispositif de compensation. En effet, le FNGIR est un mécanisme qui s'équilibre, avec des collectivités qui sont satisfaites de le percevoir et d'autres qui subissent des prélèvements. Les solutions de réforme ne sont pas à l'agenda du Gouvernement, et je m'exprime donc en mon nom propre. Il pourrait être envisagé de remettre en place une dégressivité, ou d'instaurer des mécanismes d'appui comme celui mis en place à l'article 79 de la loi de finances pour 2021 en l'ouvrant plus largement. Il n'existe pas de bonne solution – sauf à ce que l'État décide de prendre à sa charge le prélèvement, mais cela relève d'un arbitrage budgétaire qui ne concerne pas la DGCL, compte tenu de la hauteur des montants, sachant que les collectivités concernées sont fiscalement plutôt favorisées par la réforme. Pour le moment, il ne s'agit pas d'un sujet : quelques amendements ont été apportés en loi de finances, mais qui consistaient principalement à proposer la mise en place de dotations de compensation inspirées par celles qui ont déjà été mises en place. Le grand soir du FNGIR consisterait à la remise en place de la dégressivité, mais cela poserait des questions pour les communes qui en sont bénéficiaires.

Sylvain DENOYELLE, Maire de Nonsard-Lamarche

Cela a été dit ce matin : le patrimoine joue un rôle en matière d'attractivité. Cependant, ce patrimoine doit être restauré, entretenu et animé. Il serait donc opportun de sortir les dépenses liées au patrimoine des différents ratios qui peuvent servir de base dans le calcul des dotations lorsque ces ratios peuvent pénaliser les finances des collectivités. Un exemple concret : une commune « Petite cité de caractère » disposant d'un patrimoine important se lance dans des restaurations importantes, en suivant le calendrier de la DRAC. Cette commune augmente sa fiscalité, ce qui a une incidence sur le CIF de la communauté de communes et la fait passer sous le seuil des 60 %. Cela conduit à une baisse de la DGF et du fonds de péréquation de la taxe professionnelle versée par le département, et ainsi à des réactions en cascade, avec finalement une double peine : pour la commune avec l'augmentation de la fiscalité et pour la communauté de communes avec la baisse de ses dotations. S'il était possible de sortir de ces ratios les dépenses liées au patrimoine, on rendrait service aux collectivités.

Florent LOIR

Nous en prenons note.

Un intervenant

Je ne sais si je m'adresse aux bonnes personnes, mais ne pourrait-on pas arrêter le rythme des réformes ? Pourrions-nous conserver la CVAE et la taxe d'aménagement pendant quelque temps, sans être obligés de suivre des calendriers de plus en plus

contraints qui pèsent sur les revenus de nos communes et sur les articulations avec les communautés de communes et avec l'État ? Il serait nécessaire de se poser un certain temps dans le système actuel, ce qui vous permettrait de répondre à des questions existentielles que nous avons régulièrement. Je vous invite à faire remonter cette demande : il serait important de nous poser quelque temps.

Florent LOIR

La suppression de la CVAE est en débat au Parlement : nous verrons si l'article 5 est adopté. Quant au reversement de la taxe d'aménagement, il s'agit d'un amendement parlementaire qui date de l'année précédente et qui nous a amenés à répondre à beaucoup de questions. Je prends note de votre demande.

Frédéric BERETTA

Merci pour vos réponses. Je propose de passer la parole à la Banque des Territoires, dont nous avons entendu le message ce matin : il est encore possible d'aider les collectivités.

Michel-François DELANNOY, Directeur du Département Appui aux Territoires dans la Direction du Réseau de la Banque des Territoires

Je dirige le Département Appui aux Territoires dans la Direction du Réseau de la Banque des Territoires. Myriam a présenté ce matin les grandes manières pour nous d'être à vos côtés : je ne reviendrai pas sur cela. Il est néanmoins important de souligner que la Caisse des Dépôts, dans ses métiers, a des missions d'intérêt général, mais avec des modalités d'intervention qui lui sont spécifiques. C'est notamment le cas de la Banque des Territoires, dont le rôle est d'investir avec des opérateurs et des acteurs privés pour mettre en œuvre des projets, par exemple dans le domaine touristique, sur la base de taux réglementés par l'État dans la mesure où les ressources que nous prêtons sont issues de l'argent des épargnants, ce qui fait que nous devons pouvoir le restituer à tout moment à chaque épargnant français. Nos missions consistent à accompagner le développement du pays et le développement des territoires. Si nous avons organisé en 2018 une partie de l'activité de la Caisse des Dépôts dans le cadre de la Banque des Territoires, l'ambition est d'être plus proche et mieux organisé pour répondre aux défis des territoires. Dans les territoires, il n'y a pas que les collectivités locales, mais également les acteurs qui interviennent dans ces territoires, qu'il s'agisse d'acteurs publics ou d'acteurs privés, associatifs, voire de collectifs d'une autre nature.

Le sujet du tourisme est un engagement de longue date de la Caisse des Dépôts, dans la mesure où nous avons été historiquement aux côtés des territoires et du pays dans le développement de l'offre du tourisme social. À travers des filiales que certains d'entre vous connaissent, comme la Compagnie des Alpes, nous avons équipé le territoire alpin, puis d'autres territoires, d'une offre à caractère touristique. Nous avons également des investissements qui, plus classiquement, permettent d'opérer, notamment sur le champ de l'immobilier, des réponses à ceux qui portent des projets touristiques : on parle là d'auberges de jeunesse, d'hôtels, d'hôtellerie de plein air, de parcs à thème ou d'autres formes d'hébergement. Dans ce cadre, nous utilisons nos fonds propres, que nous investissons dans des sociétés de projet de manière minoritaire avec d'autres investisseurs, institutionnels ou privés, pour apporter des solutions notamment en termes immobiliers, avant qu'un opérateur de tourisme apporte le service. Ces investissements peuvent porter sur de la création neuve ou sur de la rénovation, mais également sur des équipements sportifs et culturels, sur des ports de plaisance ou sur le tourisme d'affaires, qui permet d'accueillir des événements économiques. Nous sommes également des prêteurs. Deux exemples pour l'illustrer : comme investisseurs, nous avons récemment opéré un

investissement pour une auberge de jeunesse hybride au Havre ; à Chartres, nous apportons en prêt la ressource pour permettre à la collectivité de s'équiper à travers un lieu sportif et culturel. Telles sont nos interventions courantes.

Nous voyons aujourd'hui, pour un certain nombre de raisons différentes, le secteur du tourisme soumis à des soubresauts et des événements qui secouent tant ce secteur d'activité que les territoires qui ont développé une économie autour de lui. Je prendrai l'exemple de la crise sanitaire et des événements qui l'ont suivie. À cette occasion, la Banque des Territoires et sa filiale commune avec l'État, BPI France, ont mis en place un plan de soutien au tourisme, avec un certain nombre de modalités qui s'appuient sur des moyens d'investissement pour répondre à l'urgence, mais également des dispositifs de prêts. Toutes ces ressources ne sont pas mobilisées de la même manière, le prêt Relance Tourisme rencontrant davantage de difficultés à s'écouler pour un certain nombre de raisons sur lesquelles nous pourrions revenir si vous le souhaitez. Ces moyens considérables ont donc réellement eu un impact important. En 2019, la Banque des Territoires a investi 125 millions de ses fonds propres sur des projets de ce type. En 2020, ce chiffre est monté à près de 500 millions, avec l'ajout de fonds propres qui ont permis d'accompagner les porteurs de projets dans ce moment particulier de la crise sanitaire. En 2021, nous étions encore sur un niveau élevé, à 250 millions d'euros d'investissement en ce qui nous concerne. La tendance est aujourd'hui à un repli de ce niveau d'investissement, pour revenir aux montants de 2019. La Caisse des Dépôts a joué son rôle d'accompagnateur en apportant de la ressource supplémentaire dans toute sa gamme d'interventions, en matière d'investissements comme en matière de prêts.

Au-delà de cette crise tout à fait singulière que nous avons traversée, d'autres sujets arrivent, que vous avez évoqués, et qui ont déjà un impact sur le champ du tourisme. Il en est ainsi de l'adaptation au changement climatique. Nous travaillons en ce moment sur une offre dédiée aux territoires afin de les accompagner dans leur adaptation aux conséquences du changement climatique : nous continuerons à travailler sur l'atténuation du changement climatique, mais les conséquences sont déjà là, comme vous avez pu le constater cet été. Les territoires sont très clairement concernés par des sujets inédits, avec des décisions à prendre qui sont de portée juridique, qui généreront des contentieux de toutes sortes, et qui impliquent une anticipation sur des pas de temps qui dépassent de loin le mandat local. Cela nécessite des accompagnements spécifiques, notamment pour aider à la décision avec des moyens d'ingénierie que la Banque des Territoires mettra à disposition des acteurs par le biais de subventions qui permettront de contribuer au financement des études et des missions d'expertise qui accompagneront la prise de décision. C'est vrai pour les territoires du littoral, qui font face à des sujets très complexes qui concernent déjà aujourd'hui les sujets du tourisme. Aujourd'hui, nous accompagnons la réflexion de territoires qui doivent envisager la relocalisation de campings qui sont au bord de la mer et qui sont concernés par des risques de submersion. Comment organiser ces changements, tant sur le plan du modèle économique que sur le plan juridique et sur le plan foncier ? Où proposer le transfert de cette offre d'hébergement sur le même territoire ? Tels sont des sujets sur lesquels nous apportons des réponses. Il en va de même pour les territoires de montagnes qui, plus rapidement que les territoires du littoral, sont concernés par des changements. Il en est ainsi de l'économie de la neige, confrontée de manière très directe aux conséquences du changement climatique : telle est la raison pour laquelle nous sommes engagés dans le programme Avenir Montagnes, ce qui nous permet d'accompagner les territoires en matière d'ingénierie, d'investissements et de prêts.

Un autre enjeu se présente à nous, dont l'impact sera également conséquent, notamment lorsqu'il se mêle au sujet précédent, en l'occurrence le sujet de la sobriété foncière. Aujourd'hui, la loi donne une trajectoire avec la règle de zéro artificialisation nette des sols. Cette trajectoire est irréversible, impérative, et sera tenue. Cependant, elle pose de nombreuses questions : dans les territoires touristiques qui ont parfois développé une

offre nouvelle en artificialisant, l'inscription dans cette trajectoire posera forcément des questions. Elle pourra d'ailleurs redonner une forme de valeur à de l'immobilier qui est aujourd'hui en crise, en l'occurrence l'immobilier de tourisme, et notamment les copropriétés qui sont entre les mains de propriétaires privés. La nouvelle offre ne pourra plus s'envisager de manière systématique par de la construction neuve sur du sol qui sera artificialisé. Cela conduit forcément à se poser la question du devenir de ce qui est bâti aujourd'hui, et donc d'une mutation encore plus impérative à l'heure de la règle de zéro artificialisation nette. Tout ceci va intensifier l'enjeu de la réhabilitation : comment devons-nous nous y prendre ? Comment réglons-nous les questions juridiques qui n'ont pas été réglées jusqu'à présent ? Nous avons formulé de premières propositions dans le cadre du plan Avenir Montagnes, en tant qu'investisseur. Ce que nous faisons aujourd'hui est encore très marginal en termes d'impacts, alors que nous savons que ce sujet est structurel : 80 % de la capacité d'hébergement actuelle serait en effet considérée comme du « lit froid volets clos », ce qui signifie qu'elle serait exploitée moins de 5 semaines par an, alors que, quand il y a un exploitant, le régime économique est de l'ordre de 25 semaines. Il y a donc sur cet enjeu un accompagnement proposé par la Banque des Territoires, l'objectif étant d'accompagner ces territoires sur leur trajectoire de sobriété foncière, avec des ressources en matière d'ingénierie et des modalités spécifiques d'investissements et de prêts.

Dans les nouveaux sujets, nous pensons par ailleurs qu'il existe, autour des nouveaux formats de tourisme, notamment le tourisme d'expérience qui répond aux nouvelles demandes des personnes, des territoires qui s'inscrivent dans des démarches de redynamisation qui s'appuient en partie sur le tourisme. Monsieur le maire évoquait précédemment la question du patrimoine, au sens de ce qui fait la carte postale de la France avec ses qualités patrimoniales. Il est évident qu'aujourd'hui un certain nombre de territoires souhaitent développer ce tourisme d'expérience, plus intime. Quand on souhaite aujourd'hui développer une offre de cinéma dans une ville comme Dieppe, quand on transforme l'ancien château fort de Sedan en un ensemble dédié à l'hôtellerie dans les Ardennes, quand on transforme l'ancienne gendarmerie de Troyes pour en faire une offre d'hôtellerie, on est sur ces sujets, c'est-à-dire une offre touristique qui vient accompagner les démarches de redynamisation de territoires qui ne sont pas forcément ceux vers lesquels les touristes se tournent spontanément, mais qui trouvent leur clientèle. Tout ceci est pour nous un moyen de venir à la rencontre de démarches nouvelles en matière de tourisme et de répondre à ces défis d'une offre qui se diversifie et rencontre des territoires qui misent sur le tourisme comme levier de redynamisation. Cela nous amène parfois à transformer nos moyens d'intervention : nous intervenons aujourd'hui beaucoup plus au travers de foncières, ce qui suppose d'entrer au capital de sociétés qui vont développer une offre à plusieurs endroits d'un territoire. Nous le faisons par exemple dans les Pays de la Loire, l'objectif étant d'équiper d'offres de camping ou d'offres d'hébergement touristique des territoires Petites villes de demain : le fait de mutualiser un certain nombre de ressources à une échelle géographique plus large nous permet également de toucher des territoires qui, jusqu'à présent, étaient exclus de solutions qui hybrident moyens publics et moyens privés. Nous le faisons également en Bourgogne Franche-Comté avec la foncière Société Immobilière pour l'Hôtellerie, ou en Corse à travers un fonds dont le but est d'équiper le territoire corse dans sa diversité.

Un autre élément nous paraît être devant nous, en l'occurrence les événements climatiques extrêmes, qui peuvent venir dévaster un territoire touristique. Ce fut le cas cet été dans les Landes et en Gironde : tout le monde a entendu parler du Camping des Flots bleus, qui a été complètement détruit par les incendies. Nous avons déjà apporté des réponses dans ce type de circonstances. Vous vous rappelez la tempête Irma, qui a dévasté Saint-Martin : nous sommes en train de reconstruire un hôtel qui avait été complètement ravagé, avec une offre développée par les porteurs de ce projet. Je pourrais dire la même chose de ce que nous accompagnons dans la vallée de la Roya, dans le Mercantour, qui

avait été également dévastée par une crue exceptionnelle. Il s'agit d'un territoire très touristique, dont les infrastructures ont été particulièrement malmenées : là aussi, nous avons apporté des aides à travers des ressources en ingénierie et des prêts pour faciliter la reconstruction ou la remise en état d'un certain nombre de ces équipements.

Le dernier point concerne la mutation numérique et la manière dont les territoires et les acteurs territoriaux du tourisme continuent à travailler sur ce levier, notamment en matière de qualité d'offre et de lisibilité. Avec la CCI de Tarbes et Lourdes, nous développons aujourd'hui des moyens pour accompagner une trentaine d'entreprises du tourisme de Lourdes – qui a été particulièrement malmenée avec le Covid, sachant qu'il s'agit de la deuxième destination touristique de France. Ce territoire a entrepris une diversification afin de faire jouer d'autres leviers au-delà du tourisme culturel : il s'agit d'un élément sur lequel nous travaillons beaucoup. Je pense également au tourisme de la montagne, que nous accompagnons à travers le programme Avenir Montagnes, et qui vise bien à accompagner ce virage vers le tourisme durable, dit « quatre saisons ». Mais cela conduit également à faire parfois le constat que, là où il y avait une hyper-exploitation, par exemple de la montagne, il est nécessaire de commencer à envisager de réduire cette exploitation, y compris pour prendre en considération des sujets autour de la biodiversité, qui est également un autre impératif à l'heure où la COP Biodiversité approche.

Voilà donc quelques éléments que je souhaitais vous apporter aujourd'hui : pas seulement une description de notre offre, mais également l'analyse que nous faisons aujourd'hui des transformations qui font apparaître de nouvelles questions, complexes, qui font émerger chez les acteurs publics, et les acteurs du tourisme au sens large, des besoins nouveaux d'accompagnement. Tels sont les domaines dans lesquels la Banque des Territoires, au-delà de son offre traditionnelle, vient diversifier son accompagnement auprès des territoires de tourisme.

Frédéric BERETTA

Merci. Avant de passer la parole à la salle, je voulais revenir sur un sujet que vous avez évoqué. Vous avez en effet mentionné la difficulté d'écouler les prêts Relance Tourisme : en avez-vous analysé les raisons ? Cela s'explique-t-il par une absence de projets ? Et cela signifie-t-il qu'il existe des fonds disponibles, non utilisés ?

Michel-François DELANNOY

En effet, et ils sont encore importants. Les prêts sont réglementés, comme je le mentionnais. Les prêts de la Banque des Territoires, dans la mesure où ils sont issus de l'argent des épargnants, doivent être totalement garantis. Dès lors, pour le prêt Relance Tourisme, il existait une double condition : ce sont des prêts qui s'adressent à des acteurs privés, et la garantie est demandée à moitié auprès des collectivités et à moitié par un mécanisme de cautionnement. Ce mécanisme constituait un premier blocage, car il représentait un coût : dans le contexte qui était le nôtre, il n'était pas aisé de le solliciter auprès d'autres banques. Ce problème a été résolu, dans la mesure où on nous a autorisés, sur notre proposition, à venir garantir par la section générale de la Caisse des Dépôts cette partie de la garantie. Il reste donc la garantie des collectivités, que ces dernières ont du mal à positionner, car cela les engage, ou pour des raisons de prise en compte par l'État du niveau d'endettement des collectivités dans le cadre des discussions avec l'Europe. Cet ensemble d'éléments ne facilite pas l'activation de ce prêt, même si nous aurions aimé qu'il soit davantage sollicité. Il est donc possible de venir chercher de l'argent à la Caisse des Dépôts pour des projets.

Frédéric BERETTA

Je propose de passer la parole à Jérôme PAYANY, Directeur de Nouveaux Territoires, toujours sur la même problématique.

Jérôme PAYANY, Directeur de Nouveaux Territoires

Merci. Je vais me concentrer sur la taxe de séjour, sous un angle complémentaire de ce qui a été dit précédemment.

Nous avons préparé cet exposé en regardant les échanges en commission des finances, les amendements déposés et les interventions des députés. Nous nous sommes aperçus qu'il manquait beaucoup d'informations sur ce qui se passait réellement : en effet, les députés étaient focalisés sur l'augmentation de la taxe de séjour sur les 4 étoiles, les 5 étoiles et les palaces, alors qu'il existe nombre d'autres problèmes. Nouveaux Territoires accompagne aujourd'hui plus de 700 territoires, représentant 15 000 communes en France, aussi bien métropolitaines qu'outremarines. Nous accompagnons plus de la moitié des communes touristiques de France, sur la taxe de séjour, mais également sur la procédure d'enregistrement, car nombre de communes font face à une difficulté : si on n'arrive pas à identifier correctement les meublés de tourisme – et on ne peut pas y arriver avec le Cerfa de meublé de tourisme –, on n'arrive à rien s'agissant de la compréhension de l'existant. On a parlé précédemment des problèmes de lits froids, de résidences secondaires et de résidences principales : les données sont très difficiles à assembler, et la procédure d'enregistrement est essentielle. Aujourd'hui, nous accompagnons une majorité de communes qui ont mis en place cette procédure d'enregistrement, et vous allez voir que, sur la taxe de séjour, cela présente beaucoup d'attraits.

Depuis 2015, de nombreux changements sont survenus. Avec la réforme qui a été mise en place et l'application de la loi NOTRe, des actions de sécurisation et d'optimisation de la taxe de séjour ont été conduites par tous les territoires. Les délibérations en francs ont enfin disparu, de même que celles qui ne respectent pas la loi. Aujourd'hui, sur le territoire, plus de 29 000 communes ont une taxe de séjour applicable. Les territoires ont été conduits à mener des stratégies sur l'optimisation de leur taxe de séjour : on a maintenant une immense majorité de territoires qui sont au réel, et qui perçoivent donc la taxe de séjour sur les personnes étrangères à leur territoire, et non sur leurs équipements économiques. De plus en plus de territoires ont pris des stratégies tarifaires précises pour inciter au classement. Toutes les évolutions ont été digérées, notamment celles relatives aux dates de délibérations. En 2020, la crise sanitaire a compliqué la situation, mais, sur le plan financier, compte tenu des taxes 2019 versées en 2020, l'impact a été restreint sur de nombreux territoires. En 2021, en revanche, l'impact a été très violent pour les territoires de montagne, tandis que les territoires de campagne et de bord de mer ont récupéré des taxes intéressantes. En 2022, les rendements de taxe de séjour qui arrivent sont très importants.

Pour autant, il demeure des améliorations à apporter. En effet, on ne sait pas toujours très bien quels sont les opérateurs numériques qui interviennent sur le territoire : il n'existe pas encore de liste officielle des opérateurs numériques qui ont conventionné avec la DGFIP pour avoir accès à Ocsitan. Cette liste devrait être publiée pour permettre aux collectivités de savoir à quoi s'attendre : j'ai déjà vu des directeurs financiers de collectivités locales importantes qui n'étaient pas capables d'identifier la taxe de séjour sur leur P503. Les justificatifs transmis par les opérateurs numériques sont porteurs de difficultés : alors que l'État a su normaliser les transmissions de fichiers pour les justificatifs de revenus assurés par les opérateurs numériques, il n'y a aucune normalisation. Dans la loi, on ne trouve que la liste des éléments qui doivent y apparaître. Pratiquement aucun des justificatifs des opérateurs numériques ne respecte la loi : vous seriez donc tous fondés à demander des amendes sur ces justificatifs, qui sont faux. Je vous en donne un exemple : vous connaissez tous la différence entre le nombre de nuits (durée du séjour) et le nombre de nuitées (durée

du séjour x nombre d'occupants). Or, des justificatifs d'opérateurs très importants font cette confusion. Jusqu'à présent, aucune collectivité locale n'a transmis ces éléments au tribunal judiciaire, alors que ce serait fondé.

Un autre problème concerne l'application de la base nationale d'adresses (BAN). En effet, les justificatifs n'indiquent pas précisément quel est le bien loué. Nous avons analysé cette année plusieurs millions de déclarations d'hébergeurs et d'opérateurs numériques. Un des gros problèmes est qu'on enregistre tous les versements des opérateurs numériques avec des fichiers joints, qui sont lus par les gestionnaires des taxes. Or, on constate que, dans certains immeubles, des appartements qui sont en location saisonnière couramment ne sont pas traduits correctement en nombre de séjours sur les justificatifs des opérateurs numériques – sachant que la plupart des justificatifs envoyés par les opérateurs numériques ne donnent pas la possibilité de savoir de qui on parle. Les collectivités n'ont donc pas la capacité de se retourner vers leurs habitants, et ne peuvent donc demander à l'habitant de procéder à un contrôle. Il n'est donc pas possible de faire la corrélation entre ce qui est déclaré par l'opérateur numérique, ce que l'habitant a encaissé et la réalité. Il y a là un biais énorme, et une possibilité de détournement qui représente des dizaines de millions d'euros. Pour autant, rien n'est fait. Des opérateurs numériques collectent la taxe de séjour de façon illégale depuis plusieurs années sur les enfants et vous reversent des sommes indues. Le fait de ne pas permettre de connaître les hébergements empêche l'habitant d'être de votre côté en l'intéressant au fait que le tourisme de son territoire soit financé par ses clients et non par l'impôt que les collectivités perçoivent sur lui. Il n'y a donc aucun contrôle généralisé qui permettrait d'atteindre une réelle transparence : les données sont volontairement floutées, alors qu'on vous demande de contrôler la taxe, faute d'éléments.

En contrôlant ces listes, force est de constater que, très souvent, la taxe de séjour qui est prise sur les touristes est inférieure à 20 centimes. La taxe de séjour au pourcentage, telle qu'elle est appliquée par les opérateurs numériques, aboutit à une taxe unitaire d'un montant inférieur au camping 2 étoiles de 20 centimes. Personne ne s'en est aperçu. S'agit-il de véritables déclarations ? Tous les hébergements de six chambres accueillent-ils un adulte et onze enfants ? C'est en tous les cas ce qui est déclaré, et la taxe de séjour est donc très basse. Il n'existe pas de plancher, et ce sont les territoires ruraux qui sont les plus impactés. Ces territoires qui n'ont pas d'office de tourisme et qui n'ont que quelques actions d'aménagement de chemins de randonnée ont fixé le pourcentage à 1 %, et reçoivent des taxes de séjour inférieures à 20 centimes. Il s'agit là d'effets de bord qui n'ont pas été identifiés.

En ce qui concerne les tranches tarifaires, la loi autorisait auparavant les élus à fixer un tarif par nature et par classement : les meublés de tourisme 3 étoiles avaient un tarif, et les hôtels 3 étoiles un autre. Avec la mise en place d'Ocsitan, tout a été aligné par l'outil : un meublé et un hôtel présentent un même tarif si leur classement est le même. Le guide indique que telle est la volonté du législateur : dont acte. Aujourd'hui, un hôtel 4 étoiles et un meublé 4 étoiles sont au même tarif. Vous trouvez aujourd'hui dans les tranches tarifaires des campings 5 étoiles, avec jacuzzi, à 66 centimes, taxe additionnelle incluse, alors que l'hôtel 1 étoile qui en est dépourvu est à 88 centimes sur le même territoire. Est-ce équitable ?

On a parlé précédemment, pour Royan, des campings résidentiels, qui demeurent un réel problème sur nombre de territoires. Mais vous avez également le cas des ports de plaisance. On ne parlera pas des ports de commerce au travers de la taxe sur les bateaux de croisière, que certains ont voulu remettre dans le cadre des amendements pour la deuxième année consécutive, ni des commercialisations en cascade, qu'il est difficile de comprendre. Aujourd'hui, l'opérateur numérique leader en fréquentation présente des versements dont les montants sont vingt ou cinquante fois inférieurs à ceux de l'un de ses

concurrents. La commercialisation en cascade ne permet pas à la collectivité de savoir à qui elle doit demander la taxe de séjour.

Le plafond des tranches tarifaires peut être augmenté si les collectivités locales le demandent : la ville de Paris demandait la remontée de 5 à 7 % et souhaitait mettre tout le monde aux pourcentages, mais avec un maximum qui serait le maximum de la grille. Cependant, quand on n'a que des pourcentages, il n'y a pas de maximum : il est difficile de comprendre les raisons de cet amendement. Avant d'augmenter une taxe, il conviendrait déjà de s'assurer qu'on la lève sur l'intégralité des hébergeurs qui doivent la collecter, ce qui permet d'assurer l'équité de traitement entre tous les séjours.

Aujourd'hui, la taxe de séjour est relativement indolore. C'est une accumulation de gouttes d'eau qui finissent par constituer des fleuves, ce qui est une bonne chose. Lorsque les hébergeurs louent en direct à leurs anciens clients, ils fuient la commission de 20 % des opérateurs numériques, et non la taxe de séjour. Il est très important pour les territoires que ces hébergeurs, qui commercialisent en direct deux ou trois semaines, soient référencés auprès des services de taxe de séjour et soient connus.

Ce sont essentiellement des députés de Paris qui ont porté l'augmentation du plafond de la taxe de séjour pour le passer à 7 %, mais Paris n'est même pas au maximum de la grille. Cette demande est donc difficilement fondée.

En analysant la situation de certaines communes du Var et de La Rochelle, il est apparu que le fait de mettre en place la procédure d'enregistrement et d'avoir sur l'ensemble des hébergeurs un numéro qui les contraint à prendre contact avec la mairie facilite les démarches. Le Cerfa de meublé de tourisme est obligatoire sur l'intégralité de vos communes, mais la « complexité » pour nombre de personnes à comprendre ce qu'est leur résidence principale fait que cette obligation n'est pas respectée. Or, l'amende sur ce Cerfa est de 450 euros : je doute qu'un maire ait mis une amende de 450 euros sur ce sujet. Le dispositif est donc volontaire, mais peu efficace. Je vous ai dit que plus de 500 communes ont mis en place la procédure d'enregistrement. Dans les deux dernières années, 57 000 meublés de tourisme ont fait des déclarations et obtenu des numéros sur ces communes. Pourquoi ? Parce que les mairies ont expliqué que, pour faire paraître l'annonce sur Internet ou à l'office du tourisme, un numéro est nécessaire, numéro qui présente la caractéristique d'être gratuit et de pouvoir être obtenu en trois minutes, sans formalités. Sur nos plateformes, aujourd'hui, j'ai 57 000 numéros d'enregistrement et 10 000 Cerfa, alors que j'ai trois fois plus de communes en Cerfa. J'ai discuté avec certains d'entre vous qui manifestent des inquiétudes sur le changement d'usages : il est évident que la stratégie entre les métropoles et les communes touristiques ne peut être la même, car le but recherché est strictement différent. Cependant, le fait d'avoir un numéro d'enregistrement qui est exigible pour toute location de meublé de tourisme, résidence principale, résidence secondaire ou meublé ne servant qu'à la location saisonnière, est un mécanisme essentiel qui permet de parler à tout le monde et d'avoir une base fiscale efficace. Sur le Lavandou, les opérateurs numériques, au niveau des meublés, ne représentent que 60 % de la collecte : 40 % de la collecte est reversée en direct par les habitants. Il convient donc d'élargir l'assiette et d'être attentif à collecter la taxe, en le faisant par des moyens automatisés qui ne demandent pas de recruter en masse.

La stabilité dans les modalités permet de mesurer le résultat des actions décidées les années précédentes.

Le reversement par les acteurs numériques constitue donc un piège : si la ville de Paris a demandé que les plateformes numériques collectent et reversent, cela s'explique par le fait que, au moment de la discussion au Parlement, elle comptait 80 000 meublés de tourisme sur son territoire, dont seulement 1 000 étaient connus au service taxe de séjour. En revanche, pour les communes touristiques, l'enjeu est très différent : il est très difficile

d'assurer la consolidation et le contrôle des justificatifs, qui sont aujourd'hui tout sauf probants.

Frédéric BERETTA

Merci. Avez-vous des questions ou des remarques ?

Un intervenant

Les plateformes ne nous donnent pas les éléments nécessaires pour vérifier les sommes qu'elles nous reversent par rapport aux séjours qu'elles encaissent. À défaut d'obtenir de leur part un tel document qui permettrait de procéder à une vérification croisée, nous est-il possible de nous en charger nous-mêmes, en collectant la taxe de séjour à la place des plateformes ?

Jérôme PAYANY

La loi ne le permet pas : elle stipule que les plateformes numériques intermédiaires de paiement pour le compte de loueurs non professionnels ont obligation de la collecter.

Un intervenant

Il faudrait donc que la loi oblige les plateformes à nous communiquer les documents.

Jérôme PAYANY

Il faudrait qu'elle contraigne les opérateurs numériques à vous fournir des justificatifs qui soient aussi qualitatifs que ce qui est demandé à vos hôteliers.

Un intervenant

Qui peut s'en charger ?

Jérôme PAYANY

Normalement, c'est le rôle des parlementaires.

Un intervenant

Les ministères qui portent ce sujet sont le ministère des Finances et le ministère de la Cohésion des territoires.

Un intervenant

Si on procède à un lissage sur l'ensemble de la France, la taxe de séjour reversée ne devrait pas être inférieure à 50 centimes.

Jérôme PAYANY

Pour les campings une étoile, deux étoiles et non classés, la loi fixe une taxe de séjour de 20 centimes – et ils sont très nombreux.

Un intervenant

Faisons le rapport de fréquentation de ces hébergements avec ceux qui sont au-dessus d'un euro.

Jérôme PAYANY

Il n'y a pas de camping qui soit au-dessus d'un euro.

Un intervenant

Je ne parle pas que des campings.

Jérôme PAYANY

Les campings constituent une part non négligeable de la taxe de séjour.

Un intervenant

J'ai 53 000 lits sur mon territoire : les campings n'en représentent que 300. Je veux bien imaginer qu'il y a davantage de campings en montagne, mais je doute qu'un lissage donne une moyenne inférieure à 50 centimes.

Claudine GANTER, DGS de la mairie de Riquewihr

Un numéro d'enregistrement peut-il être institué par une commune alors que l'intercommunalité n'a pas le souhait de le mettre en œuvre, sachant que c'est elle qui collecte la taxe de séjour ?

Jérôme PAYANY

J'ai bien précisé que le numéro d'enregistrement n'a aucun rapport avec la taxe de séjour. Le numéro d'enregistrement est lié au code du logement, et c'est bien une compétence communale. Pour autant, instituer le numéro d'enregistrement est possible : ce n'est pas très complexe, même si cela demande de l'énergie. Si votre intercommunalité ne le souhaite pas, la question consiste à savoir si elle est ou non compétente en matière de PLU. Habituellement, c'est la commune qui explique par un vote qu'elle entend le mettre en place. L'intercommunalité, normalement, le met en place, car la loi stipule que telle est sa responsabilité. Il s'agit d'une délibération de portée communale, qui est votée par l'intercommunalité ou qui est demandée au préfet. En revanche, si vous avez procédé au changement d'usage, la procédure d'enregistrement est à votre main exclusive, car il s'agit d'une procédure communale. La déclaration se fait auprès de la commune, et en aucun cas auprès de la collectivité de communes.

Frédéric BERETTA

Merci, Messieurs, pour vos interventions respectives. Rendez-vous en juin pour la suite des évènements.

Applaudissements.

Les Stations Classées de Tourisme

Géraldine LEDUC

Directrice générale de l'ANETT

Olivia GRÉGOIRE

Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Caroline LEBOUCHER

Directrice générale d'Atout-France

Hélène MACHART

Cheffe de projet Tourisme durable, Direction générale des Entreprises

Stéphanie BARRIERE

Chargée relations institutionnelles Tourisme et sports de l'IGN (Institut national de l'information géographique et forestière)

Christophe MARCHAIS

Directeur-adjoint d'ADN Tourisme

Frédéric BERETTA

Nous allons passer à la dernière partie de notre journée. Comme cela a été rappelé tout au long de cette journée, les « stations classées de tourisme » sont de véritables pôles d'excellence de notre pays en matière touristique. Ces stations investissent massivement pour satisfaire les nouveaux usages et les nouvelles exigences des touristes. Les élus souhaitent un accompagnement plus fort de l'État pour une meilleure reconnaissance de leurs efforts.

Géraldine LEDUC, Directrice générale de l'ANETT

Je vais commencer par un court historique, pour vous rappeler le dernier congrès que nous avons tenu en juin 2021 à Enghien-les-Bains, au cours duquel nous avons parlé des stations classées. Nous nous sommes aperçus que les élus présents souhaitaient mettre en avant un certain nombre de sujets. Ils avaient notamment besoin d'une mise en lumière à deux niveaux : tout d'abord, une meilleure reconnaissance publique ; par ailleurs, une plus grande notoriété vis-à-vis des clientèles.

Pour y voir plus clair, nous avons lancé deux enquêtes fin septembre 2021, l'une auprès du grand public et l'autre auprès des élus de l'association. Notre partenaire Bilendi, que vous

avez vu ce matin, a fait un sondage auprès de 7 500 Français. La réponse est sans appel : la notoriété est très faible, voire nulle. À partir du moment où un label n'est pas connu, le public a tendance à considérer que les labels ne servent à rien. Cependant, sur les stations classées, nous ne sommes pas sur un label, mais sur une reconnaissance de l'État : il convient de le garder en tête.

Nous avons lancé une deuxième enquête destinée aux maires des stations classées. Cette enquête montre que les élus attendent davantage de reconnaissance et de notoriété vis-à-vis de ce classement. Ils souhaitent que les bénéfices de ce classement portent sur la fréquentation et les retombées économiques des stations. La connaissance du classement n'existe qu'au travers du prisme institutionnel. Les efforts réalisés par les collectivités vont dans le sens de la qualité et de l'excellence. 86 % des répondants ont demandé la création d'un club des stations classées au sein de l'ANETT.

Frédéric BERETTA

Cela représente une proportion importante des répondants à cette enquête. Deux éléments sont venus en complément de cette volonté exprimée par les adhérents de l'ANETT : d'une part, la nécessité, au travers du Club des stations classées, d'avoir un partage d'expérience plus approfondi, afin de faire en sorte que les stations classées puissent bénéficier de journées d'information plus régulières, par exemple sous la forme de séminaires thématiques ; d'autre part, le besoin d'un soutien plus affirmé face aux pouvoirs publics.

Géraldine LEDUC

Forts de ces résultats, nous avons participé à de nombreuses auditions et réunions, notamment avec les différents cabinets ministériels. Grâce à ce lobbying, dans le plan Destination France, la mesure 11 prévoit la reconnaissance des stations classées par le Gouvernement. C'est pour nous à la fois un point d'arrivée et un point de départ. Chaque année, un événement permettra de remettre le classement par le ministre en charge du tourisme aux nouvelles stations classées ou à celles qui ont conforté leur classement. À Enghien, Jean-Baptiste LEMOYNE alors Ministre du Tourisme avait remis le classement aux nouvelles stations classées : cet événement est désormais inscrit dans le marbre. Entre temps sont survenues les élections, et la ministre en charge du tourisme, Olivia GREGOIRE, a eu d'autres contraintes : nous verrons ce qu'elle annoncera tout à l'heure en vidéo. Vous voyez donc là enfin une reconnaissance de la part de l'État.

Frédéric BERETTA

Vous vous demandez sans doute pour quelle raison plusieurs personnes sont actuellement sur scène, compte tenu de cette thématique. Le message qui nous est régulièrement envoyé, et que nous avons encore entendu tout au long de cette journée, porte sur la nécessité d'une plus grande transversalité : il faut savoir jouer collectif. L'objectif avoué du Club des stations classées de tourisme est justement de jouer collectif avec l'ensemble des partenaires ici présents.

Géraldine LEDUC

Il y a d'une part un volet promotion et d'autre part un volet ingénierie. De nombreux partenaires nous rejoignent dans cette nouvelle aventure du Club des stations classées : je les remercie pour leur présence. Sur le volet promotion, nous aurons une intervention d'Atout France. Sur le volet ingénierie, nous verrons avec les différents intervenants ce qu'il sera possible d'imaginer.

Frédéric BERETTA

Une convention a récemment été signée avec Atout France : nous allons pouvoir en savoir davantage sur le contenu de cette convention qui lie les deux partenaires.

S'agissant de la création du Club des stations classées, elle s'appuie sur la reconnaissance de l'État et le regroupement des pôles d'excellence. Pour répondre aux besoins des élus, il sera mis en place un lobbying adapté pour défendre véritablement les stations classées auprès des pouvoirs publics. L'accompagnement de l'ANETT sera permanent sur tout ce qui relève des questions pratiques.

Géraldine LEDUC

Le rayonnement sera basé sur le maillage des communes touristiques. En effet, les stations classées sont les pôles d'excellence, mais il nous faut un maillage : la station classée s'appuiera sur les communes voisines, qui sont des communes touristiques. Dans certains cas, il sera possible d'imaginer des parrainages pour hisser certaines communes touristiques et leur permettre de devenir à leur tour un pôle d'excellence.

Frédéric BERETTA

Une commune touristique qui a envie de devenir station classée de tourisme saura qu'elle peut s'appuyer sur son territoire ou sur le territoire national d'un certain nombre de stations classées de tourisme qui ont déjà cette expérience et qui seront en mesure de lui éviter les écueils qu'elles ont rencontrés. Il s'agit d'instaurer une logique de parrainage, de partenariat et de transversalité, afin de travailler ensemble. Je rappelle en effet que, ce matin, lors de la présentation de l'Assemblée Générale, il a été rappelé la nécessité de faire entrer un certain nombre d'adhérents afin de valoriser, au travers de cette démarche, toutes les communes touristiques qui souhaiteraient se transformer en station d'excellence.

Géraldine LEDUC

Pour en savoir davantage, nous avons lancé une troisième enquête afin de comprendre ce que vous attendiez de ce club. Les deux réponses les plus fréquentes portent sur le partage d'expérience entre les stations classées et sur un soutien fort face aux pouvoirs publics. Cela suppose l'organisation d'échanges sur les bonnes pratiques. Un certain nombre d'entre vous nous ont demandé la mise en relation avec des start-ups innovantes du tourisme : cela fera partie de notre feuille de route.

Des pistes de réflexion seront lancées afin d'identifier les propositions permettant de répondre aux difficultés et d'adapter les stations classées aux nouvelles demandes des touristes. Nous devons mettre en place une identité forte au travers d'un slogan ou d'une signature : ce sera l'un des axes de travail de notre Club de partenaires, ainsi que la mise en réseau des membres, le parrainage de communes touristiques et la mise à jour de certains critères de classement pour répondre à la demande de la clientèle.

Je cède la parole à Monsieur le Président, qui est accompagné de quatre élus représentant chaque territoire.

Philippe SUEUR

Je regrette de ne pas avoir été présent pour l'échange avec les deux chefs de bureau de la DGCL. Cependant, se tient aujourd'hui le séminaire du Service des courses et jeux, qui est l'autorité de contrôle des établissements de jeux, qui sont indissociables de l'identité d'un certain nombre de communes touristiques. J'y ai entendu des propositions étonnantes : la cartographie des casinos montre en effet une localisation qui est celle du littoral et des stations thermales, ce qui est logique d'un point de vue historique. Il existe des zones

blanches importantes, notamment le Val de Loire et le Grand Est. Les casinotiers et les syndicats ont réfléchi à des propositions. Le syndicat des casinos indépendants de France a proposé de répartir les casinos par zones de 400 000 habitants, ce qui conduirait à une généralisation des casinos. Lors de mon intervention, j'ai rappelé l'histoire et le rôle des casinos au début des années 1900 dans les stations thermales et les stations climatiques : c'était un outil d'animation, avec son théâtre ou sa salle de spectacle et un restaurant de qualité. Nos casinos forment une histoire. Les retombées pour la commune étaient, la plupart du temps, affectées au développement touristique. Le boom des machines à sous, qui a ressuscité beaucoup de casinos, a permis de refonder un certain nombre d'équipements : si Deauville n'avait pas eu son casino, il n'y aurait pas eu de palais des congrès. Pour ma commune d'Enghien-les-Bains, sans les machines à sous, je n'aurais jamais pu dédier 9 millions au reforage et au captage des sources. La loi de 1931 qui donne la dérogation permettant de rouvrir un casino à Enghien dit bien que 50 % des recettes sont affectées au thermalisme : il devra donc être nécessaire de mener un combat permettant de continuer à légitimer nos casinos en les liant à notre tourisme et à nos activités, afin de ne pas faire des casinos une variable d'ajustement du budget de la commune.

En ce qui concerne le Club, on vous a expliqué qu'il n'aurait pas la personnalité morale : l'objectif est d'en faire un lieu, un cluster, qui sera animé comme tel. Nous avons la chance d'avoir ce beau panel des stations classées. Nous devons mener en interne un travail consistant à aller chercher les stations classées non adhérentes.

Nous serons cinq au total pour animer ce club : je serai accompagné de 4 vice-présidents, comme l'a souhaité notre Conseil d'Administration : pour le littoral, ce sera Yannick MOREAU, maire des Sables-d'Olonne ; pour la montagne, Catherine JULLIEN-BRECHES, maire de Megève ; pour les stations thermales Franck PERRY, maire de Vittel et pour les villes, Xavier DOUAIS, Adjoint au maire de Nîmes, délégué au tourisme. Nous représentons des territoires différents et pourrons ainsi nous faire le relais du terrain...

Frédéric BERETTA

Il s'agit d'un très beau panel, Monsieur le Président.

Avant de donner la parole à nos partenaires invités, je vous propose d'écouter le message de Madame la ministre.

Olivia GRÉGOIRE, Ministre déléguée auprès du ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, chargée des Petites et moyennes entreprises, du Commerce, de l'Artisanat et du Tourisme

Bonjour à toutes et à tous. Je suis très heureuse d'avoir l'occasion de vous dire quelques mots aujourd'hui, au congrès de l'ANETT. Nous aurons très bientôt l'occasion de nous voir plus directement à Bercy pour l'importante remise des classements des communes touristiques, classement qui est avant tout une reconnaissance claire par l'État de votre excellence, de votre savoir-faire en matière d'offre et d'accueil touristiques.

Fondamentalement, les territoires touristiques sont le fruit et la récompense d'élus engagés. On ne compte plus le nombre de sites qui avaient été laissés en déshérence et qui doivent leur renaissance à des passionnés. Or, on oublie trop souvent que ces passionnés n'ont l'opportunité d'assouvir cette passion que grâce à la mobilisation exceptionnelle des élus de terrain, qui les accompagnent dans le labyrinthe des aides et du soutien public.

Sans préempter ce que je vous dirai dans deux mois, je tenais à tous vous remercier sincèrement, tant ceux qui seront distingués comme les meilleurs du moment que tous ceux qui se battent parce qu'ils croient en leur patrimoine et leurs acteurs locaux, parce qu'ils aiment leur terroir et leur patrimoine. Je veux engager avec vous un travail régulier, qui ne

se limitera pas à des remises de prix, malgré leur importance. C'est pourquoi j'ai demandé à mes services et à mon cabinet d'initier avec vous, en lien avec les autres ministères concernés, un groupe de travail qui devrait aboutir à une réforme des critères de classement. En effet, j'entends les difficultés soulevées par certains élus compte tenu de critères parfois difficiles à remplir. L'objectif sera de trouver un compromis entre une exigence d'excellence et la réalité du terrain, pour le maintien d'une offre touristique de qualité. Je souhaite que ce groupe de travail réfléchisse également à la manière dont l'évolution des critères doit prendre en compte les enjeux environnementaux qui se posent au secteur du tourisme. Il est essentiel que les territoires participent à l'émergence et au développement de services touristiques plus vertueux en termes environnementaux.

C'est un premier projet, sur lequel j'entends aboutir d'ici la fin de l'année, à vos côtés. Et comme je ne doute pas qu'il y aura d'autres projets à venir, je vous dis à très bientôt.

Applaudissements

Philippe SUEUR

Nous allons retenir quelques formules, notamment celles relatives aux stations classées.

Frédéric BERETTA

Nous allons en profiter pour interroger les personnes présentes, en commençant par Caroline LÉBOUCHER, Directrice générale d'Atout France. Vous avez compris tout l'intérêt porté par l'ANETT s'agissant de la mise en route de ce Club des stations classées de tourisme. Pouvez-vous nous parler du contrat passé avec Atout France ?

Caroline LÉBOUCHER

L'ANETT et Atout France ont une longue histoire en commun. L'ANETT siège ainsi au Conseil d'Administration d'Atout France. Après une belle collaboration pendant l'épidémie et une campagne visant à relancer le tourisme de proximité avec l'ANETT et le Bon Coin, nous avons discuté de la façon dont nous pourrions encore renforcer nos liens. Il a été décidé de mener un travail en commun pour faire profiter les communes touristiques et les stations classées du plan Destination France, du plan Avenir Montagnes et du plan de relance du thermalisme. Telle est la raison de la signature de cette convention de partenariat en avril 2022. Pour ce faire, il s'agira de faire bénéficier le Club des stations classées, et plus largement les communes touristiques, d'un certain nombre de ressources (études, formations, guides techniques, bonnes pratiques) afin de les accompagner sur la transformation durable ou le marketing digital. Il s'agira de vous accompagner sur ces différents services, en nous appuyant sur des outils dédiés et des financements issus de l'État dans le cadre du plan Destination France, avec notamment des appels à projets sur le marketing digital, sur l'accompagnement et le développement de l'offre en matière de tourisme durable et sur de l'expérimentation avec des solutions innovantes. Vous avez jusqu'à la fin du mois d'octobre pour candidater à notre premier appel à manifestation d'intérêt pour la mise en œuvre d'expérimentations sur le terrain pour répondre à des défis touristiques très concrets, avec l'aide de solutions innovantes qui seront trouvées par nos soins, ce qui permettra de mettre en relation des communes et des start-ups.

Le deuxième volet du partenariat consistera à travailler ensemble pour mieux comprendre l'évolution des tendances et des attentes des consommateurs, avec un volet autour d'un tableau de bord du tourisme durable et de l'observation au travers de France Tourisme Observation, qui est une plateforme de données au service de la filière. En ce qui concerne la valorisation et la promotion des communes touristiques et des stations classées, l'idée est notamment de travailler à faire mieux connaître ces communes : pour ce faire, nous pourrions notamment compter sur l'IGN pour offrir sur notre site une géolocalisation

des stations classées et des communes touristiques. Cela permettra de mieux faire connaître ces stations et d'expliquer en quoi elles sont synonymes d'excellence, au travers des services qui peuvent être apportés à des touristes français ou internationaux.

Stéphanie BARRIERE

L'IGN est un opérateur d'État sur la production et la diffusion du référentiel cartographique, avec une partie de l'inventaire forestier. Compte tenu des enjeux économiques et écologiques, technologiques et numériques, l'IGN a aujourd'hui un nouveau positionnement consistant à permettre à l'ensemble des citoyens, mais également aux porteurs des politiques publiques, d'accéder à davantage d'informations pour mieux connaître leur territoire et ainsi mieux répondre aux différents enjeux. L'IGN a ainsi trois axes :

- Observer le territoire national en continu ;
- Répondre aux enjeux du numérique ;
- Cartographier pour améliorer la connaissance du territoire et produire des données thématiques issues des territoires.

L'observation géographique est au service d'un ensemble de thématiques, par exemple les problématiques du littoral, de la forêt ou de l'agriculture. S'agissant de l'écosystème du tourisme et du sport, l'IGN produit une série de cartes de référence que nombre de promeneurs possèdent. Il propose également des services numériques en ligne : le réseau ADN Tourisme est très utilisateur de ces services, avec notamment des cartes sur mesure qui permettent de créer des points d'intérêt des itinéraires touristiques. Nous sommes producteurs de cette information géographique, et vous pouvez mettre sur vos sites toutes les cartes IGN. Nous nous inscrivons en effet dans le cadre de l'open data : tout ce dont nous parlons est en effet gratuit, avec des URL prêtes à l'emploi.

L'IGN est administrateur du portail national gouvernemental qui permet à chacun de visualiser l'ensemble des données IGN et des données partenaires (INSEE, Natura 2000, données touristiques...). Le géoportail accueille ainsi 5 millions de visites par mois.

Ce partenariat entre la DGE, la sous-direction du tourisme, l'ANETT et l'IGN a pris son essor au travers d'une discussion au moment du plan de relance, qui a fait écho à la façon dont l'IGN travaille ses données touristiques dans ses fonds de cartes. Cela a conduit l'IGN à formuler une proposition de contribution à la réalisation de cette mesure : depuis quelques mois, la DGE, l'ANETT et l'IGN collaborent afin que les communes touristiques et les stations classées de tourisme apparaissent sur le géoportail. Tout visiteur du géoportail disposera ainsi d'une carte présentant les communes touristiques et les stations classées de tourisme, ce qui permettra de les identifier et de renvoyer vers le site de la DGE et le site de l'ANETT. Ainsi, l'IGN sera en mesure de répondre à l'enjeu consistant à apporter aux citoyens français la connaissance des communes touristiques et des stations classées de tourisme.

Cette collaboration va plus loin : en effet, l'IGN s'appuie sur ceux qui possèdent la donnée et entend mettre en place une relation de confiance. La DGE aura entre les mains, via une interface dédiée, la mise à jour directe dans les bases de données IGN des nouvelles communes touristiques et des nouvelles stations classées de tourisme. La DGE et l'ANETT deviennent ainsi pour l'IGN un tiers de confiance absolue. Sur les cartes papier, l'IGN ajoutera des informations sur les communes touristiques et les stations classées de tourisme.

À la hauteur de ses moyens, l'IGN proposera également un accompagnement en matière de communication : l'année passée, notre magazine externe a fait la part belle aux géodatas au service du tourisme, ce qui nous avait permis de valoriser les données telles que les stations vertes, les villages étapes, les pavillons bleus...

L'IGN compte des représentants locaux qui peuvent vous accompagner sur vos territoires, sur les sujets du tourisme ou sur les autres sujets liés à vos écosystèmes. Je remercie la DGE et l'ANETT pour cette collaboration.

Applaudissements.

Frédéric BERETTA

Je vous remercie pour votre formule de « tiers de confiance absolue ».

Je propose de passer la parole à Hélène MACHART. Nous avons parlé de tourisme durable tout au long de la journée, en transversalité : la parole est à vous.

Hélène MACHART

Tout d'abord, sachez que la remise du classement se fera le 8 décembre à Bercy.

Le classement de tourisme est un dispositif qui existe depuis les années 1920. La dernière révision date de 2019. Ce classement repose sur deux niveaux. Le premier concerne la dénomination de « commune touristique » : il s'agit du premier niveau de reconnaissance de l'État du caractère touristique d'une commune. Cette dénomination est délivrée pour cinq ans, sachant qu'il est nécessaire de répondre à des critères de fond pour l'obtenir. Il est notamment nécessaire d'avoir un office de tourisme classé, d'organiser des animations touristiques et d'avoir une capacité d'hébergement suffisante pour attirer les touristes sur le territoire communal. Le deuxième niveau est le classement de « station classée », qui est un niveau supérieur de reconnaissance d'une offre touristique d'excellence. Ce classement est délivré pour douze ans, et exige de remplir un certain nombre de conditions. 23 critères ont été établis après la rationalisation mise en œuvre en 2019, qui a notamment eu pour objectif de les recentrer vers des services de proximité de la clientèle touristique. Ces critères portent notamment sur l'accès et la circulation au sein de la commune, sur la sécurité des événements, sur l'accès au numérique, sur la diversité de l'hébergement touristique, sur l'office de tourisme et sur les services de proximité (restauration, commerces alimentaires, marché forain, pharmacie, services bancaires). En septembre, nous comptons un peu plus de 1 000 communes touristiques et près de 500 stations classées tourisme.

Nous allons lancer un groupe de travail en octobre. En effet, des élus ont fait remonter des difficultés s'agissant du critère relatif aux services de proximité, en particulier en ce qui concerne la présence d'une pharmacie dans la commune. La législation en matière de santé prévoit que, pour l'installation d'une officine sur le territoire communal, cette commune doit compter au moins 2 500 habitants. Dès lors, les communes de moins de 2 500 habitants ne peuvent prétendre à accueillir une pharmacie. Certains élus ont remonté des difficultés à renouveler leur classement, faute de pouvoir répondre à ce critère. Le groupe de travail a vocation à répondre à cette difficulté, en y associant le ministère de la Santé. Il convient toutefois de ne pas modifier l'arrêté ministériel à chaque apparition d'une difficulté sur un critère : ce groupe de travail doit donc mener une réflexion plus globale. Il travaillera sur trois thématiques :

- les critères du classement existants ;
- le verdissement des critères ;
- la valorisation du classement des stations classées, afin qu'il devienne un guide permettant aux touristes de choisir leur destination.

Le groupe de travail sera constitué de l'ANETT, du Club des stations classées, de la DGE, du ministère de la Santé et du ministère de l'Intérieur. Nous essayons également d'y associer le ministère de l'Écologie. L'IGN et Atout France seront associés aux réflexions sur la valorisation. Le calendrier est ambitieux : nous lancerons les groupes de travail en

octobre, et les ateliers seront organisés en novembre et en décembre. Les conclusions seront présentées en décembre, avant publication du nouvel arrêté au premier trimestre 2023.

Frédéric BERETTA

Merci pour ces éclairages. Je propose de passer la parole à Christophe MARCHAIS, Directeur adjoint d'ADN Tourisme, pour qu'il nous en dise plus sur le partenariat avec l'ANETT et la mise en œuvre opérationnelle.

Christophe MARCHAIS

Avec l'ANETT, la collaboration dure depuis longtemps, et je suis heureux que nous soyons partenaires dans cette opération. ADN Tourisme est une fédération récente qui représente l'institutionnel du tourisme français. 13 000 femmes et hommes travaillent sur le terrain pour la valorisation des territoires, au sein de 1 300 structures. Notre mission repose sur l'accompagnement des territoires et sur les démarches de progrès. Aller vers les stations classées répond à une exigence d'excellence, qui est nécessaire pour la valorisation du tourisme sur le territoire. Nous sommes sensibles au fait d'être associés à cette opération et au fait qu'un certain nombre de stations de tourisme soient valorisées en stations classées de tourisme, ce qui leur permet d'atteindre un niveau supérieur de qualité et de prestations. Cela répond à la volonté de tous les acteurs du tourisme de faire monter en gamme la destination France. Nous sommes prêts à nous mobiliser et à mobiliser nos offices du tourisme pour qu'ils s'intègrent largement au territoire : en effet, ils se situent au sein d'un écosystème constitué des élus, des socioprofessionnels, des habitants et des visiteurs. Ces opérateurs institutionnels ont pour rôle de soutenir la montée en gamme de la destination France.

Frédéric BERETTA

Merci.

Avez-vous des remarques sur ces différentes interventions ?

Claudine GANTER, DGS de la mairie de Riquewihr

Il me semble important de ne pas baisser les critères, mais au contraire de faire monter les communes en compétence. En effet, plus on élargit le nombre de communes concernées, plus on appauvrit le label. Par ailleurs, il conviendrait d'échanger sur l'opportunité de faire une loi qui définisse véritablement, dans le code général des collectivités, un statut particulier pour les communes touristiques classées stations de tourisme. En effet, il existe beaucoup de dérogations au droit commun quand on est classé, comme le travail le dimanche ou la possibilité d'avoir un office du tourisme municipal. Si cela apparaît dans le code général des collectivités, cela pourrait donner une véritable force à cette catégorie. Les communes touristiques ont en effet une démographie cyclique et sont peu reconnues dans les agglomérations auxquelles elles participent, alors qu'elles ont une population DGF parfois plus importante que la ville centre.

Alain BRIÈRE, Maire de Jullouville

Nous sommes une très jeune station classée, car cela fait moins d'un an. Dans ma naïveté, je pensais que nous aurions, dans le surclassement démographique, une conséquence DGF. Il serait intéressant d'y penser pour les stations classées, pour en faire un critère de motivation dans le classement des communes.

Frédéric BERETTA

Merci à vous.

Monsieur le Président, je vous propose de conclure.

Clôture du congrès

Philippe SUEUR

Président de l'ANETT

Merci à vous : vous êtes à l'unisson avec les tables rondes de ce matin, qui ont été de très grande qualité. Préparer ce congrès ne s'est pas fait sans une certaine fébrilité : soyez félicités et encouragés, car cette journée a permis de manifester une grande homogénéité. Vous avez pu travailler sur les questions de fiscalité, sur les enjeux financiers, qui pourraient faire l'objet de nombreuses discussions à chacune de nos réunions – ne serait-ce que le sujet de la dotation touristique, qui est limitée de manière très hybride aux petites communes et aux communes rurales. Il s'agit d'une question que nous reposerons à Dominique FAURE, dont vous avez pu apprécier la spontanéité et l'engagement. Elle est maire d'une commune de la banlieue de Toulouse, et elle vit pleinement cette responsabilité de maire que nous connaissons tous dans les perspectives très difficiles que nous rencontrons aujourd'hui pour reconquérir le tourisme.

Je vous remercie beaucoup pour ce groupe de travail, même si je suis inquiet concernant le calendrier. J'ai pu découvrir aujourd'hui cette fantastique idée qui consiste à faire apparaître les stations classées sur les cartes de l'IGN : c'est pour nous une reconnaissance supplémentaire, qui plaide pour l'excellence de la station classée. Nous allons devoir mener une vraie campagne à destination de nos collègues maires de ces stations, car, pour un certain nombre d'entre eux, le fait d'être classé constitue un aboutissement de leurs efforts – ce qui conduit parfois à des dégradations. Enfin, le soutien d'Atout France est pour nous une reconnaissance et un encouragement. La façon dont vous travaillez avec Géraldine est pour nous un gage de confiance.

Merci, mes chers collègues, pour avoir fait ce déplacement et pour ces échanges. Vous avez retenu la date de juin prochain, les 8 et 9 juin : nous nous retrouverons dans moins de dix mois dans une station balnéaire, Pornic, avec je crois une forte attente de l'équipe municipale. Je vous souhaite un bon retour et un bel hiver. Pour ceux qui sont de saison hivernale, je vous souhaite le meilleur.

Merci à vous. Et merci à Frédéric.

Applaudissements.